



Frantz Funck-Brentano

*de l'Institut*

LA SOCIÉTÉ  
SOUS  
L'ANCIEN RÉGIME

v.1 - Janvier 2026



## SOMMAIRE

CHAPITRE PREMIER – LA FAMILLE.....	1
CHAPITRE II – LA VIE RUSTIQUE.....	17
CHAPITRE III – LA VIE POPULAIRE ET L'ARTISANAT.....	31
CHAPITRE IV – GENTILSHOMMES CAMPAGNARDS.....	44
CHAPITRE V – LA COUR DU ROI-SOLEIL.....	57
GLOSSAIRE DES TERMES ANCIENS.....	73
BIBLIOGRAPHIE.....	83
INDEX DES NOMS DE PERSONNES.....	87

## AVANT-PROPOS

Franz Funck-Brentano est né au Luxembourg le 15 juin 1862 et il est mort à Montfermeil le 13 juin 1947. Archiviste et historien, il a été conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal qui fait partie de la Bibliothèque nationale de France. M. Funck-Brentano a été membre de l'Institut de France (Institut créé en 1795).

C'est en 1934 que M. Funck-Brentano publie – chez Flammarion – l'ouvrage mis ici à votre disposition. Comme son titre l'indique, il porte sur la *Société sous l'Ancien Régime*, du moins aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

C'est comme un tableau qui est mis sous les yeux du lecteur : il ne dit pas tout mais il laisse une impression d'ensemble et éclaire par la précision de très nombreux détails ; la couleur est souvent rendue par des termes anciens qu'il ne faut pas prendre avec le sens que nous leur donnons aujourd'hui mais avec celui que leur donnaient les contemporains qui les utilisaient à l'époque. Dans la présente édition, 209 termes sont récapitulés par ordre alphabétique dans le Glossaire (page 73) ; leur définition est très souvent empruntée au dictionnaire d'Émile Littré (1801-1881) qui peut être consulté en ligne sur le site <https://www.littre.org/definition/application>.

Le lecteur trouvera également dans la présente édition : une Bibliographie (page 83) ainsi qu'un Index des noms de personnes (page 87) cités par M. Funck-Brentano dans son ouvrage.

Enfin des notes ont été ajoutées au texte original pour satisfaire la curiosité du lecteur ; toutes ces notes sont inscrites entre parenthèses droites [...] et en caractères plus petits. Parmi ces notes on trouve des indications sur les personnages, à la première occurrence de leur apparition dans l'ouvrage.

# LA SOCIÉTÉ SOUS L'ANCIEN RÉGIME

## CHAPITRE PREMIER

### LA FAMILLE

#### LA MAISON

Représentons-nous la famille d'autrefois vivant dans la maison paternelle que les générations successives agrandissent, transforment au désir des besoins nouveaux ; autour d'elle, l'héritage des ancêtres conserve trace des efforts de chacun. Le père, chef de famille, maintient son autorité non seulement sur sa femme et ses enfants, mais sur ses frères cadets qui vont fonder des familles nouvelles. Il garde la tradition des croyances et des idées, des mœurs et du métier familial, patrimoine légué par les ancêtres, qu'il transmettra à ses descendants.

Et cette autorité du père de famille sur ses enfants demeure entière durant toute la vie de ces derniers, quelques fussent leur âge et leur situation, fussent-ils eux-mêmes mariés et pères de famille. Si le père, chef de la maison, vient à mourir, l'aîné continue l'œuvre, succédant à son père dans ses droits, comme dans ses devoirs. Il marie ses sœurs, établit ses frères dans l'esprit de la maison.

Ces traits conviennent aux familles bourgeoises comme à celles des simples paysans, autant et peut-être d'une manière plus complète encore, qu'aux grandes maisons de l'aristocratie.

Naturellement, la famille, telle qu'elle nous apparaît ici, se conserva mieux à la campagne que dans les villes. À la campagne, le domaine qui entoure la demeure paternelle, le « finage » [délimitation d'un domaine], en isolant la « maison » des contacts voisins, contribuaient à en maintenir l'intégrité.

Mais, à Paris même, l'ancienne famille française s'était conservée jusqu'à la veille de la Révolution d'une façon qui étonnait les étrangers. Arthur Young, en son célèbre *Voyage en France*, en exprime sa surprise :

« Les hôtels de Paris, dit Arthur Young, sont immenses par l'habitude des familles de vivre ensemble, trait caractéristique et qui, à défaut des autres, m'aurait fait aimer la nation. Quand un fils aîné se marie, il amène sa femme devant la maison de son père. Il y a un appartement tout prêt pour eux. Si une fille n'épouse pas un aîné, son mari est reçu dans la famille... ce qui rend leur table très animée... Et cela s'accorde avec les manières françaises ; en Angleterre, l'échec serait certain et dans toutes les classes de la société. »

#### LE PÈRE DE FAMILLE

Les documents où se marquent la physionomie de ce père, chef de famille qui *règne* sur les siens, sont nombreux pour toutes les classes sociales. Estienne Pasquier [1529-1615], un homme de loi, qui pèse ses expressions, écrits dans son traité [*Les Recherches de la France*] : « J'obéis à mon Dieu visible, à mon père. »

Châteaubriand [1768-1848] a peint, dans ses *Mémoires*, un de ces chefs de famille pénétrés de leur dignité, ne respirant que pour l'honneur du nom qu'ils portent :

« M. de Châteaubriand [René-Auguste de Chateaubriand (1718-1786), comte de Combourg] était grand et sec ; il avait le nez aquilin, les lèvres minces et pâles, les yeux enfoncés et glauques, comme ceux des lions ou des anciens barbares. Je n'ai jamais vu un pareil regard. Quand la colère y montait, la prunelle étincelante semblait se détacher et venir vous frapper comme une balle.

« Une seule passion dominait mon père. Celle de son nom. Son état habituel était un silence dont il ne sortait que par des emportements. Hautain aux États de Bretagne avec les gentilhommes, dur avec ses vassaux, taciturne, despote, menaçant dans son intérieur, ce qu'on sentait en le voyant, c'était la crainte. »

Et c'est encore le portrait que Rétif de la Bretonne [Nicolas Edme Restif, dit aussi Rétif de La Bretone ou Bretonne (1734-1806), écrivain] trace de son grand-père [Pierre Rétif]. Laboureur au petit village de Nitry en Bourgogne. Rétif de la Bretonne a tenu la charrue jusqu'à l'âge de 20 ans. Quand il décrit la vie des paysans, il montre les hommes et les mœurs qu'il a pratiqués. Il en fait un tableau pris sur le vif. Son œuvre la plus caractéristique, la *Vie de mon père*, est un livre unique dans la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle :

« Mon grand-père, dit Rétif de la Bretonne, dans sa famille, commandait d'un regard qu'il fallait deviner. À peine ses filles obtenaient-elles quelque indulgence. Je ne parle pas de son épouse [Anne] : profondément pénétrée de respect pour son mari, elle ne voyait en lui qu'un maître adoré.

« Quoiqu'elle fût d'une famille supérieure, puisqu'elle était alliée aux Cœurderoi, dont il y a encore des Presidents au Parlement de Bourgogne, elle se précipitait au-devant de ses moindres volontés, et lorsqu'elle avait tout fait, un mot de son impérieux mari la comblait : – Ma femme, reposez-vous. L'accordade d'un souverain n'aurait pas flatté davantage un courtisan. »

Quand Pierre Rétif et son fils, Edme [ou Edmond Rétif de la Bretonne], se rendaient au marché, de compagnie, jamais le fils ne se serait permis de faire aller son cheval sur la même ligne que le cheval paternel. Pierre Rétif chevauchait en avant et le fils, Edme, faisait respectueusement aller sa monture par derrière. Durant le trajet, il ne se serait pas avisé d'adresser la parole à son père, se contentant de répondre quand celui-ci lui parlait.

« Il y avait à Nitry, écrit encore Rétif de la Bretonne, une jeune fille appelée Catherine Gautherin, bonne, laborieuse, avec une physionomie qui semblait ne demander qu'à rire. Edmond (le père de [Nicolas] Rétif de la Bretonne) la remarqua. Dans le pays, l'usage, qui subsiste encore, est de piller les filles qui plaisent. Les garçons leur enlèvent ce qu'ils peuvent : leurs bouquets, leurs anneaux, leurs étuis...

« Edmond, un dimanche, en sortant de la grand-messe, aperçut un de ses rivaux qui arrachait le bouquet de Catherine. Il s'approcha de la jeune fille et, ôtant le sien de sa boutonnière, le lui offrit : Catherine rougit. – Du moins partageons, dit-elle. Le bouquet était composé de roses rouges et blanches. Elle garda les blanches. La scène avait été vue par le terrible Pierre. Il fut surpris que son fils osa lever les yeux sur une fille sans sa permission. Il ne dit cependant rien à dîner.

« Le lendemain, à l'instant du départ pour la charrue, Edmond étant en chemise, déjà monté sur son cheval, son père s'approcha : – Donnez-moi votre fouet. – Le voilà, mon père. Trois coups vigoureusement appliqués, coupèrent la chemise en trois endroits et la teignirent de sang. Edmond ne poussa qu'un soupir. Pierre lui rendit flegmatiquement son fouet en disant :

– Souvenez-vous-en ! Edmond ignorait ce qui lui attirait cette correction rigoureuse. Il partit et travailla tout le jour comme à l'ordinaire. À son retour, Anne, ayant regardé sa chemise, elle crut qu'il lui était arrivé quelque accident. Elle s'informa au garçon de charrue et appris le fait, mais non la cause. Anne revint à son fils, elle pansa ses plaies qui en avaient besoin à cause du linge entré dans la peau. Son mari survint. Elle le regarda avec des larmes dans les yeux : – Comme vous l'avez arrangé ! – Voilà comment je traite un amoureux !

« Mais cet homme si dur en apparence avait un cœur sensible. (On ne s'en serait pas douté.) Il sortit et passa dans son jardin. Edmond, après que sa mère l'eut pansé, alla à l'extrémité du jardin, trouvant un carré à bêcher, et se mit à le faire. Son père l'entendit, il vint auprès de lui et, lui ôtant sa bêche : – Mon fils, c'est assez de travail pour aujourd'hui ; allez vous reposer, je vais achever.

« Jamais ce mot de *mon fils* n'était sorti de la bouche de Pierre, observe Rétif de la Bretonne. Edmond, palpitant de joie, alla conter à sa mère ce qui venait d'arriver. Ce fut une fête pour la famille.

« Edmond était chéri de ses sœurs. Et, de temps en temps, la bonne Anne entr'ouvrait la fenêtre et regardait bêcher son mari :

« – Il l'achève, mes enfants, il achève le carré d'Edmond. Quand je vous disait qu'il a un cœur de père. C'est de peur que son fils n'ait la peine de l'achever. Oh ! que c'est un bon père ! Et les enfants répétaient : Que c'est un bon père ! »

Nous sommes parmi des paysans bourguignons dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Cet Edme Rétif, que son père corrigeait si rudement, devint père de famille à son tour, et voici le portrait que son fils [Nicolas] trace de lui :

« S'il était en voyage et qu'il arrivait le soir un peu plus tard que l'heure du souper, on voyait toute sa famille, enfants et domestiques [vous avez bien lu : la famille inclut alors les domestiques – voir page 19 – et c'était déjà le cas dans l'Empire romain], attendre avec un air d'inquiétude et de tristesse. Frappait-il à la porte, le coup de heurtoir était répondu par un cri de joie de toute la maison. Je n'ai jamais entendu ce coup de heurtoir sans voir ma mère palpiter de plaisir. Elle se levait avec empressement, répétait l'ordre d'aller ouvrir, bien que cinq ou six personnes y fussent déjà. Elle s'agitait, préparait elle-même le bonnet de nuit, les sabots. Elle les remplissait de braise et, quoique ses filles voulussent lui en éviter la peine, mettait sa chaise dans la place qu'il aimait, lui versait un verre de vin chaud, qu'elle lui présentait à son entrée avant de lui avoir dit une seule parole. Le patriarche buvait, l'air content. Ensuite, il la saluait et nous saluait tous, jusqu'au petit berger, s'informant d'un chacun, d'un air de complaisance et de bonté. »

Figures patriarcales qui, en bien des provinces, passèrent la Révolution. [Frédéric] Mistral [1830-1914] les retrouve en Provence.

« *Tel qu'un roi dans son Royaume*, magnifique, il ensemençait son domaine et le dirigeait. Maître Ramon dit :

« Un père est un père, ses volontés doivent être faites... Les familles ainsi, nous les voyions fortes, saines et résistantes à l'orage. Elles avaient sans doute leurs querelles ; mais quand le soir de Noël réunissait l'aïeul et sa génération devant la table bénie où il préside, l'aïeul, de sa main ridée, noyait tout cela dans sa bénédiction. »

« Voilà comment je traite les amoureux ! » s'écriait Pierre [Rétif de la Bretonne] en cinglant son fils de coups de fouet, comme un cheval vicieux. Les amoureux, en effet, avec leur jolies

fantaisies et leurs gentillesses et leurs mésalliances étaient le danger redouté par les familles constituées comme nous venons de le dire.

Chacune de ces familles avait ses mœurs, ses sentiments, sa position sociale, héréditairement formée et définie. Par l'introduction d'un élément disparate y auraient été mêlés des coutumes, des idées, des sentiments, des mœurs par trop différents. Et qui auraient menacé de ruine cet organisme auquel les générations, séculairement, avaient tout sacrifié, et sur lequel reposait la famille elle-même.

Les familles les plus humbles ne sont pas les moins exigeantes sur ce point.

Voici de jeunes paysannes emprisonnées sur la demande de leurs parents, parce qu'elles veulent se marier avec d'honnêtes garçons, mais qui ne sont que des ouvriers agricoles payés à la journée. Les exemples peuvent en être donnés en grand nombre. Au XIX<sup>e</sup> siècle encore, pensez à l'histoire de *Mireille* que [Frédéric] Mistral a si merveilleusement racontée.

Un conseiller au Parlement de Dijon décide un mariage pour son fils. Il se met d'accord sur tous les points avec le père de la future. Le jeune homme apprend les projets paternels par les rumeurs de la ville. Très ému, il ose gratter à la porte du bureau paternel. C'était la première fois qu'il se présentait en ce lieu redouté sans y avoir été mandé :

– On assure mon père que vous avez résolu de me marier avec une personne dont on désigne le nom. Me serait-il permis de vous demander ce qu'il y a de fondé dans ce propos ?

Le conseiller au Parlement de Dijon fut très surpris de cette question inattendue. Il regarda sévèrement son fils et lui dit gravement :

– Monsieur, mêlez-vous de vos affaires.

Le mois n'était pas écoulé que le jeune homme épousait celle que la volonté paternelle lui avait destinée.

Le Marquis d'Argenson [René-Louis de Voyer de Paulmy (1694-1757), 2<sup>e</sup> marquis d'Argenson], futur ministre des Affaires étrangères, écrit à sa tante, M<sup>me</sup> de Balleroy :

« J'arrive de la campagne. Pendant ce temps, on a disposé de ma main. J'ai trouvé les articles signés à mon retour. J'entre dans une famille de très honnêtes gens. La fille est bien élevée, elle sait danser et chanter et jouer de l'épinette. De plus, elle est blonde. »

Il y avait évidemment là de sérieuses raisons pour que le marquis d'Argenson se montrât le plus heureux du monde d'épouser une jeune personne qu'il n'avait jamais vue. Elle savait danser et chanter et jouer de l'épinette : *de plus*, elle était blonde. Si après cela, le marquis d'Argenson ne s'était pas déclaré satisfait, c'est que vraiment, il eût été bien exigeant.

La lettre du marquis d'Argenson est du 31 octobre ; la première entrevue des futurs époux eut lieu le 19 novembre au couvent des Filles-Sainte-Marie où M<sup>le</sup> Mélian avait été placée. La demoiselle avait appris le 18 qu'elle épouserait M. d'Argenson le 22. M<sup>le</sup> Mélian n'avait pas quinze ans.

Et il s'agit d'union indissoluble ! Dans la France de l'ancien régime, le divorce n'existant pas.

Il est intéressant d'observer à quel point les sentiments se mirent en harmonie avec les exigences sociales. En ses comédies, Corneille [1606-1684] a fidèlement peint les idées de ses contemporains. Voici le dialogue échangé entre deux jeunes filles dans le *Menteur* [pièce représentée en 1642 au théâtre du Marais et publiée pour la première fois en octobre 1644] :

Clarisse.

Mon père a sur mes vœux une entière puissance.

Lucrèce

Le devoir d'une fille est dans l'obéissance.

Et ces vers, exprimaient si bien les idées de la jeunesse à cette époque que Corneille les répète identiquement et les place une seconde fois, non plus dans une comédie, mais dans une tragédie. La tragédie des *Horaces* contient ces deux mêmes vers prononcés par Camille et par Curiace.

Mieux encore : le dialogue entre Pleirante et sa fille Célidée dans la *Galerie du palais*. Le bonhomme Pleirante s'est aperçu que sa fille aime Lysandre. Il lui laisse entrevoir qu'il l'a deviné et qu'il approuve son choix. Mais Célidée, en fille bien apprise, lui répond fièrement :

Monsieur, il est tout vrai, son ardeur légitime  
A tant gagné sur moi que j'en fais de l'estime,  
J'aime son entretien, je chéris sa présence,  
Mais cela n'est enfin qu'un peu de complaisance  
Qu'un mouvement léger qui passe au moindre jour...

Et ce dernier vers tout à fait étonnant :

Vos seuls commandements produisent mon amour...

## LE MARIAGE

Il en est qui, non contents de fiancer des enfants en nourrice, fixaient par contrat de mariage les destinées de ceux qui naîtront de l'union des futurs époux.

Dès l'âge de raison, c'est-à-dire dès l'âge de sept ans, les parents pouvaient légalement les fiancer ; et si les petits fiancés de sept ans avaient demeuré quelque temps sous le même toit – ce qui dépendait, comme bien on pense, uniquement de la volonté paternelle – le mariage était réputé accompli.

Quand Henri de Rohan [1579-1638] se maria en 1605, avec la fille de Sully [Maximilien de Béthune (1559-1641)], M<sup>lle</sup> de Sully était si petite demoiselle que le pasteur Dumoulin [Pierre Dumoulin (1568-1658)], la voyant arriver au Temple, vêtue de blanc, demanda aux parents :

- Vous présentez cet enfant pour être baptisée ?
- Non, nous la présentons pour être mariée.

Ce n'était pas la même chose.

M<sup>lle</sup> de Bourbonne est mariée à l'âge de douze ans avec M. d'Avaux [Jean-Antoine de Mesmes, dit d'Avaux (1640-1709)]. Elle était à l'Abbaye-aux-Bois, rue de Sèvres. Ses camarades de jeu à l'Abbaye lui disaient :

- Que ce M. d'Avaux est donc laid, à ta place, je ne l'épouserai pas.
- Je l'épouserai parce que papa le veut. Mais je ne l'aimerai pas, c'est une chose sûre !...

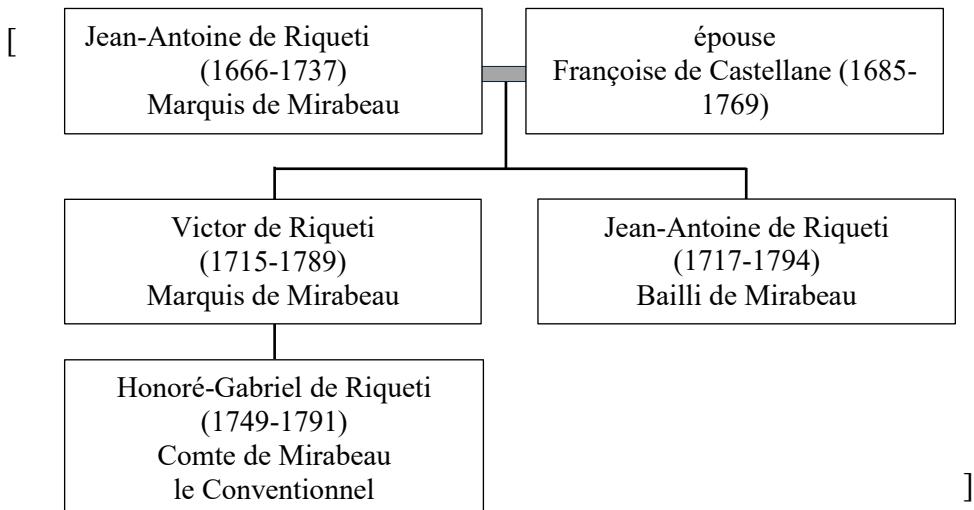
Un de mes meilleurs amis, gentilhomme de bonne race, qui habite à la façon du vieux temps, un rustique manoir au département de l'Orne, me parlait d'après les papiers de famille, du mariage de ses arrière-grands-parents. Un beau repas fut dressé après la cérémonie à l'Église. Comme il se prolongeait, les jeunes époux se levèrent de table. Il semblaient très

sages quand subitement on entendit des cris de la mariée. Son mari exerçait son autorité conjugale, en lui flanquant des gifles. On s'était disputé en attrapant des mouches...

Les couvents de l'ancien régime étaient remplis de petites dames – je les appelle *dames* parce qu'elles étaient mariées – qui, tout en apprenant à jouer du luth et de l'épinette, à danser menuet, gavottes et pavanes, y attendaient, sans impatience, l'âge d'aller demeurer avec leurs époux.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ces mariages de l'ancien régime faisaient généralement de bons ménages. Les faits opposés, souvent cités, étaient exceptionnels ; et c'est précisément parce qu'ils étaient exceptionnels que les contemporains ont pris soin de les noter. Ils faisaient de bons ménages parce qu'ils étaient conformes à la constitution de la société et aux mœurs du temps ; parce qu'ils étaient la garantie des traditions familiales qui faisaient la charpente même de la société, le fondement sur lequel elle était bâtie.

Avec quel soin nous devons nous défaire ici de nos idées modernes pour nous mettre par la pensée dans les conditions où se trouvaient nos aïeux. « Faire honneur ou profit à la famille, écrit le bailli [Jean-Antoine] de Mirabeau [1717-1794], voilà le seul sentiment. »



Les familles de conditions modestes étaient aussi intransigeantes sur le chapitre des mésalliances que les familles appartenant à la noblesse. Catherine Flaubert, veuve de Pierre Fontaine, ouvrier plombier, âgée de soixante-dix ans, « ayant une fille qui lui avait désobéi pour vouloir épouser un garçon malgré elle », se vit obligée, dit la bonne femme de la faire mettre par ordre du Roi, c'est-à-dire par lettre de cachet, dans la prison de la Salpêtrière. La mère ayant soixante-dix ans, quel pouvait bien être l'âge de cette demoiselle que sa mère, la veuve d'un ouvrier plombier, faisait enfermer dans une prison sévère parce qu'elle se disposait à conclure un mariage qui lui paraissait ne pas devoir convenir ? Ces faits sont de 1751.

Des exemples semblables fournis par la classe ouvrière parisienne se retrouveraient par centaines dans les archives de la Bastille conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal.

## L'INTÉGRITÉ DU PATRIMOINE

Avec ses mœurs et ses traditions et son rang social, la famille devait se maintenir ainsi dans son intégrité entre les mains de son chef.

Le patrimoine, sur lequel vit la famille, est un bien sacré. La terre familiale doit être conservée intacte. On est à blâmer, non seulement de la vendre, mais de l'échanger.

« Tant que ce domaine sera dans ma famille, dit un père à ses enfants, elle aura une existence honorable. Je ne m'arrête pas à la pensée que mes descendants puissent être mis dans la nécessité de la vendre. Vendre les champs paternels, c'est désavouer son nom. Il ne faut pas croire qu'il soit possible de les remplacer par d'autres : il suffit de voir comment tous ceux qui ont voulu échanger le patrimoine de leurs aïeux se sont ruinés. »

Sur cette voie, le droit d'aînesse, en arrivait à s'imposer. En Bretagne, dans la classe rurale, le droit successoral ne favorisait pas l'aîné, mais le plus jeune. C'était un droit de jeunesse s'il est permis de s'exprimer ainsi. S'il n'y avait pas de garçon dans la maison, c'était la plus jeune des filles qui héritait. Le plus jeune, le *juveigneur*, entrait seul en possession de l'héritage familial. Le juveigneur ne partageait avec ses frères et sœurs que les meubles laissés par le père.

On en comprend la raison : il fallait continuer la culture du domaine, et dans les traditions acquises, en conserver les serviteurs, le caractère de la tenure [concession d'une terre]. Un aîné, marié depuis longtemps et qui avait fondé un foyer distinct, qui avait exploité le fermage éloigné de la maison paternelle, risquait d'y introduire un esprit nouveau, des idées, des manières différentes.

## LA SOLIDITÉ FAMILIALE

De nos jours, tous les sujets d'un État ont intérêt à le voir puissant, prospère et uni. À l'instar des fiefs, les familles étaient de véritables États, et les membres en avaient intérêt à voir leur chef en brillante posture. Son déclin rejaillissait sur eux. Demeurant dans le domaine familial, l'aîné, en maintenant l'intégrité, y maintenait le nom, l'honneur, la valeur de la maison et s'employait à diriger les cadets vers les carrières qui s'ouvriraient devant eux, les soutenant, les aidants à faire leur chemin dans l'armée, dans la diplomatie, outre-mer, souvent en ces régions lointaines où, au XVII<sup>e</sup> siècle, les fils de famille jouèrent un rôle si brillant, si fructueux parfois. L'honneur du cadet, sa fortune brillante rejaillissait directement sur l'aîné. Et de même, sa misère, son déshonneur, si le chemin où son frère devait le soutenir avait une issue fâcheuse.

Comme son patrimoine lui-même, la famille formait, dans la pensée du temps, un véritable bloc et dont les diverses parties étaient étroitement soudées les unes aux autres. « Je ne suis qu'un morceau de la famille », écrit le bailli [Jean-Antoine] de Mirabeau, à son frère aîné le marquis [Victor de Mirabeau (voir page 6)]. Et si l'honneur, la gloire de l'un des parents rejaillit sur tous, il en va de même des fautes qu'il a pu commettre, de la honte dont il a pu se couvrir.

Ce sentiment de la solidarité familiale, de la *solidité* familiale, comme on disait alors, arrivait parfois à des conclusions qui, aujourd'hui nous font sourire.

En son immortelle correspondance, la charmante marquise de Sévigné [1626-1696] assure que lorsqu'elle prenait une pilule purgative, M<sup>me</sup> de Grignan [1646-1705], sa fille à vingt lieues de là, en éprouvait les effets. Action qui s'exerçait même entre Madame de Sévigné et des

parents plus éloignés. C'est ainsi qu'elle se trouve soulagée après une saignée faite à son cousin Bussy [Roger de Bussy-Rabutin (1618-1693)].

« J'ai senti votre saignée, hier, écrit-elle, n'était-ce pas la 17<sup>e</sup> de ce mois ? Justement elle me fit tous les biens du monde, et je vous en remercie. Je suis si difficile à saigner, que c'est charité à vous de donner votre bras au lieu du mien. »

Près de vingt ans après, M<sup>me</sup> de Sévigné se souviendra encore du service que lui a rendu son cousin. Elle voudra alors faire saigner en son lieu et place sa nièce, M<sup>me</sup> de Montataire ; afin d'éprouver les bons effets de l'opération sans en éprouver les désagréments. Mais à son grand mécontentement, sa nièce, M<sup>me</sup> de Montataire, ne voulut rien savoir.

Les hommes de l'Ancien Régime parlent ainsi de familles méritantes et de famille punissables autant que d'individus susceptibles d'être châtiés ou récompensés. Aussi leur semblait-il équitable que la fortune d'un membre de la famille et plus particulièrement du chef s'étendit sur la famille entière.

M<sup>me</sup> de Maintenon [Françoise d'Aubigné (1635-1719), marquise de Maintenon], parvenue à la plus haute situation dans l'État, puisqu'elle avait épousé Louis XIV [1638-1715] lui-même, se montrait très réservée dans les faveurs à accorder aux membres de sa famille. Nous lui en faisons un mérite ; les contemporains l'en blâmaient : il fallait qu'elle fût bien égoïste pour ne pas faire profiter les siens des avantages dont elle disposait.

#### TALENTS ET LABEUR HÉRÉDITAIRES

À la conservation et à la transmission héréditaire du patrimoine familial, se joignaient étroitement la conservation et la transmission du métier paternel, depuis le métier de roi – c'est l'expression de Louis XIV – dans la famille régnante, jusqu'à celui de laboureur dans la famille du plus modeste *tasin* [chef de maison ou ménager ; voir page 21]. Le père avait exercé tel ou telle profession, le fils la continuera : dans les familles de laboureurs, d'artisans, cette transmission semblerait indiquée ; mais elle se retrouve dans les professions les plus diverses, dans celles où l'on s'attendrait le moins à la rencontrer.

On a vivement reproché à Louis XIV d'avoir confié à Barbezieux [Louis-François-Marie Le Tellier de Barbezieux (1668-1701)] le ministère de la Guerre, après la mort de Louvois [François-Michel Le Tellier (1641-1691), marquis de Louvois], son père. Barbezieux avait vingt-trois ans : jeune homme très intelligent, mais paresseux et dissipé. La conduite du roi a paru une marque de son orgueil, un témoignage de sa suffisance, d'un abus de pouvoir ; or ce serait tout au contraire qu'il faudrait la juger.

Barbezieux recueillait la succession de son père au ministère de la Guerre, parce qu'il y avait droit en qualité de fils du ministre défunt. Louvois lui-même avait obtenu la survivance de son père, le Tellier, non pas à l'âge de vingt-trois ans, mais à treize ans, et il fut autorisé à signer comme secrétaire d'État le 24 février 1662 : il avait vingt et un ans.

Ainsi se formèrent ces grandes familles ministérielles, dont la plus connue est celle de Phéypeaux. Cent cinquante années durant, les Phéypeaux occupèrent continuellement un ou plusieurs ministères.

On trouve au XVIII<sup>e</sup> siècle des familles bourgeoises en possession de fonctions municipales et qui ont été exercées par leurs descendants sans interruption, depuis le règne de Philippe Le Bel.

Ce qui surprend davantage encore, c'est que cette même tradition familiale, qui impose la continuation du métier paternel, se trouve dans les professions libérales où, semble-il, le talent personnel, les dispositions naturelles, les goûts individuels auraient dû imposer la ligne à suivre.

Le père a été un musicien, un peintre, un sculpteur, un architecte renommé : le fils sera musicien, peintre, sculpteur, architecte à son tour. Cette obligation héréditaire présentait évidemment un assez sérieux inconvénient quand le fils ne montrait ni goût, ni disposition pour la carrière où le père s'était illustré ; mais ce détail ne paraissait que d'importance secondaire : l'essentiel était que le fils fit ce que le père avait fait.

Au reste, il était moyen de s'arranger : les fils de Lully [Jean-Baptiste Lully (1632-1687)] succédèrent à leur père dans sa charge de musicien du roi. Ils n'entendaient pas grand-chose à la musique. Ils firent composer leurs balais et leurs opéras par des artistes habiles qu'ils rétribuent – au vu et au su de tout le monde – et tout le monde estimait que les choses allaient ainsi au mieux : la nouvelle musique était excellente et elle était signée « Lulli », la perfection.

De là ces familles de musiciens qui remplissent le XVIII<sup>e</sup> siècle ; une douzaine de Couperins, dont l'un, François [François Couperin (1668-1733)], a été l'un des plus remarquables musiciens qui aient jamais existés. Un nombre égal de Philidor [François-André Philidor, dit "le Grand" (1726-1795)]. Les petits Philidors avaient onze ans que déjà on leur donnait, comme aux fils de Lulli, la survivance des charges musicales de leur père.

Parmi les peintres, le spectacle est le même. La dynastie des Vernet [Joseph Vernet, né Claude Joseph Vernet (1714-1789)] en est restée fameuse : elle a fourni pendant un siècle et demi, de père en fils, une succession ininterrompue d'artistes, peintres de grand talent.

Nous venons de citer des familles de musiciens et de peintres ; voici des familles de sculpteurs, les Adams [Lambert Sigisbert Adam, dit Adam l'Aîné (1700-1759)], les Clodions [Claude Michel, dit Clodion (1738-1814)], les Coustous [Guillaume Coustou (1677-1746)].

Voici les familles d'artistes dramatiques et dont les chefs veillent, avec une surprenante vigilance, à la tradition du métier paternel. On conserve à la Bibliothèque de l'Arsenal, dans les archives de la Bastille, le placet d'un modeste comédien qui demande au ministre de la Maison du roi, de faire enfermer son fils pour le traduire ensuite dans les colonies d'Amérique, parce que, refusant de prendre le même métier que son père, il ne pourra manquer de faire honte à sa famille.

Voici des familles de contrebandiers où l'on va courageusement aux galères de père en fils. Et des familles de sorcières qui vont plus courageusement encore se faire brûler vives sur un bûcher de mère en fille. La grand-mère avait été sorcière, elle avait péri dans les flammes ; la fille était sorcière et savait que le même sort lui était réservé et elle n'hésitait pas à éléver dans la redoutable profession une fille qu'elle aimait avec tendresse.

Les arts industriels, en conservant la tradition familiale dans la pratique du métier, en tirent de grands avantages. Les enfants se formaient sous les yeux du père, profitant de tout ce que les devanciers avaient acquis d'expérience et de pratique. Le fils devenait fier du métier comme du non paternel ; il avait à cœur de conserver l'honneur de la maison. Les progrès, les transformations se faisaient harmonieusement, par degré, dans un sentiment de respect pour l'œuvre paternelle, ancestrale, influencé par le goût, par le génie propre à l'individu et à la

génération nouvelle. Notamment les arts industriels – et à Dijon, comme à Lyon, à Rouen, Limoges ou à Paris : tapisserie, soierie, ébénisterie, horlogerie, orfèvrerie, céramique, ferronnerie –, et le reste parvint ainsi, sur la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à une perfection, qu'en nul temps, nul pays, ils n'avaient connue et que peut-être ils ne retrouveront plus.

## L'ŒUVRE DE LA RÉVOLUTION

L'ancienne famille française était donc caractérisée par l'intégrité du patrimoine transmis entre les mains des aînés, l'autorité du chef de famille étendue jusque sur ses petits-enfants et sur les branches cadettes de la famille, l'autorité absolue du père, l'autorité du mari sur sa femme, l'indissolubilité absolue du mariage.

Sur la famille ainsi organisée était fondée toute l'ancienne société : c'est elle qui avait formé l'État. Or, dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette vieille famille française subit des transformations profondes ; ses tradition s'altérèrent. L'édifice social, qui reposait sur elle, en fut ébranlé [le courant de pensée dit des Lumières a ébranlé les fondements chrétiens de la société]. Là est la cause première de la Révolution : aussi, est-ce contre l'antique organisation de la famille que les hommes de la Révolution dirigèrent leurs plus vives attaques.

Le 5 avril 1791, malgré les efforts des députés normands et du grand orateur du Languedoc Cazalès [Jacques Antoine Marie de Cazalès (1758-1805), député de la noblesse], l'Assemblée constituante, déclara l'égalité des partages dans les successions. Quelques années plus tard, la Convention compléta l'œuvre de la Constituante, en enlevant au père de famille le droit de disposer d'une partie quelconque de son patrimoine. Aucune modification, pour minime qu'elle fût, n'était autorisée sans le partage des biens entre les enfants. Chacun d'eux devait avoir part égale. C'était la destruction du patrimoine familial et du droit d'aînesse. Après la réaction thermidorienne, les orateurs qui continuèrent à défendre, au sein de l'Assemblée, les lois révolutionnaires déclaraient : « Rapportez les lois successorales, ce serait ruiner l'œuvre essentielle de la Révolution. »

La puissance paternelle, telle que l'avait connu l'ancien régime est détruite à son tour. Ces faits sont groupés, avec une méthode rare, par M. Sagnac, dans son important ouvrage sur les lois civiles de la Révolution [Philippe Sagnac (1868-1954), *La Législation civile de la Révolution française (1789-1804). Essai d'histoire sociale*]. Le décret du 20 septembre 1792 déclarait la majorité civile parfaite à l'âge de 21 ans. Fils et filles peuvent exercer tous leurs droits ; ils peuvent se marier à leur gré. Suivant le projet de code de 1793, les enfants devaient être tenus de requérir l'approbation de leurs parents ; mais s'ils ne l'avaient pas obtenue dans les trois jours, ils justifiaient de leur réquisition, et cela devait suffire.

Les grands théoriciens révolutionnaires, Michel Le Pelletier [Louis-Michel Le Peletier, marquis de Saint-Fargeau (1760-1793)] et Robespierre [Maximilien Robespierre (1758-1794)], avaient été jusqu'à proposer d'enlever les enfants à leurs parents dès l'âge de sept ans. À partir de ce moment, ils seraient réunis dans des écoles, loin des familles. Le père n'aurait plus rien à y voir.

Et le dernier cri du grand orateur qui incarna, de la manière la plus puissante, l'esprit de la Révolution à son aurore, le dernier cri de Mirabeau [voir page 6], son dernier discours à la Constituante, n'a-t-il pas été une longue protestation contre ce qu'il appelait la tyrannie paternelle ?

Après avoir détruit l'autorité du père, la Révolution renversa celle du mari. Le comité de la législation, nommé par la Convention, estimait que la puissance maritale « était une création des gouvernements despotiques ».

« Dans un pays libre, disait-il encore, il est odieux de tenir plus longtemps la femme dans l'esclavage. »

Ce qui subsistait de l'autorité domestique devait appartenir désormais au mari et à la femme tout ensemble. Le projet de code de 1793 ne dit plus le père, mais le père et la mère. Le mari et la femme administreront conjointement les biens communs. Enfin, les lois révolutionnaires abolissent l'indissolubilité du mariage en décrétant le divorce. Ils rendent le divorce aussi facile que possible. Le décret du 20 septembre 1792 établit que, si le divorce est demandé par les deux époux, il doit être prononcé du jour au lendemain. Si le divorce n'est réclamé que par l'un des époux, les délais seront de deux mois ou d'un an, suivant les motifs ; mais, au bout d'une année, il sera toujours prononcé, puisque la simple incompatibilité d'humeur alléguée par l'un des conjoints est un motif suffisant.

Encore, en 1793, l'énumération des motifs est-elle supprimée comme un embarras incommode. Par sa simple volonté, chacun des deux époux peut faire prononcer le divorce (*Moniteur*, XVII, 532- 533, août 1793).

Le décret du 4-9 floréal an II (23-28 avril 1794) fit mieux encore. L'éloignement de l'un des conjoints durant six mois permettait à l'autre de se remarier. Le décret disait expressément : « Les femmes des défenseurs de la patrie et des fonctionnaires éloignés de leur domicile pour le service de la République peuvent profiter de cette liberté. »

A prendre ces textes dans leur rigueur, les liens du mariage n'existaient plus.

#### LE JUGEMENT DE BALZAC

On ne sera pas surpris que, après la chute de Robespierre, 9 Thermidor an II (27 juillet 1794), la réaction contre une partie de l'œuvre révolutionnaire se soit portée principalement sur les lois qui avaient détruit l'organisation séculaire de la famille ; mais on fut divisé. Au sein même de la noblesse, le rétablissement du droit d'aînesse et celui de l'autorité absolue du chef de famille trouvaient des adversaires.

Comme le dit Balzac [Honoré de Balzac (1799-1850)] dans une œuvre remarquable que nous allons citer, jusqu'au sein de la noblesse, on était très divisé sur ces graves problèmes.

Notre cher et grand Balzac a non seulement été le plus grand romancier du XIX<sup>e</sup> siècle, il en a peut-être été le plus grand historien. Un livre de lui, trop peu connu, *Mémoires de deux jeunes mariées*, est une des œuvres les plus fortes qu'ait produite la science historique.

Balzac met en scène deux jeunes femmes, Louise de Chaulieu et Renée de Maucombe, qui échangent leurs sentiments en une correspondance qui fait tout l'ouvrage. Avec un art consommé et un merveilleux sentiment historique, le grand écrivain a personnifié, en ses deux héroïnes, des traditions de l'ancienne France d'une part : c'est Renée de Maucombe ; et de l'autre, les idées de la France nouvelle : c'est Louise de Chaulieu.

Afin que la fortune de ses deux frères fut assurée, Louise de Chaulieu avait été jetée dans un couvent où ses parents entendaient qu'elle demeura toute sa vie, mais sa grand-mère, déjà acquise aux idées nouvelles, lui a fait interdire par le prince de Talleyrand [Charles-Maurice de

Talleyrand (1754-1838)] de prononcer ses vœux. En mourant, elle lui lègue directement une partie de sa fortune, comme l'y autorise les lois nouvelles. Ainsi, Louise de Chaulieu peut sortir du couvent et réintégrer la maison paternelle, d'où elle écrit à son amie Renée de Maucombe qui demeure en province :

« J'étais arrivée à trois heures après midi. Vers cinq heures et demie, Rose est venue me dire que ma mère était rentrée, et je suis descendue pour lui rendre mes respects...

« ... J'ai trouvé ma mère dans son salon, où il n'y avait rien de changé. Elle était habillée. De marche en marche, je m'étais demandé, comment serait pour moi cette femme, qui a été si peu mère que je n'ai reçu en huit ans que les deux lettres que tu connais. Cet embarras s'est bientôt dissipé. Ma mère a été d'une grâce parfaite ; elle ne m'a pas témoigné de fausse tendresse, elle n'a pas été froide, elle ne m'a pas traitée en étrangère ; elle ne m'a pas mise dans son sein comme une fille aimée ; elle m'a reçu comme si elle m'eût vue la veille ; elle a été la plus douce, la plus sincère amie ; elle m'a parlé comme à une femme faite et m'a d'abord embrassée au front.

« – Ma chère petite, si vous deviez mourir au couvent, m'a-t-elle dit, il vaut mieux vivre au milieu de nous. Vous trompez les desseins de votre père et les miens, mais nous ne sommes plus au temps où les parents étaient aveuglement obéis. »

La conversation s'engage entre la mère et la fille. Elle est, dès les premiers mots, d'une gracieuse intimité. La duchesse parlait d'une voix douce. Après quelques instants, elle avait séduit sa fille. A trente-huit ans, elle était belle comme un ange.

« Peu après, écrit M<sup>lle</sup> de Chaulieu, mon père est entré.

« – Monsieur, voilà votre fille, lui dit la duchesse.

« Mon père a pris soudain pour moi les manières les plus tendres ; il a si parfaitement joué son rôle de père que je lui en ai cru le cœur.

« – Vous voilà donc, fille rebelle ! m'a-t-il dit en me prenant les deux mains dans les siennes et en me les baisant avec plus de galanterie que de paternité.

« Savez-vous, Madame, qu'elle sera fort jolie et que vous pourrez être fier d'elle un jour ?

« – Voici votre frère Rhétoré.

« – Gaston, dit-il à un beau jeune homme qui est rentré, voici votre sœur, la religieuse qui veut jeter le froc aux orties. »

Et Louise de Chaulieu, écrivant à son ami Renée de Maucombe, conclut ainsi :

« Voilà ma belle biche blanche, ni plus ni moins, comment les choses se sont passées autour d'une jeune fille de dix-huit ans, après une absence de neuf années, dans une des plus illustres familles du royaume. »

Peu après, Louise de Chaulieu a une grave conversation avec son père, dont elle s'empresse de faire part à son amie :

« Vers une heure, mon père a frappé à la porte de mon petit salon et m'a demandé si je pouvais le recevoir ; je lui ai ouvert la porte, il est entré... »

Après quelques préliminaires :

« Votre fortune est assez considérable, me dit mon père, pour que vous ne soyez à charge, ni à votre mère, ni à moi.

« – Serais-je indiscrete en vous demandant quelle est ma fortune ?

« – Nullement, mon enfant, votre grand-mère vous a laissé cinq cent mille francs qui étaient ses économies, car elle n'a pas voulu frustrer sa famille d'un seul morceau de terre. (Ainsi le duc de Chaulieu considérait que sa famille était frustrée de l'argent légué à sa fille.) Je voulais employer cette somme, poursuit le duc, à constituer la fortune de votre second frère ; aussi dérangez-vous beaucoup mes projets. Mais, dans quelques temps, peut-être y concourrez-vous. J'attendrai tout de vous-même. Vous me paraissez plus raisonnable que je ne le croyais. »

Louise trace le portrait de son père :

« ... Un homme charmant, malgré ses 50 ans ; il a une taille jeune, il est bien fait, il est blond, il a une tournure et des grâces exquises ; il a la figure à la fois parlante et muette des diplomates ; son nez est mince et long, ses yeux sont bruns... »

Renée le Maucombe répond aux lettres que lui écrit Louise de Chaulieu. Elle était destinée, elle aussi, à être mise au couvent pour assurer la fortune de son frère.

Le comte de Montlosier [François Dominique de Reynaud, comte de Montlosier (1755-1858)], dans ses intéressantes *Mémoires*, cite tel couvent d'Auvergne qui était ainsi, sous l'ancien régime, uniquement composé de jeunes filles d'une même famille : les jeunes filles jetées au couvent, de génération en génération, par les parents – en vue d'assurer la position sociale des aînés – suffisaient à former tout un monastère.

Mais il arrive qu'un voisin de campagne des Maucombe, M. de l'Estorade, vit revenir de Russie, son fils qu'il croyait mort. Ce fils était rentré vieilli avant l'âge, épuisé, le caractère aigri. M. de l'Estorade n'eut plus qu'une idée : le marier à une jeune fille noble. M. et M<sup>me</sup> de Maucombe, consentirent à lui donner leur fille Renée, sans la consulter, naturellement, à la manière de l'ancien temps. M. de l'Estorade s'engageait non seulement à prendre Renée de Maucombe sans dot, mais à lui reconnaître, dans son contrat, toute la somme qui devait un jour lui revenir dans la succession de ses pères et mères.

« Dès sa majorité, écrit Renée à son ami Louise de Chaulieu, dès sa majorité, mon frère cadet, Jean de Maucombe, a reconnu avoir reçu de ses parents un avancement d'hoirie équivalent au tiers de l'héritage. Voilà comment les familles nobles de la Provence éludent l'infâme code civil du sieur de Buonaparte... »

Renée de Maucombe parle de son fiancé sans enthousiasme :

« Il est bien maigre ! Il est pâle, il a souffert, il est taciturne. À trente-sept ans, il a l'air d'en avoir cinquante. L'ébène de ses ex-beaux cheveux de jeune homme est mélangée de blanc comme l'aile d'une alouette. Ses beaux yeux bleus sont caves, il est un peu sourd, ce qui le fait ressembler aux chevaliers de la Triste Figure. »

Renée fait à son ami Louise une peinture de la vie qui l'attend :

« Pendant que tu t'apprêtes à moissonner les joies de la plus vaste existence, celle d'une demoiselle de Chaulieu dans Paris, où tu règneras, ta pauvre biche, est tombée dans les réalités vulgaires d'une destinée simple comme celle d'une pâquerette... L'uniformité de mes jours à venir sera variée par les amples plaisirs de la campagne... Ma maison sera ombragée de grands arbres. J'aurai des gazons toujours verts en Provence, je ferai monter mon parc jusque sur la colline, je placerai sur le pont le plus élevé un kiosque d'où mes yeux pourront voir la Méditerranée... »

« En restant fidèle à mes devoirs, aucun malheur n'est à redouter... Ah ! mignonne, j'aperçois la vie comme un de ces grands chemins de France, unis et doux, ombragés d'ombres éternelles. »

En apprenant la manière dont son amie Renée est sur le point de se marier, Louise de Chaulieu pousse naturellement un cri d'indignation :

« Comment ! bientôt mariée ! mais prend-on les gens ainsi ! au bout d'un mois, tu te promets à un homme sans le connaître, sans en rien savoir !... ne vois-tu pas, Renée, ce qu'on veut faire de toi ? Tu leur es nécessaire pour continuer la glorieuse maison de l'Estorade : et voilà tout !... »

« A ta place, J'aimerais mieux aller me promener aux îles d'Hyères, en caïque, jusqu'à ce qu'un corsaire algérien m'enlève et me vende au Grand Seigneur. »

[Louise embellit innocemment le propos car à cette époque la Méditerranée est infestée de pirates ; pour mater cette piraterie, Louis XIV, en 1664, avait envoyé en Algérie une expédition commandée par Duquesne (1610-1688), mais elle s'est soldée par un échec et la piraterie a sévi en Méditerranée jusqu'en 1830.]

Que si René de Maucombe est bien « vieux temps », Louise de Chaulieu est toute moderne. Bref, le mariage eut lieu : à l'ancienne mode.

Deux mois après qu'eurent été célébrées les noces de son amie, par une claire matinée de février, Louise de Chaulieu voit entrer son père dans sa chambre. Le duc de Chaulieu est grave, pensif. Il va développer à sa fille les considérations les plus curieuses sur l'œuvre de la Révolution. Par sa bouche, c'est, sans aucun doute, Balzac lui-même qui parle. Je ne crois pas que l'on n'ait jamais présenté les conceptions sociales de l'ancien régime d'une façon à la fois plus juste et plus brillante.

« Ma belle biche, écrit Louise à son ami Renée, qui est devenue M<sup>me</sup> de l'Estorade, ce matin à neuf heures, mon père s'est fait annoncer chez moi. J'étais levée et habillée ; je l'ai trouvé gravement assis au coin du feu dans mon salon, pensif, au-delà de son habitude ; il m'a montré la bergère en face de lui ; je l'ai compris et je m'y suis plongé avec une gravité qui le singeait si bien qu'il s'est pris à sourire, mais d'un sourire empreint d'une grave tristesse :

« – Vous êtes au moins aussi spirituelle que votre grand-mère, m'a-t-il dit.

« – Allons mon père, ne soyez pas courtisan ici, ais-je répondu, vous avez quelque chose à me demander.

« – Après m'avoir écouté, dit le duc de Chaulieu, vous réfléchirez longtemps ; je vous donnerai six mois s'il le faut. Vous êtes votre maîtresse absolue, et, si vous vous refusez au sacrifices que je vous demande, je subirai votre refus sans plus vous tourmentez. »

Et voilà que le duc de Chaulieu se met à tracer à sa fille – quelque peu surprise – un large tableau de l'état où se trouve la France.

« Mon enfant, lui dit-il, la France est dans une situation précaire..., le roi est une tête sans bras... La Révolution continue, elle est implantée dans la loi... »

Le duc de Chaulieu poursuit sur ce ton pendant un certain temps ; il dit, d'ailleurs, à sa fille des choses très remarquables :

« – Sais-tu, mon enfant, quels sont les effets les plus destructifs de la Révolution ? Tu ne t'en douterais jamais. En coupant la tête à Louis XVI [1754-1791], la Révolution a coupé la tête à tous les pères de famille. Il n'y a plus de familles aujourd'hui, il n'y a plus que des

individus ... En proclamant l'égalité des droits à la succession paternelle, la révolution a tué l'esprit de famille, elle a créé le fisc. »

Le duc de Chaulieu – c'est à dire Balzac – est lancé. Il poursuit :

« Nous sommes entre deux systèmes : on constitue l'état par la famille, ou on le constitue par l'intérêt personnel ; l'aristocratie ou la démocratie ; l'obéissance ou la discussion ; voilà la question.

« J'appartiens, dis le duc de Chaulieu, au petit nombre de ceux qui veulent résister à ce qu'on nomme le peuple, dans son intérêt bien compris. Il ne s'agit plus ni de droits féodaux, comme on le dit aux naïfs, ni de gentilhommerie ; il s'agit de l'État, il s'agit de la vie de la France. Tout pays qui ne prend pas sa base dans le pouvoir paternel est sans existence assurée. Le pouvoir paternel commence l'échelle des responsabilités qui montent jusqu'au roi. »

En ces deux phrases, Balzac a donné de l'organisation du pouvoir dans l'ancienne France, la définition peut être la plus forte et la plus exacte qui soit.

Et voici que le duc de Chaulieu s'efforce de percer l'avenir :

« Nous allons à un état de choses horribles... il n'y aura plus que des lois pénales ou fiscales : la bourse ou la vie ! Le pays le plus généreux de la terre ne sera plus conduit par les sentiments.

« – Mais dis-je en interrompant mon père (c'est Louise de Chaulieu qui écrit), que puis-je faire pour l'État ? Je ne me sens aucune disposition à être la Jeanne d'Arc des familles, et à périr à petit feu sur le bûcher d'un couvent.

« Vous êtes une petite peste, me dit mon père. »

Enfin, le duc de Chaulieu indique à sa fille quels sont ses projets.

« Je sais, lui dit-il, que, quant à vous, ces projets sont blessants, iniques ; aussi, ais-je demandé leur sanction moins à votre cœur et à votre imagination qu'à votre raison ; je vous ai reconnu plus de raison et de sens que je n'en ai vu à qui que ce soit...

« – Vous vous flattez lui ais-je dit en souriant, car je suis bien votre fille.

« – Enfin, reprit le duc, je ne saurais être inconséquent. Qui veut la fin veut les moyens, et nous devons l'exemple à tous. Donc, vous ne devez pas avoir de fortune tant que celle de votre frère cadet ne sera pas assurée, et je veux employer tous vos capitaux à lui assurer un majorat.

« – Mais, lui dis-je, vous ne me défendez pas de vivre à ma guise et d'être heureuse, en vous laissant ma fortune ?

« – Ah ! pourvu, répondit le duc, que la vie comme vous l'entendez ne nuise en rien à l'honneur de votre famille...

« – Nous ne trouverons pas en France, poursuit M. de Chaulieu avec amertume, nous ne trouverons pas en France d'hommes qui veuillent pour femme une jeune fille de la plus haute noblesse, sans dot, et qui lui en reconnaîsse une. Si ce mari se rencontraît, il appartiendrait à la classe des bourgeois parvenus : je suis sous ce rapport du XI<sup>e</sup> siècle.

« – Et moi aussi, lui ai-je dit. Mais pourquoi me désespérer ? N'y a-t-il pas de vieux pairs de France ?

« – Vous êtes bien avancée, Louise ! s'est-il écrié.

« Puis il m'a quittée en souriant et en me baisant la main. »

Louise de Chaulieu n'eut pas besoin d'épouser un vieux pair de France. Elle était

adorablement jolie : et il se trouva, pour s'éprendre d'elle, un jeune gentilhomme, beau, riche, noble, intelligent ; de plus il était espagnol.

Renée répond à son ami Louise :

« Tes lettres me font une vie passionnée au milieu de mon ménage si simple, si tranquille, uni comme une grande route par un jour sans soleil. »

La jeune femme en arrive à son tour à faire de la philosophie :

« Mon philosophe de l'Aveyron, Bonald [Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte de Bonald (1754-1840), philosophe et essayiste français, grand adversaire de la Révolution française], a raison de considérer la famille comme la seule unité sociale possible et d'y soumettre la femme, comme elle l'a été de tout temps. »

« O mon ange, répond Louise de Chaulieu, pourquoi parlons-nous une langue différente ? Ton mariage, purement social, et mon mariage, qui n'est qu'un amour heureux, sont deux mondes qui ne peuvent pas plus se comprendre que le fini ne peut comprendre l'infini. Tu restes sur la terre, je suis dans le ciel. Tu es dans la sphère humaine, je suis dans la sphère divine.

« Je règne par l'amour, tu règnes par le devoir. Je suis si haut que, s'il y avait une chute, je serais brisée en mille miettes. Enfin, je dois me taire, car j'ai tort de te peindre l'éclat, la richesse, les pimpantes joies d'un pareil printemps d'amour. »

Et elle ajoute :

« Ah ! s'il n'y avait pas de paradis, tu serais bien attrapée, car tu te voues à un martyr volontaire ! »

Mais Renée ne se considère pas comme une martyre :

« Je suis, de moment en moment, plus heureuse... voilà la vie particulière de la femme. Notre soif de dévouement y est satisfaite... C'est le seul point où la nature et la société soient d'accord. »

Ayant à se prononcer entre la famille de la vieille France, personnifié par Renée de Maucombe, et la famille de la France nouvelle, dont Louise de Chaulieu défend si vivement les idées et les aspirations, Balzac, évidemment, n'hésite pas. Il se met du côté de Renée de Maucombe.

## CONCLUSION

En considérant la famille de l'ancienne France, on est frappé de respect par sa robuste constitution. La famille, en son intégrité et en son indépendance, formait un rouage essentiel de la vie publique. De l'organisation et des traditions familiales sont issues toutes les institutions de notre pays depuis la monarchie, couronnement de l'édifice, jusqu'aux États généraux, germe de notre parlementarisme, jusqu'à nos constitutions municipales, et la formation des corporations et communautés de métier, je veux dire nos anciennes corporations ouvrières.

En son inébranlable énergie, notre génie familial a fait la grandeur et la force de notre pays dans les siècles écoulés et bien que la constitution familiale se soit profondément modifiée – et sans doute, la plus gracieuse partie de nos lecteurs estimera-t-elle qu'elle s'est modifiée heureusement –, nous conservons le ferme espoir que la famille française fera encore la force et la prospérité de notre pays dans les siècles à venir.

## CHAPITRE II

### LA VIE RUSTIQUE

[Dans une note, l'auteur précise que le présent chapitre doit beaucoup à une étude de Jean Barruol (1897-1982) sur la famille rustique dans l'ancienne France (in *Les cahiers de Haute-Provence*).]

Cette page de La Bruyère [Jean de La Bruyère (1645-1696)] est célèbre :

« L'on voit certains animaux farouches. Des mâles et des femelles répandues par la campagne, noirs, livides et tout brûlés de soleil, attachés à la terre qu'il fouillent avec une opiniâtreté invincible ; ils ont comme une voix articulée et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine et, en effet, ils sont des hommes. Il se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines ; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. » (*Les Caractères*, chap. XI, de l'Homme).

Plus d'un moderne encore et de quelle façon ! a renchéri sur La Bruyère. Voici une page d'un écrivain du plus grand talent. L'un des plus brillants prix Goncourt, Henri Béraud [1885-1958]. Elle est extraite de son livre, *Le bois du Templier pendu*. Les faits se placent bien au XVII<sup>e</sup> siècle, au temps des animaux farouches de La Bruyère.

« Une faim de cent ans, écrit Béraud, affolait les carcasses plus hâves que la mort, et qui, recrues de souffrances, essaient encore d'échapper à sa faim. Les gens de Sabolas se retinrent, tant qu'ils purent, de manger le grain des semaines et les bêtes de trait. Mais cela les prit un jour si furieusement aux entrailles que tout fut tué et dévoré en une sombre orgie qui dura toute une semaine. Après cela, sur la terre nue, on ne vit plus que les ombres des hommes et des bêtes des bois. Ils s'entre-dévorèrent. Bientôt il n'y a plus que des hommes et plus affamés et plus hagards.

« Lorsque mourut Madeleine Boiniand, son enfant à la mamelle la tétait, morte depuis trois heures. L'hiver suivant, Félix Bardin, dit Rabula, à qui ses trois enfants demandaient du pain en pleurant, les tua tous les trois et se pendit aux poutres de son fenil.

« Mais il restait dans les bois des racines qu'on déterra. Puis, quand il n'en fut plus de mangeables, on fit bouillir les orties et de folles avoines. Alors les enfants commencèrent à enfler, tandis que les gens, faits, devenaient noirs ou cuivrés comme des Mores. Un soir de novembre, on trouvera Richard Boiniand qui, dans le cimetière, rongeait des ossements. »

Parmi les écrivains de l'ancien régime, il en est un d'une valeur unique quand il s'agit de la vie populaire, ville ou campagne ; nous l'avons déjà cité, le célèbre, trop célèbre par certains côtés, [Nicolas] Rétif de la Bretonne [voir page 2]. Paysan bourguignon, demeuré en relation avec les gens de son village, il décrit d'une plume fidèle la vie des siens.

L'un de ces livres, presque exclusivement consacré à la vie rurale, *La vie de mon père*, est un chef-d'œuvre. Une nouvelle édition vient de paraître à la librairie Talandier avec une préface de M. Paul Bourget [1852-1935]. On en a pu juger par les citations du chapitre précédent.

Parlant des deux villages de Sassy (département de l'Yonne, canton de Vermenton) et de Nitry (département de l'Yonne, canton de Noyers), Rétif écrit :

« Les habitants étaient possesseurs de leur *finage*, chacun cultivait ses terres, avait des bestiaux en proportion de ses fourrages et des engrains dont il avait besoin. »

Outre les propriétés particulières, chacun de ces villages (on disait communauté) possédait des *communes* (biens communaux) appartenant généralement à tous. Mais laissons la parole à notre paysan :

« La petite paroisse de Sassy dit Rétif, ayant des communes, elle se gouverne comme une famille. »

Chaque mot ici est à retenir :

« Tout s'y décide à la pluralité des voix, dans des assemblées qui se tiennent sur la place publique, les dimanches et fêtes au sortir de la messe, et qui sont indiquées par le son de la grosse cloche. C'est à ces assemblées qu'elle – la petite paroisse – nomme les syndics, les collecteurs pour la taille, les garde-finages pour la sûreté des terres ensemencées et des vignes, enfin les pâtres publics.

C'était, comme on voit, le self-government rural dans son intégrité. Notons que ce tableau de l'assemblée de village, donné par Rétif pour la Bourgogne concorde, et jusque dans ses détails, avec celui que le cardinal Mathieu [François-Désiré Mathieu (1839-1908), évêque, cardinal et historien français] présentera pour la Lorraine [in *L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois, d'après des documents inédits (1698-1789)*] d'après ses recherches, dans les archives locales, avec le tableau que trace M. Jean Barruol pour la Provence et le Comtat-Venaissin, avec le tableau que donne Émile Cheysson [Jean Jacques Émile Cheysson] de la vie rurale dans nos provinces du Sud-Ouest [*La famille, l'association et l'État ; Œuvres choisies*].

[Émile Cheysson (1836-1910), polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées, a contribué au développement de la statistique en France ; c'est un réformateur social, disciple de Frédéric Le Play (1806-1882).]

« Quarante mille associations naturelles, écrit Albert Babeau [1835-1914] délibéraient sur leurs propres intérêts et choisissaient leurs agents. »

Et Jean Barruol en ses précieuses études sur la *Vie rurale dans l'ancienne France* : « 1789 donnera aux habitants des campagnes des droits politiques souvent illusoires, qui ne remplaceront pas les libertés et priviléges de plus modeste allure, mais aussi plus pratiques, élaborés par l'expérience et les rapports millénaires du Prince, du seigneur et des antiques souches paysannes. »

Le seigneur de Nitry, dont parle Rétif de la Bretonne, était chevalier de Malte. A la mort du juge Seigneurial, M<sup>e</sup> Boujet, qui s'était acquitté de ses fonctions à la satisfaction de ses justiciables, ce fut le père de Rétif de la Bretonne [Edmond] qui fut appelé à le remplacer sur la requête présentée au seigneur par une députation du village.

Rétif parle avec les plus grands éloges des curés des deux paroisses, Nitry et Sassy. « Messire Antoine Foudriat, curé de Nitry, aidait les plus pauvres à payer la taxe de la taille. » Les mariages sont célébrés à quatre heures du matin à l'une des portes de l'Église, qui prend de ce fait le nom de « porte des épousailles. »

Rétif nous introduit au foyer de ces braves gens. Nous voyons les rideaux à fleurs ou à sujets qui enveloppent les lits, les armoires massives en chêne et ou en noyer ciré. Les assiettes en faïence inclinées sur le dressoir.

Plusieurs familles se réunissaient pour faire une charrue de trois chevaux.

Nicolas Rétif s'était éloigné de Nitry avec un camarade. Lui et son jeune ami frappent à une porte en passant par le village de Puits-de-Bon (département de l'Yonne, commune de Noyers-en-Serein). Ils trouvent une famille de paysans qui soupaient avec du petit salé, tels que nous les peignent et les frères Le Nain [Antoine, Louis et Mathieu Le Nain (nés à Laon entre 1593 et 1607), peintres]. Après quoi l'on servit du boudin. Une cruche pleine de vin chauffait son gros ventre aux flammes de la cheminée. On buvait vin chaud.

« C'était trois familles réunies qui se régalaient à la fin de leurs semaines. Ils étaient les suiviers les uns des autres, c'est-à-dire associés pour faire une charrue de trois chevaux ».

Mais pénétrons dans la famille même de Rétif de la Bretonne.

Le soir à souper, le seul repas où la famille entière peut être réunie, Edme Rétif, le père, se voyait comme un patriarche à la tête d'une maisonnée nombreuse. Car on était ordinairement vingt-deux à table, y compris le garçon de charrue et les vigneron qui, en hiver étaient batteurs, le bouvier, le berger, les deux servantes dont l'une suivait les vigneron et l'autre avait le gouvernement des vaches et de la laiterie. Tout ce monde était assis à une même table. Le père de famille au bout du côté du feu, sa femme à côté de lui, à portée des plats à servir – elle seule se mêlait de la cuisine. Les servantes qui avaient travaillé tout le jour étaient assises et mangeaient tranquillement ; ensuite les enfants de la maison, suivant leur âge, qui, seul, réglait leur rang ; puis le plus ancien des garçons de charrue et ses camarades ; ensuite les vigneron, après lesquels venait le bouvier et le berger ; enfin les deux servantes qui formaient clôture... »

C'était le souper, le seul repas, venons-nous de dire, qui réunissait toute la famille ; dans cette expression, *la famille*, suivant l'usage du vieux temps, domestiques et serviteurs étaient compris [voir page 3] : durant la journée, en effet, les occupations différentes de l'un à l'autre ne permettaient pas de rassembler tout le monde dans le même moment.

Après le souper, le père de famille donnait lecture de quelques pages de l'écriture sainte en les accompagnant d'explications ou d'observations faites avec bonhomie. Cette lecture était suivie d'une courte prière en commun, après quoi on faisait réciter à la petite jeunesse la dernière leçon de catéchisme. « Puis on s'en allait coucher en silence car, dit Rétif, après les prières du soir, les rires et les conversations à haute voix étaient interdits. »

En hiver où les soirées sont plus longues, le père de famille, après la récitation du catéchisme, raconte des histoires, les vieilles légendes du pays, contes du terroir, puis les faits les plus nouveaux. Chacun peut alors prendre la parole, on rit, on plaisante. Dans le temps de l'Avent, on chante de vieux noëls.

Nous sommes assez loin, semble-t-il, des animaux farouches de La Bruyère [voir page 17 les deux citations de La Bruyère].

Une mère envoie, du village, à son fils qui est parti pour la ville, son petit trousseau :

« Mon Edmond, je t'envoie des chausses de filoselle, avec des culottes de forts-en-diable, deux vestes et l'habit de bouracan , pour te faire brave les dimanches et fêtes. »

Et comme l'on comprend ce vieux paysan qui fait rentrer au village natal son fils prêt à s'embourgeoisier :

« On voulait te fixer à la ville ! dis-moi, notre postérité, bientôt confondue avec la populace des villes, que serait-elle devenue ? Restons ici, tout y est plein de nous, tout y rappelle notre honneur !... »

Voilà pour des *animaux farouches* [voir page 17 les deux citations de La Bruyère], un langage inattendu.

Nous avons un autre tableau de conditions et de mœurs villageoises, peint par Marmontel [Jean-François Marmontel (1723-1799)]. Lui aussi était le fils de paysan comme [Nicolas] Rétif. Bonnes gens au milieu desquels il passa son enfance. Marmontel est plus « gens de lettres » que Rétif, son style est peigné. Il faut mettre sous nos yeux non seulement des tableaux exacts, mais des phrases arrondies et balancées. Les pages de Marmontel n'ont pas la saveur, l'intensité de vie, le relief de celle que nous a laissé le Bourguignon. Le rapprochement n'en est pas moins utile. Les écrits sont presque contemporains, Rétif nous a conduit en Bourgogne, Marmontel nous mène en Limousin.

Marmontel vit le jour et passe sa première jeunesse à Bort, département de la Corrèze, villette rustique. Sous un même toit vivait, outre le père et la mère, les deux grands-mères, trois tantes et un « essaim d'enfants ».

« Bort sur la Dordogne, écrit Marmontel, était un lieu où l'inégalité des conditions et de fortune ne se faisait presque pas sentir. Un peu de bien, quelque industrie, un petit commerce formaient l'état de presque tous les habitants... Chacun y était libre et utile. »

Marmontel fait cette observation intéressante : « Les liaisons qu'on y formait (en son patelin) n'inquiétaient point les familles : il y avait si peu d'inégalités d'état et de fortune que les pères et mères étaient d'accord presque aussitôt que les enfants : rarement l'hymen faisait languir l'amour. »

Marmontel avait un petit camarade. Les cheveux blonds étaient toujours peignés avec soin, son habit très propre, son linge toujours blanc. Il se nommait Durand. Son père est un laboureur au village voisin. Marmontel avait plaisir à s'y rendre : « Comme il nous recevait, le bon vieillard ! la bonne crème, le bon lait, le bon pain bis ! »

Notre petit homme était choyé par sa grand-mère. « Elle me faisait voir comme autant de trésors, les provisions faites pour l'hiver : son lard, ses jambons, ses saucisses, ses pots de miel, ses urnes d'huile, ses amas de blé noir, de seigle, de pois et de fèves, ses tas de raves et de châtaignes, ses lits de paille couverts de fruits. »

« Le troupeau de la bergerie de S. Thomas, poursuit Marmontel, habillait de sa laine, tantôt les femmes et tantôt les enfants ; mes tantes la filaient ; elle filaient aussi le chanvre des champs qui nous donnait du linge ; et les soirées où, à la lueur d'une lampe qu'alimentait l'huile de nos noyers, la jeunesse du voisinage venait teiller avec nous ce beau chanvre, formaient un tableau ravissant.

« La récolte du grain de la petite métairie assurait notre subsistance : la cire et le miel des abeilles, que l'une de mes tantes cultivait avec soin, étaient un revenu qui coûtait peu de frais ; l'huile, exprimée de nos noix encore fraîches, avait une saveur, une odeur que nous préférions au goût et au parfum de celle de l'olive. Nos galettes de sarrasin, humectées, toutes brûlantes, de ce bon beurre de Mont d'Or étaient pour nous le plus friand régale. Je ne sais pas quel mets nous eût paru meilleur que nos raves et nos châtaignes ; et, en hiver, lorsque ces belles raves

grillaient le soir à l'entour du foyer, ou que nous entendions bouillonner l'eau du vase où cuisaien ces châtaignes si savoureuses et si douces, le cœur nous palpitait de joie...

« Ainsi, dans un ménage, où rien n'était perdu, de petits objets réunis entretenaient une sorte d'aisance et laissaient peu de dépense pour faire suffire à tous nos besoins. Le bois mort dans une forêt voisine était en abondance et presque en non-valeur ; il était permis d'en tirer sa provision. L'excellent beurre de la montagne et les fromages les meilleurs étaient communs et coûtaient peu ; le vin n'était pas cher... »

### Noël, le réveillon !

« Comme il était tous les ans le même, écrit Marmontel, on s'y attendait, mais on se gardait bien de paraître s'y être attendu : pendant qu'on était à la messe, la soupe au chou vert, le boudin, la saucisse, l'andouille, le morceau de petit salé le plus vermeil, les gâteaux, les beignets de pommes au saindoux, tout était préparé mystérieusement par grand'mère et une de ses sœurs... Après la messe, on trouvait toutes ces merveilles sur la table, on se récriait... »

Nous continuons, comme on voit, à nous mouvoir à une certaine distance des « animaux farouches » de La Bruyère [voir page 17 les deux citations de La Bruyère]. Et les documents d'archives, pièces inédites, ajoute M. Jean Barruol (*La vie rurale dans l'ancienne France*) confirme de tous points le tableau des ménages rustiques tracé par Rétif de la Bretonne et par Marmontel.

Des chefs de familles rurales, [Nicolas] Rétif a laissé de mémorables portraits, ainsi qu'on a pu en juger par les citations qui en sont faites au chapitre précédent. Ils étaient nommés en Lorraine *chefs de feu* [i.e. de foyer] ; dans le Midi, *caps d'hostel*, c'est-à-dire « chef d'hôtel, chefs de maison » ; ailleurs, on les appelait les *ménagers*.

Le ménager, écrit Charles de Ribbe [1827-1899], a été pendant des siècles une des pierres angulaires du vieil édifice des libertés locales.

A proprement parler, le *ménager* était l'agriculteur de condition modeste, propriétaire d'une ferme ; ce que l'on nomme aujourd'hui encore, en quelques localités de l'Île-de-France, un *tasin*.

D'après le livre de raison de Jeanne du Lauren [1563-1635], Charles de Ribbe présente un de ces *ménagers* sur son lit de mort :

« Le lendemain de la Noël 1574, mon père mourut, écrit Jeanne du Laurens... Avant de rendre l'âme, il nous fit mettre à genoux et nous donna sa bénédiction ; puis nous fit une belle exhortation de vivre et mourir en l'amour et crainte de Dieu et d'être bien obéissants à notre mère. Et comme elle pleurait : “Ma femme, je vous prie, ne pleurez point, je m'en vais à une autre patrie où je vous ferai à tous plus de biens qu'ici... Faites bien instruire nos enfants et puis ne vous peinez de l'avenir, car Dieu pourvoit à tout ce qu'il connaît nous être nécessaire.” Puis il dit encore : “Priez tous Dieu pour moi” et il rendit l'âme. »

Henri de Sourdis [Henri d'Escoubleau de Sourdis (1593-1645), évêque de Maillezais], chargé par Richelieu [Armand Jean du Plessis de Richelieu (1585-1642), ministre de Louis XIII] d'une de ses missions centralisatrices, se heurte à l'esprit d'indépendance de ces robustes paysans :

« Que faire, s'écrie-t-il, désespéré, devant les exigences d'une assemblée intractable de consuls qui retournent prendre le manche de leur charrue après avoir quitté le chaperon (insigne du consulat) ? »

L'époque où ils ont dirigé leur famille est appelée par les textes provençaux « un règne ». « En Ollioules *renhava* ung mien regregrand que si appelleva Guichem Deydier-Batalha. »

Les textes latins du Briançonnais nomment ces maîtres paysans « rois et chevaliers », *reges et milites*. On se croirait dans l'*Illiade* et dans l'*Odyssée*. Au fait, les rois d'Homère [fin du VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.] ne nous nous paraissent guère différents de ces grands paysans de l'ancienne France.

Les princesses royales de l'*Odyssée* ne viennent-elles pas faire la lessive au bord des cours d'eau aux flots clairs ? Ulysse roi d'Ithaque n'est-il pas fier de son habileté à tracer du socle de sa charrue un droit sillon dans les champs ?

« Chef de famille paysanne, se contentant quant à l'accoutrement, d'une bonne robe de chambre calfeutrée à la mode d'alors, écrit le Gentilhomme campagnard Noël du Fail [~1501-1591].

« Outre la robe pour les jours de fêtes, il y en avait une pour les jours ouvriers, de bonne toile doublée de quelque vieux hoqueton. Ils entretenaient leur famille en liberté et tranquillité louable, peu soucieux des affaires étrangères, seulement combien le blé avait valu au marché de la ville prochaine... »

Au soir, on les trouve « jasant librement sur quelque bagatelle, riant à pleine gorge, contant des nids d'antan et neiges de l'année passée ; et revenant des champs, chacun avait son mot de gueule pour gaudir l'un et l'autre, et raconter les contes en la journée faits, chacun content de sa fortune et du métier duquel pouvait vivre honnêtement... »

Ce charmant tableau est du bon de Noël du Fail.

Figures patriarcales que la Révolution n'est pas parvenue à effacer. On les voit encore vivre sous la plume de [Frédéric] Mistral au début du dix-neuvième siècle :

« Tout un peuple de serviteurs, d'hommes loués au mois, de journaliers, allaient et venaient dans les terres du mas (*ferme*, métairie), avec la herse ou le râteau ou la fourche sur l'épaule... Mon père les dominait par la taille, par le sens, comme aussi par la noblesse. C'était un beau et grand vieillard, digne dans son langage, ferme dans son commandement, bienveillant au pauvre monde, rude pour lui seul. Engagé volontaire pour défendre la France pendant la Révolution, il se plaisait le soir à raconter ses vieilles guerres... Mon père avait une foi profonde. Le soir, en été comme en hiver, il faisait à haute voix la prière pour tous, et puis, quand les veillées devenaient longues, ils lisait l'Évangile à nos enfants et domestiques. »

C'est exactement comme on voit la scène qui se déroulait à Nitry, en Bourgogne, sous le toit d'Edme Rétif.

Mistral poursuit :

« Mon père célébrait avec pompe la fête de Noël et lorsque, pieusement, il avait bénit la bûche, Il nous parlait des ancêtres, ils louait leurs actions et il priait pour eux. Lui, quelque temps qu'il fit, il était toujours content et si, parfois, il entendait les gens se plaindre, soit des vents impétueux, soit des pluies torrentielles :

« Bonnes gens, leur disait-il, celui qui là-haut sait fort bien ce qu'il fait, comme aussi ce qu'il nous faut. »

« Il avait toute sa vie, dit son fils, travaillé et épargné ; mais sa table, comme sa bourse, étaient ouvertes à tout venant. Et lorsque devant lui, on parlait de quelqu'un, il demandait toujours si c'était un travailleur. Et si on répondait : – Oui,

« – Alors c'est un honnête homme, je suis son ami.

« Il fit la mort d'un patriarche. Après qu'il eut reçu les derniers sacrements, toute la maisonnée, nous pleurions autour du lit.

« – Mes enfants, nous dit-il, allez ! moi, je m'en vais et je rends grâce à Dieu pour tout ce que je lui dois, ma longue vie et mon labeur qu'il a bénis. »

Une coutume qui se retrouvait dans la plupart des provinces de France – pour le XIX<sup>e</sup> siècle encore, Dagnan-Bouveret [Pascal Dagnan-Bouveret (1852-1929)] en a composé une délicieuse peinture – faisait s'agenouiller l'épouseur et sa promise, au pied du père de famille, avant qu'on se rendit à l'église. Toute l'assistance s'agenouillait sous la bénédiction du représentant de l'âme familiale. On récitait à voix haute une prière, le père donnait sa bénédiction, après quoi l'on partait, pour aller se marier au son des binious, des musettes, des rebecs ou des violons.

« Outre les beaux habits de l'épousée – écrit un auteur du XVII<sup>e</sup> siècle, au temps des animaux farouches de La Bruyère [voir page 17 les deux citations de La Bruyère] – et une coiffure en broderie de faux clinquant et de perles de verre, les parents étaient vêtus de leurs robes bien plissées qu'ils tiraient de leur coffres parfumés de lavande, de roses sèches et de romarin, je dis les hommes aussi bien que les femmes.

« Les livrées des épousailles n'étaient point oubliées, que chacune portait à sa ceinture ou sur le haut de la manche. Il y avait un concert de musette, de flûtes et de hautbois et, après un banquet somptueux, la danse rustique durait jusqu'au soir. »

Une robe rouge paraît avoir été dans plus d'une province, la « livrée » de l'épousée. Comme la robe blanche de nos jours. Les seigneurs du village, et souvent du plus haut rang, se mêlent à ces noces villageoises. La tradition en est exacte. « On fut chez la mariée, écrit le duc de Croy [Emmanuel de Croÿ-Solre (1718-1784)], et l'on vit les apprêts d'une belle noce de quarante couverts, rien que frères et sœurs des deux familles : force dindons et pâtés . Nous en emportâmes un et fûmes danser avec la mariée. Le prince et la princesse de Condé [de Bourbon-Condé] firent les choses de bonne grâce, populairement et tel qu'il fallait. » La scène est à Vanves, aux environs de Paris.

« À la fin du règne de Louis XIV, écrit Jean Barruol, la condition des paysans pauvres reste dans les pays de montagne ce qu'elle était sous Henri IV. » Le 16 juin 1700, Louise Durand, jeune paysanne de Banon (Basses-Alpes), épouse un simple domestique de ferme, François Eydoux. Sa dot se compose de 220 livres en argent et d'une robe de cadis couleur café. Avec ses 220 livres, la jeune épousée aurait pu – au prix du temps – s'acheter plus de soixante brebis. Le jeune homme offre à la bien-aimée une bague d'argent et un « joli tablier bleu ». Le cadeau est un ton charmant, d'une poésie toute simplette. Or nous sommes avec des gens de la plus modeste condition domestique et servante de ferme sous le règne du roi Soleil.

Vers la même époque. Dans la même région, on se cesse 1698, François Eymieux, lui aussi garçon de ferme, épouse Anne Castor, appelée en famille Nanon ; qui apporte à son mari 240 livres, plus neuf brebis et une chèvre. Les neuf brebis et la chèvre sont estimées ensemble 24 livres. Avec les 240 livres de la dot le jeune ménage aurait donc pu faire l'acquisition de 90

brebis plus 10 chèvres. En outre, le père Castor donne à sa fille « un habit nuptial de filoselle et un cotillon pour mettre dessous ». Les bagues sont en argent. Puis arrivent les cadeaux des parents et des amis. Trois d'entre eux donnent chacun une émine de blé et une émine d'avoine ; mais nous ne pouvons calculer ce que le présent pouvait valoir, la capacité de l'émine variant suivant les localités de 20 [en Bourgogne] à 476 litres. Une vieille tante ajoute « une chemise en toile de maison ; un oncle riche donne 30 livres (approximativement 750 francs, valeur actuelle) [750 francs en 1934 = 62.272 Euros en 2024] ; un ami 3 livres, et un bourgeois, une pièce de 30 sols « toute neuve ».

Rappelons qu'il s'agit du mariage d'un valet de ferme.

M. Barruol cite encore deux contrats de mariage très suggestifs par leur rapprochement. Le 25 octobre 1723, César de Vincent, seigneur de Savoillan (Vaucluse, canton de Malaucène) mariait sa fille. Dans un autre village de la même région, vers la même époque, le cordonnier Pierre Gauthier épousait la fille du d'un cultivateur, Esprite Roussel. « Cette union, note, Jean Barruol, n'est pas comparable à celle qui réunit au château de Savoillan, une partie de la noblesse comtadine et provençale ». Et cependant le chiffre de la dot respectivement apporté à leur mari par M<sup>lle</sup> de Savoillan par la femme du cordonnier de village, est de part et d'autre identique : 2.500 livres.

Et voici le testament d'un autre cordonnier, Denis Testanière, de Montsalier, humble localité des Basses-Alpes. L'acte est daté du 25 novembre 1720. Ledit cordonnier déclare vouloir être enterré dans un tombeau qu'il possède en la cathédrale d'Apt. Il laisse l'argent nécessaire aux honoraires de trois cents messes qui seront dites pour le repos de son âme, et une rente de 200 livres à dame Larue de Rigolet, son épouse.

Quant aux demeures, celles de nos laboureurs – et il s'agit toujours de tasins de condition modeste –, elles ne diffèrent que par les dimensions des vastes et hautes constructions qui servent de résidence à la riche bourgeoisie. Le style, les matériaux de la construction, jusqu'à l'ornementation sont semblables. On y note, en détail curieux au-dessus des portes, des mascarons en figure de faunes ou de satyres dont la bouche, grande ouverte, donne de la lumière à l'escalier.

Aussi bien nos paysans du XVII<sup>e</sup> siècle parlent-ils de leur « maison », non seulement de la bâtie en pierre ou en brique, mais dans le sens que lui donne la noblesse ; dans le sens de « famille », on dirait presque de « dynastie ». La continuité du nom, la conservation du domaine familial, l'intégrité de la famille tiennent à cœur à ceux de la glèbe comme à ceux des châteaux et des villes. Ils y parviennent par esprit de tradition, par la liberté de tester qui leur permet de garantir le bien patrimonial des morcellements héréditaires, partant de la destruction. Les plus riches familles terriennes ne tardent pas à être réduites en miettes par l'égalité des partages si elles ne parviennent à s'en préserver. Nos paysans y veillent d'un soin jaloux. Aussi, écrit Jean Barruol, suffit-il de parcourir dans les registres de l'état-civil d'un village et dans les cadastres, des familles qui sont parvenues à maintenir leur vitalité de 1.600 à 1.800, et, de ces documents, « passer aux monuments aux morts de 1914 18 des mêmes lieux pour y trouver les mêmes noms, ceux des familles qui, après formé les masses rurales de l'ancien régime et peut-être du moyen âge, sont encore de nos jours le dernier vestige des fidélités populaires à l'agriculture. »

Le bon gentilhomme campagnard, Noël du Fail, que nous venons de citer, trace un tableau de son village les dimanches et jours de fêtes :

A l'issue des offices, auxquels ils ont assisté, on voit les jeunes gens « jouer à tirer de l'arc, lutter aux barres, aux sauts, à la course pendant que les vieux regardent en devisant assis sous les ormes ou les marronniers centenaires. Aux sons du rebec (violon à trois cordes), d'un hautbois ou d'une chalemie (flûte [plutôt hautbois]), la jeunesse s'est mise à danser et, en souvenir du temps où ils étaient jeunes eux-mêmes, vieux et vieilles se lèvent, fredonnant du pied » dit du Fail, après quoi on va boire, on *dringue* (*trinque*, de l'allemand *trinken*, boire) en chantant des chansons de villages composées souvent par les filles du lieu, on boit du vin, mais nulle eau-de-vie , celle-ci ne se débitant que chez l'apothicaire, usage qui devrait bien être repris de nos jours.

Quant à l'instruction, elle était beaucoup plus développée qu'on ne le croit généralement. Et dans *La vie de mon père*, encore [de Nicolas Rétif de la Bretonne], nous trouvons des détails précis sur l'école populaire des villages de Sassy et de Nitry en Bourgogne.

M. T... receveur de l'enregistrement, à B... (Gironde), nous faisait l'honneur de nous écrire : « En classant dernièrement de vieux papiers dans le Lot-et-Garonne, j'ai trouvé un document qui confirme votre opinion sur l'instruction primaire dans les campagnes sous l'*ancien régime*. Il s'agit d'un cahier d'écolier de novembre 1685. » Ce dernier appartient à une famille de laboureurs, c'est-à-dire de paysans. Ce qui, au surplus, est remarquable, écrit M. T... c'est que cet écolier demeurait dans un coin du Lot-et-Garonne, à Lastaules, où, il y a une soixantaine d'années, il n'y avait encore aucun chemin pour s'y rendre, mais de simples pistes.

Nous sommes en un modeste petit village, comme perdu parmi ses cultures.

Ce cahier débute par une plaisanterie dans le genre de celle que les écoliers de notre époque mettent encore sur leurs cahiers.

*Ce livre appartient à  
moi, Antoine Marty.  
Qui  
le trouvera  
il le rendra  
en payant le pain  
et le vin  
le jour Saint Martin,  
et le fromage gras  
le jour saint Thomas  
et la Shardinne  
le jour saint' Cat'hrine.*

Dans le corps du cahier, on trouve les diverses matières d'additionner, de soustraire, une table pour apprendre à bien multiplier, laquelle il faut savoir par cœur. La réduction des monnaies y tient une grande place. Le tout est accompagné d'exemples et de problèmes.

« J'appartiens à une très ancienne famille du Rouergue, poursuit notre correspondant. Voici un mois, je conduisais mon grand-père dans le petit cimetière d'un village près de Millau. Lorsque, dans la douloureuse nuit où nous veillions son corps inanimé, les premières lueurs

de l'aube vinrent se mêler à la clarté vacillante des cierges, je demandais à mon père de me montrer les archives familiales. Une liasse de vieux papiers jaunis où revit une partie de ma race. Jamais encore je n'avais pu obtenir de mon grand-père de me les montrer.

« Parmi ces paysans, mes ancêtres, qui précèdent la Révolution, tous sont doués d'une belle écriture, d'une phrase parfaitement correcte. Bien plus, voici un reçu de domestique, de plus humble condition, il est parfaitement écrit et certainement il y a peu de nos paysans contemporains qui pourraient apposer une signature aussi ferme et expressive que celle de cet homme du XVIII<sup>e</sup> siècle.

« Après la Révolution, au contraire, vers 1840, je trouve un de mes pères complètement illétrés, puis le père de mon grand-père écrit difficilement ; mon grand-père aussi. Qu'est-ce à dire sinon que, sous l'ancien régime, l'instruction était très répandue. J'ai des testaments qui sont de vrais chefs-d'œuvre de correction, de style et j'ajoute, de charité. Tous donnaient une part aux pauvres du village. Ne serait-ce pas la Révolution qui aurait fermé les écoles et ne donne-t-on pas à l'ancien régime une réputation d'ignorance et d'obscurantisme qui, en réalité, reviendrait à l'époque qui lui a succédé ? »

Observations confirmées de la manière la plus précise par M. Lucien Noël [1870-19??] dans le précieux ouvrage qu'il vient de publier, *Montfermeil et sa région* : « Ces institutions (assistance et instruction publique) léguées à la Révolution par les gouvernements antérieurs, formaient un splendide patrimoine que les assemblées révolutionnaires paraissent ne pas avoir apprécié à sa valeur... Elle ne s'occupèrent de l'instruction primaire que pour l'amoindrir. »

En l'année 1685, où fut rédigé le cahier du petit écolier que nous venons de citer, se réunissait la célèbre assemblée du clergé de France, comprenant les plus hauts dignitaires ecclésiastiques du pays. Un vote de l'illustre concile témoigne de la considération où le haut clergé tenait l'enseignement populaire. L'Assemblée ordonne que, dans toutes les localités rurales, le maître d'école participera désormais aux honneurs rendus dans les églises et qu'il sera encensé, immédiatement après le curé et *avant* le seigneur du village.

De ces humbles écoles de village, où s'instruit la jeunesse paysanne, l'origine est parfois une fondation privée avec réserve de la nomination du maître en faveur du fondateur et de ses héritiers ; mais généralement, l'école est aux parents qui, par la voix des chefs de famille, désignent les maîtres, et, s'ils le jugent nécessaire, les révoquent, leur versent leurs honoraires. Les brevets d'instituteurs sont mis au concours devant un jury formé des hommes les plus qualifiés du pays. Une délibération de la commune de Solliès (Var) nous apprend que « de tout temps, les régents ont été désignées parmi les personnes les plus capables et les plus agréables aux assistants *après dispute* [de *disputatio* i.e. *discussion*]. En 1757, ladite commune de Solliès ne comptait pas moins de quatre écoles, où l'un des maîtres enseignait le latin. En 1761, un ordre du jour formulé par le conseil communal déclare que « l'éducation est le bien le plus précieux que les parents puissent laisser à leurs enfants ». On trouve ainsi, écrit M. Barruol, une ou plusieurs écoles dans tous les villages de nos provinces méridionales. Il est des communes comme Moustier où le seul fait d'être illitré était cause d'exclusion des magistratures locales électives. Ils étaient. Et dans ces écoles règne un esprit de tolérance qui fait parfois défaut à l'enseignement primaire d'aujourd'hui. M. Barruol, d'après les archives départementales de la Drôme, cite une école du Dauphiné où un certain Roland Dericourt est chargé d'enseigner à condition qu'il apprenne à ses jeunes élèves « la religion romaine (catholique) à qui voudra et la réformée (protestantisme) à qui voudra aussi ».

Nous avons vu, en nos manuels scolaires, reprocher aux maîtres d'école de l'ancien régime d'avoir fait écrire leurs élèves avec des plumes d'oie. Évidemment, ils ne disposait pas encore de stylos avec plume d'or à pointe de platine, ni même de machines à écrire ; mais ce que les auteurs des manuels en question paraissent ignorer, c'est que la plume d'oie permet une beaucoup plus belle écriture que la plume de fer, et moins fatigante vu sa souplesse et sa flexibilité.

Rétif de la Bretonne vante la beauté des écritures paysannes comparées à celles des citadins, voire des plus lettrés.

Voici des mémoires rédigés par des maçons, des menuisiers, des serruriers, des bouchers de modeste village. Ils sont d'un style charmant :

« Monsieur, écrit un cordonnier, je suis mortifié de n'avoir point fait les souliers de Mademoiselle votre épouse, comme elle les avait commandés depuis le jour Sainte Anne, mais si vous êtes toujours dans les mêmes intentions, faites-le moi savoir au premier jour afin que je puisse vous les faire au plus tôt. »

L'enseignement était obligatoire. Par les ordonnances du 15 avril 1695 et du 13 décembre 1698, Louis XIV déclare :

« Que les pères et mères ainsi que les tuteurs ou autres personnes chargées de l'éducation des enfants devront envoyer les enfants aux écoles jusqu'à quatorze ans. »

Sur ce point, tout au moins, le roi-soleil était dans les idées beaucoup plus modernes que ne le sera le divin [?] Voltaire [François-Marie Arouet (1694-1778)], lequel estimait qu'« une plume suffisait par cent habitants » ; l'illustre patriarche [?] voulait dire que si dans une localité de cent habitants, il y avait une personne sachant écrire, c'était tout ce qu'il fallait [le "divin patriarche" maniait bien la plume].

En 1724 encore, Louis XV [1710-1774] faisait promulguer l'ordonnance suivante : « Il est ordonné aux procureurs fiscaux de remettre tous les trois mois la liste des enfants qui n'iraient pas aux écoles, afin de faire poursuivre les parents et curateurs chargés de leur éducation. »

L'enseignement était obligatoire et il était gratuit.

Sur ces faits et d'autres du même ordre, les intéressants travaux de M. Champenois sont venus heureusement compléter ceux des nombreux érudits que nous avons cités. Albert Babeau a noté qu'en Normandie, il y avait, avant la révolution, 94% des gens sachant lire et écrire. En Lorraine, 87%. 40.000 écoles gratuites avaient été construites pour une population sensiblement inférieure à celle de la France d'aujourd'hui. Au cours de son livre *L'Ecole sous la Révolution*, Victor Pierre [1834-1906] constate qu'il y avait en 1789 des écoles dans chaque paroisse « et presque dans chaque hameau. » Et le fameux abbé Grégoire [Henri Grégoire, dit l'abbé Grégoire (1750-1831)], tout acquis aux idées révolutionnaires, doit avouer « que dans le département des Vosges et dans celui de la Meurthe – il parle des départements de France qu'il connaît – chaque commune avait un maître, souvent aussi une maîtresse d'école. »

\*  
\* \*

« On a la manie, écrit-on en 1760, de ne plus engager aucun domestique qui ne sache lire, écrire et calculer. Tous les enfants de laboureur se font moines, commis ou laquais. » C'est

déjà la plainte contre la désertion des campagnes pour la ville et attribuée ici, en 1761, à un excès d'instruction.

M. Jean Barruol, cite l'opinion formulée cinq ans avant la Révolution par un avocat au Parlement d'Aix, nommé Bouche [Charles-François Bouche (1737-1795)] ; sur « l'état en son temps de l'instruction publique en Provence ». Bouche estime dans ses conclusions que les écoles sont trop multipliées, ce qu'il estime un mal plutôt qu'un bien. Elles enlèvent à l'agriculture, écrit-il, et aux métiers beaucoup de bras qui leur seraient utiles. En recevant les enfants des paysans, elles [les écoles] dépeuplent les campagnes. La rareté des paysans vient de ce que la plupart sachant lire, écrire et chiffrer, dédaignent leur état et de ce qu'ils gagnent assez pour acheter des biens. Le bien-être les rend indolents. Il y a trop de collèges. »

Je ne partage peut-être pas cette manière de voir ; mais j'ai tenu à citer ces propos : il ne paraissent pas avoir été formulés par ce que nous appelons aujourd'hui un *réactionnaire*. L'avocat Bouche ayant été envoyé siéger aux États généraux en 1789 comme représentant du tiers d'État et par le même collège qui y déléguait [Honoré-Gabriel comte de] Mirabeau [voir page 6].

\*  
\* \*

Il faut penser néanmoins que l'ancienne France ne pouvait faire venir du Nouveau Monde, d'Orient ou du Nord de l'Afrique, par de grands navires mus à la vapeur, les denrées nécessaires dans les années de déficit agricole, quand les récoltes avaient été mauvaises par suite des intempéries ; d'autre part, les douanes intérieures, auxquelles le peuple lui-même, les paysans, tenaient avec un désastreux entêtement, formaient un grave obstacle au soulagement des régions éprouvé. Les céréales avaient été récoltées en abondance dans le Maine et en Anjou. On en manquait en Provence ou en Lorraine : des barrières infranchissables entre les provinces interdisaient l'aide mutuelle.

« J'ai peur, disait [Jean] Jaurès [1859-1914] en parlant de nos manuels d'histoire, que nos écrivains ne soient pas justes lorsqu'ils condamnent toute une époque par le seul trait des famines qui l'ont désolée, oubliant que ce n'est pas la seule faute de l'organisation politique et sociale d'alors, mais d'une insuffisance des moyens de production et de transports. »

Opposée à la libre circulation du blé, la classe populaire était violemment hostile aux approvisionnements qu'on aurait pu faire en prévision des temps de crise alimentaire. Les idées économiques de l'époque se montraient sévères aux spéculations, aux *monopoleurs*, pour leur donner le nom dont on les flétrissait. On poursuivait d'une prévention irréfléchie ces *monopoleurs* qui « désolent le Royaume », contre lesquels le Tiers-État rémois réclamera en 1789 la répression la plus dure ; tandis que l'anglais Arthur Young [voir page 1], agriculteur expérimenté qui vient à cette époque en France, dit plus justement : « Il est aussi nécessaire, pour donner un approvisionnement régulier, de donner de grands encouragements aux monopoleurs que de semer pour recueillir. »

Dans ces conditions, la disette ne pouvait être évitée après les terribles hivers, comme celui de 1709 qui est demeuré tristement célèbre, et dans telle ou telle partie du royaume après une grande sécheresse. Ils n'en faut pas moins se garder de généraliser les tableaux que quelques contemporains en ont tracés.

« Partout, écrit Barruol, les familles rurales tuent un ou plusieurs porcs pour leurs provisions. Cette réserve précieuse, avec la viande de boucherie, la volaille, le pain, les laitages et les légumes secs, forment le fond de l'alimentation paysanne. »

Voici la nourriture ordinaire de quelques journaliers : en 1648, le seigneur des Beaumettes (Vaucluse) donne à ses vendangeurs « de la merluche, du porc et de la chair de boucherie ». Une autre fois, il fait tuer une brebis « pour les hommes qui ont aidé à faire l'huile ». Un vendredi, il fait servir encore aux « hommes de l'huile » « de la merluche et des sardines » en ayant soin de noter que ce jour, il manquait d'œufs de ses poules.

Aussi bien convient-il d'étudier les textes de l'ancien temps avec un soin minutieux ; surtout d'y prendre mots et locutions, non dans le sens que nous leur donnons aujourd'hui, mais dans celui que leur donnaient les contemporains qui les ont employés.

Nous lisons par exemple, sous la plume de graves historiens, et aussi, ce qui est plus fâcheux, en des manuels scolaires destinés à former la pensée de nos enfants, que le paysan de l'ancienne France se nourrissait d'herbes et de racines ! Horrible détail. On oublie seulement que, dans la langue du XVII<sup>e</sup> siècle, le mot *racines* s'appliquait aux légumes dont la partie comestible est dans le sol : les racines c'étaient des salsifis, des navets, des raves, des carottes, des oignons, des échalotes ; plus tard, des pommes de terre et des topinambours ; les *herbes* – on disait alors, *herbages* –, c'est les épinards, l'oseille, la salade, les choux et les poireaux.

Saint-Simon [Claude-Henri de Rouvroy, comte de Saint-Simon (1760-1825)] nous apprend que Louis XIV, qui était gros mangeur, avalait à son dîner jusqu'à quatre plats d'*herbes*... N'est-ce pas malheureux, dans les splendeurs du palais de Versailles, le roi lui-même, en animal farouche [voir page 17 les deux citations de La Bruyère], qui se nourrit d'herbes et de racines !... Aussi bien trace de cette manière de s'exprimer subsiste-t-elle dans la cuisine moderne : « potages aux herbes, omelettes fines herbes », etc.

Pierre Gaxotte [1895-1982] a fait cette juste remarque. Qu'est-ce qui peut nous donner une idée du développement de la classe rurale au XVIII<sup>e</sup> siècle, de son ascension à un degré d'aisance plus élevé, ou de sa régression à un niveau inférieur ? « A mon avis, dit Gaxotte, on ne peut guère se fier qu'aux mouvements de la propriété. » Les actes de vente et d'achat passés devant notaire et conservés dans les archives ne trompent pas. Ils nous disent sans erreur possible, si un paysan s'enrichit ou s'appauvrit. S'il achète de la terre, il nous sera impossible d'en conclure qu'il croupit dans la misère.

« Or, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le phénomène saillant et intéressant dans les campagnes, c'est précisément que le paysan achète de la terre. Il n'y a pas encore sur ce sujet, note Gaxotte, d'étude d'ensemble faite pour toute la France. Mais il existe des études partielles pour un grand nombre de lieux, villages, communautés en Bourgogne, dans le Loiret dans le Midi ; nous ajouterons la Champagne. « Elles aboutissent toutes à cette même conclusion : au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, le noble s'appauvrit et vend sa terre au paysan. »

Nous pourrions clore cette rapide étude sur les classes rurales de l'ancienne France par cette constatation ; mais nous regretterions de ne pas terminer en citant un auteur qui ne sera pas taxé d'une tendresse excessive pour la France de l'ancien temps, ni d'hostilité aux réformes nouvelles : il s'agit de Voltaire. « Je ne sais, dit l'auteur de *Candide* et du *Siècle de Louis XIV*, je ne sais comment il est arrivé que, dans nos villages, où la terre est ingrate, les

impôts lourds, la défense d'exporter le blé qu'on a semé intolérable , il n'y ait pourtant un colon qui n'ait un bon habit de drap, qui ne soit bien chaussé, bien nourri », et nous ajouterons « bien instruit » comme on vient de le voir.

## CHAPITRE III

### LA VIE POPULAIRE ET L'ARTISANAT

La crise dont souffrent de nos jours beaucoup plus encore que la France, les pays de grande industrie comme les États-Unis et l'Allemagne, ramène l'attention sur les us et coutumes et la constitution des classes ouvrières dans l'ancienne France, plus particulièrement de l'artisanat. Par les conséquences qu'en a entraînées la destruction, apparaît aujourd'hui la bienfaisance de pratiques, de prescriptions, de restrictions mêmes trop légèrement condamnées par des esprits brillants, mais qui n'en comprenait plus la raison d'être et l'équité.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la classe populaire dans les villes en France, se composait généralement – comme de nos jours encore – de familles ouvrières ; mais, par la suite de l'organisation des corporations, jurandes et maîtrises, et des traditions familiales qui y présidaient, cette classe populaire était très différente de ce qu'elle est aujourd'hui, et, pour marquer cette différence d'un mot, on pourrait dire qu'elle se composait en majeure partie au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'artisans, tandis qu'elle se compose aujourd'hui d'ouvriers.

La grande industrie était inconnue, de même que le grand magasin. C'était une multitude d'ateliers produisant les objets les plus divers. Mais chacun d'eux confinés dans une spécialité et vendant directement à la clientèle les produits de son industrie. Le souci dominant des règlements corporatifs était d'empêcher le développement d'un de ces ateliers au détriment des voisins. Soit par l'embauchage d'un grand nombre de travailleurs. Soit par la spéculation, soit par la réclame ou même par un outillage perfectionné. La plupart des corporations interdisaient aux maîtres – nous dirions aux patrons – d'avoir plus d'un ouvrier. Défense à un maître de débaucher les compagnons ou apprentis d'un confrère ; défense de « bailler plus grand prix (salaire) que les autres, pour attirer compagnons et apprentis ».

Les statuts des barbiers-perruquiers de 1728 établissent qu'un garçon sortant de chez un maître ne pourra entrer chez un autre, qu'il n'y ait au moins l'un des quartiers de la ville entre les deux boutiques, de crainte que, par son départ, il ne déplace la clientèle.

Un fripier n'était autorisé à admettre un compagnon sortant de chez un confrère que s'il y avait au moins vingt boutiques entre les deux échoppes.

On ne peut être à la fois marchand et courtier, ni tenir plus d'un débit.

Chaque pêcheur en eau douce a sa place marquée, et il est interdit à nul autre de l'occuper sous peine de vingt sous d'amende. Et, de crainte que l'un ou l'autre ne prenne un trop grand nombre de poissons au dommage des camarades, chaque pêcheur est tenu de se servir de filets conformes à ceux que les jurés du métier ont déterminés.

Du haut en bas de l'industrie parisienne, les procédés de fabrication sont précisément fixés. Jusqu'à ceux des fabricants de pain d'épices qui ne peuvent débiter leur marchandise qu'en forme de coeurs ou de carrés, ou de ronds ou de billes, et conformément aux dessins établis. Les petits bonshommes en pain d'épice se trouvaient ainsi prohibés.

Les couturières n'ont pas le droit de confectionner les diverses parties du vêtement féminin : elles doivent se borner à faire des robes de chambre, des jupes, des justaucorps, des manteaux et des camisoles ; encore les corps de robe et les bas de robe sont-ils réservés aux tailleurs. Il est interdit aux tailleurs, comme aux couturières, de faire des boutons de la même

étoffe que la robe ou que l'habit ; la fabrication des boutons étant réservée à la corporation des boutonniers. Et un particulier qui se serait avisé de porter un habit orné de boutons du même drap que l'habit lui-même, se serait vu dresser contravention.

Ces détails pourraient se multiplier en une diversité infinie, mais toujours dans le même esprit.

Ces ateliers, ces magasins, ces ouvroirs, ces boutiques, si précisément délimités, vivaient sous le régime familial qui en faisait la tenue, le charme et la qualité. Les apprentis demeuraient sous le toit du maître, ils y étaient logés, y prenaient leur repas, mêlés à la famille de leur patron dont ils faisaient effectivement partie : les apprentis du sexe fort chez les imprimeurs ou les tisserands, pour citer des exemples, les grisettes chez les modistes et les couturières.

Profitons de l'occasion, puisque le mot *grisette* se présente pour rappeler le sens du mot et sous lequel il était employé au XVII<sup>e</sup> siècle. La grisette était la gracieuse petite personne que nous nommons aujourd'hui une midinette, appelée grisette du vêtement de modeste étoffe couleur grise dont elle était généralement vêtue.

Deux jeunes fillettes  
Aimables, bien faites  
Font en leurs grisettes,  
Bien plus de fracas  
Que de vieux appas  
En or de ducats.

chante le poète Dancourt [Florent Carton, sieur d'Ancourt, dit Dancourt (1661-1725)].

Les diverses cellules industrielles étaient ainsi constituées à l'image de la famille. Le patron se regardait comme le père de ses ouvriers. Ceux-ci le respectaient et l'aimaient souvent d'un attachement sincère. Extension du régime familial, de ces foyers sains, paisibles et honnêtes, dont les tableaux de [Jean Siméon] Chardin [1699-1779] présentent une image émouvante en leur simplicité.

Une moralité familiale dominait cette vie patriarcale, encore affirmée par les traditions et les coutumes en vigueur dans les corps de métiers. Un compagnon forain – ce qui veut dire étranger à la ville – se présente-t-il pour entrer dans la corporation, il est tenu d'affirmer sous serment que la femme qui l'accompagne est sa femme légitime, « épousée devant sainte église », sinon il ne sera pas admis. Voici un compagnon serrurier, Jacques Lecourtois, condamné par les jurés de la corporation à deux livres d'amende pour avoir laissé échapper un « nom de D... ».

Chez les bouchers, nul ne peut être reçu maître, qu'il ne soit « de bonne vie, conversation, et sans notes répréhensives ». Il est défendu à aucun boucher de proférer blasphème, user de cris, bruits et tumulte au-dedans de la boucherie, de dire en présence des clientes, cuisinières, dames ou demoiselles, aucunes vilénies ou fâcheuses paroles, à peine de dix écus d'amende par contravention.

Quant aux fumistes, ils paraissent avoir été d'une intransigeance particulière. En dépit de leur fumisterie, ils prenaient les choses au sérieux. Sébastien Mercier [Louis-Sébastien Mercier (1740-1814), écrivain], en son fameux *Tableau de Paris*, conte l'histoire d'un ramoneur

condamné à mort par les jurés de sa communauté, pour vol ; et nos fumistes ne se contentèrent pas de condamner leur camarade à mort, ils le pendirent haut et court sans que les pouvoirs publics aient cru devoir intervenir.

La confrérie des tailleur à Paris réservait à ses repas de corps, quinze places aux nécessiteux : elle les faisait asseoir auprès des membres les plus en vue de la communauté, où ils étaient servis les premiers. Les drapiers envoyoyaient à cette même occasion, à chaque pauvre de l'Hôtel-Dieu, un pain fraîchement cuit, un morceau de bœuf ou de porc et un pichet de bon vin ; quant aux prisonniers du Châtelet ils recevait même quantité de pain et de viande, et, comme il semblaient plus à plaindre encore, double ration de vin.

Chacun des cinquante-deux dimanches de l'année, un seul orfèvre était autorisé à tenir boutique ouverte : le bénéfice réalisé ce jour-là était enfermé dans une boîte particulière. Les différents orfèvres de la capitale étaient naturellement désignés pour cette tâche à tour de rôle et avec l'argent ainsi réuni, la communauté offrait à chaque fête de Pâques un beau repas aux pauvres de l'Hôtel-Dieu afin que, en ce grand jour – après les austérités du Carême –, eux aussi connussent les plaisirs d'un bon dîner arrosé de vin frais.

Les tapissiers distribuaient aux indigents la moitié des amendes perçues sur les membres de la corporation ; les monnayeurs fondèrent un hôpital ; les corroyeurs élevaient les orphelins de la communauté et les fourreurs créaient une société de secours mutuels.

Parmi les liens qui enserraient le travail producteur, l'artisan corporatif ne pouvait guère faire fortune. Il travaillait au jour le jour, gagnant honorablement sa vie ; mais aussi ne connaissait-il pas le chômage ni la misère ; son existence se déroulait en une sécurité qui en faisait la dignité et, dans son travail même, il trouvait un intérêt qui trop souvent lui fait défaut aujourd'hui.

La division du travail qui régit l'industrie moderne, avec la monotonie et la banalité qu'elle inflige au labeur manuel et asservit l'homme à la machine, lui était encore inconnue : l'ébéniste, c'est qu'il façonnait sa table ou son bahut, l'horloger qui fabriquait une pendule, le carrossier qui faisait une vinaigrette ou un cabriolet, créait lui-même en entier le produit de son métier ; en sorte qu'il en devenait fier. Il y avait mis son habileté et ses connaissances techniques, sa pensée et son goût, sa personnalité même l'avait marqué de son cachet. « En mécanisant l'ouvrier français, a dit le clairvoyant [Pierre-Joseph] Proudhon [1809-1865], vous en faites un manchot et un méchant. »

Un manchot qui ne sait plus se servir de ses mains ; un méchant qui se révolte contre le sabotage de sa destinée d'homme libre.

Dans l'esprit traditionnel du vieux temps, les enfants se formaient sous les yeux du père dans la même profession, profitant de ce que les devanciers avaient acquis d'expérience et de pratique. Le fils s'enorgueillissait du métier comme du nom paternels ; il avait à cœur de conserver l'honneur de la maison. Les progrès, les transformations se faisaient harmonieusement, par degrés, dans un sentiment de respect pour l'œuvre ancestrale, influencée par le goût, par le génie propre de l'individu et par le style de la nouvelle génération.

Ces corporations ouvrières étaient hiérarchisées. À Paris, la première en dignité était celle des drapiers.

En leur indépendance, leurs formes traditionnelles et leur autorité, la reine Marie-Antoinette appelait les corporations ouvrières une aristocratie, rempart à l'absolutisme du souverain : tels les parlements et les États provinciaux que la Reine place sur le même rang.

Sur cette voie, nos industries d'art étaient parvenues à une si grande perfection que la principale occupation des ambassadeurs accrédités auprès du roi de France était d'embaucher, pour le compte des souverains étrangers, maîtres et apprentis. Le roi d'Espagne établissait un horloger parisien dans une situation de Secrétaire d'État. Et le Grand Frédéric [Frédéric II (1712-1786)] offrait à des ébénistes du « faubourg Antoine » ce qu'il considérait comme l'honneur suprême, des grades dans ses armées.

Il est intéressant de noter que, tandis que ces fortes traditions qui maintenaient la perfection du travail industriel dans l'atelier familial étaient encore en vigueur dans la classe ouvrière, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les hautes classes, les classes dites dirigeantes, et les pouvoirs publics eux-mêmes, déjà, n'y comprenaient plus rien. Entre d'autres, voici un fait significatif :

En 1751, le grand écuyer du roi chargea un maître doreur parisien nommé Lesueur, d'un travail urgent pour les carrosses de la Cour. Lesueur ne disposait pas d'un personnel suffisant pour l'exécution rapide et pria le lieutenant de police de lui procurer des recrues empruntées aux ateliers voisins. Mais les ouvriers, auxquels on s'adressa, préférèrent se laisser mettre en prison par lettre de cachet, et l'un d'eux, le compagnon Duchesne, expose le motif du refus :

« Il s'agissait, dit-il, d'aller travailler dans un atelier que ledit Lesueur a été obligé d'aller prendre en ville, n'ayant pas suffisamment de place chez lui, à la tête duquel est un maître doreur, à qui il a confié la conduite de ses ouvrages. » Travailler sous la direction d'un contremaître dans un atelier éloigné de la demeure du patron, parce que celle-ci est devenue trop étroite pour contenir le nombre grandissant des ouvriers : germe de la grande industrie. Duchesne veut travailler sous la direction immédiate et dans l'atelier du maître, conformément aux traditions de son métier.

Quant au grand écuyer et au lieutenant de police, ils sont tout éberlués par l'expression de ces sentiments qui tenaient à l'âme même de notre vieille industrie, mais où l'écuyer royal et le magistrat ne voient plus que des prétentions « bizarres ». C'est leur expression.

[Nicolas] Rétif de la Bretonne, ce fils de paysan devenu ouvrier typographe, le seul écrivain peut-être de l'ancien régime qui nous en fasse connaître la vie populaire pour y avoir été directement mêlé, en a laissé plusieurs tableaux d'une couleur saisissante, notamment en ses *Nuits de Paris*. Certains soirs, ils passaient rue de l'Égyptienne, aujourd'hui disparue, quand il fut attiré par le son d'une clochette : un prêtre accompagné d'un jeune clerc, portait le viatique. Rétif se souvint de son apprentissage d'enfant de chœur et suivit, répondant avec le clerc aux psaumes que le prêtre récitait. En la petite rue Verdet, on monta au cinquième, chez un pauvre scieur de bois à brûler :

– Mon frère, dit le prêtre, votre vie a été innocente et pénible ; espérez en la bonté de Dieu. Vous n'avez eu que des peines dans cette vie, les biens vous attendent dans l'autre : quand on a été avec résignation aussi malheureux...

– Moi, dit le moribond, mais j'ai été le plus heureux des hommes ; j'ai eu la meilleure femme, de bons enfants, du travail, de la santé... J'ai été des plus heureux...

Le prêtre l'embrassa et, prenant le viatique :

– Mon Dieu, voici un temple digne de vous !

Il communia le malade, s'agenouilla et commença le *Te Deum* qu'il acheva en s'en retournant. Rétif l'accompagna jusqu'à l'église.

Le tableau est très beau en sa simplicité et nous amène à la valeur morale de cette population ouvrière à l'époque que nous étudions. Les vertus familiales y étaient observées, parfois avec une rigueur extrême. L'illustre Malesherbes [Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (1721-1794)] ne manque pas de le noter : contre les écarts de la morale, contre les fautes où la faiblesse humaine ne se laisse que trop facilement entraîner, la classe populaire est d'une sévérité que l'aristocratie et la riche bourgeoisie ne connaissent pas.

Un vitrier nommé Allan, qui courait les rues en quête de carreaux cassés, expose devant le commissaire de police qu'il a sollicité une lettre de cachet contre son fils parce que celui-ci « lui donnait des motifs, par son penchant à la friponnerie, de craindre des suites infamantes pour sa famille ». L'excellent homme ajoute qu'il est si pauvre qu'il lui serait impossible de payer la moindre pension pour le prisonnier, car cette pension lui incombaît, la lettre de cachet ne devant être délivrée qu'à sa seule requête.

Louis Armand, marchand éventailliste, fait enfermer sa fille Euphrosine à la Salpêtrière, parce qu'il se voit « à la veille, dit-il, d'être déshonoré par la mauvaise conduite de cette malheureuse ».

On pourrait multiplier les exemples.

En 1751, Thomas Bouillette, compagnon menuisier, est écroué à Bicêtre en vertu d'une lettre de cachet sollicitée par sa mère, la veuve Bouillette, tripière. Celle-ci expose que « la famille *font* profession d'honnêtes gens et a des craintes des suites fâcheuses en fréquentation des libertines ». Le jeune homme était à Bicêtre depuis plusieurs semaines, que la mère adressa au lieutenant de police une nouvelle supplique. Son fils, dit-elle, désirerait s'engager pour la Compagnie des Indes ; « mais la famille, affligée, craint qu'il ne cherche qu'une occasion de s'évader », et demande « qu'il soit conduit aux îles d'Amérique avec les déserteurs, enchaîné ». La veuve Bouillette ajoute « qu'elle offre de payer entièrement le voyage, préférant ce sacrifice à la douleur d'être déshonorée par un libertin ». Et la demande fut accordée.

Donnons la monographie d'une de ces lettres de cachet délivrée par le roi au désir de familles populaires, et comme on en trouve des centaines dans les archives de la Bastille, conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Un jeune apprenti cordonnier avait fait rencontre d'une petite modiste – une grisette – nommée Marie qui venait d'atteindre ses dix-sept ans. Les enfants s'étaient logés sous les combles, dans une grande maison de la rue des Bourguignons, appartenant à la famille d'Hautefort. Leur petite mansarde dominait les toitures environnantes. Dans des caisses pleines de terre placées sur le rebord de la fenêtre, ils avaient semé du lisier dont les fleurs se détachaient sur la clarté du ciel, grimpaien le long des fils de fer. Ils se croyaient délaissés dans leur bonheur quand arriva à la lieutenance de police une lettre signée « Thierry Petit, principal locataire des maisons et dépendance de la succession de M. le Chevalier d'Hautefort ». Ce particulier représentait que « le nommé Jean Foulard, garçon cordonnier, menait une vie scandaleuse avec la nommée Marie Boutillier », que tout le voisinage en était indigné et que le curé de Saint-Médard lui-même, « par un zèle vraiment pastoral, faisait des vœux pour que l'autorité du roi retranchât ces brebis galeuses de son troupeau ». Berryer, à

cette date lieutenant de police, apportait dans l'exercice de ses fonctions une bienveillance dont les contemporains ont rendu témoignage... Il préféra fermer les yeux jusqu'à ce que de nouvelles plaintes vinssent à se produire ; elle ne se firent pas attendre : c'est un nouveau placet du terrible M. Petit, contresigné cette fois par la famille de la jeune fille :

« Monseigneur, c'est toute la famille de ladite Boutillier qui se joint au sieur Petit et qui supplie Votre Grandeur de leur accorder un ordre pour l'enfermer dans la maison de force. C'est la grâce que cette famille attend de votre bonté, qui, à juste titre, est le conservateur de l'honneur des familles. »

Ce placet avait été dicté à un écrivain public, mais les signatures autographes témoignent de la condition sociale à laquelle appartiennent ces braves gens : François Billard « ocquele » [oncle] ; Nicolas Frangel « cuseñ » [cousin] ; François Royer « cousin » [cousin].

Cependant Berryer [le lieutenant de police] hésitait encore ; aussi le 12 février reçut-il une nouvelle plainte : « Monsieur le curé de Saint Médard a fait tous ses efforts pour déterminer les jeunes gens à se séparer, mais loin d'entrer dans ces sages remontrances, ils continuent de vivre en mauvais commerce. »

Pierre Bercion, soldat invalide et sa femme ; Jean Cochet, gazier ; Catherine Lallemand, dite La Joye, dévideuse de soie ; Marguerite Regnaud, femme d'un maître praticien ; Louise Paillard, gazière ; Louise Macomble, veuve d'un compagnon brasseur, et Antoine Macomble, gazier, voisins ou locataires des immeubles où logent Jean foulard et sa jeune amie, joignent leur plainte à celle de M. et M<sup>me</sup> Petit et ont également signé la requête, à l'exception de deux ou trois d'entre eux qui ne savaient pas écrire. Les lettres de cachet, pour incarcérer le jeune homme, à Bicêtre et la jeune fille à la Salpêtrière, furent délivrées par le comte d'Argenson, ministre de Paris – c'est à dire qui avait Paris dans son département – le 22 mars, mises à exécution le 1 avril 1751.

[Marc-Pierre de Voyer de Paulmy (1696-1764), comte d'Argenson ; lieutenant général de police (1720, puis 1722-1724), à la suite de son père Marc-René de Voyer de Paulmy, 1<sup>er</sup> marquis d'Argenson (1652-1721).]

Après quelques mois de détention dans la maison de force, la jeune fille adressa au Magistrat (lieutenant de police) une supplie très touchante, implorant son pardon et la liberté. La famille en eut connaissance et protesta :

« Toute la famille ont l'honneur de supplier humblement Votre Grandeur, de leur accorder la grâce, de faire retenir à la Salpêtrière ladite Marie Boutillier, comme un mauvais sujet ayant toute apparence qu'elle recommencera sa vie libertine. »

En date du 18 décembre 1751, deuxième placet :

« Dans la crainte qu'ils ont qu'elles ne se replonge dans la débauche et ne les déshonore, ils supplient très respectueusement Votre Grandeur de ne point lui accorder sa liberté. »

Un troisième placet est du 23 mars 1752 :

« Elle ne serait pas plutôt sortie qu'elle recommencerait sa vie de libertine au grand scandale de la famille. »

Et le lieutenant de police Berryer écrit au revers : « Sa famille s'oppose à la liberté ».

Sur ces entrefaites. J.-B. Foulard, vingt-deux ans, garçon cordonnier, avec autorisation du lieutenant de police, s'était enrôlé sous les drapeaux du roi ; il était sorti de prison et bientôt Berryer reçu de lui une supplique pour la mise en liberté de sa jeune amie. Foulard expose

que, s'il a recueilli chez lui Marie Boutillier, orpheline de père et de mère, c'était dans les vues du mariage, il ajoute que comme « leur amitié avait été sincère », il leur était né un fils, qui avait été baptisé au nom de son père en l'église Saint-Médard, et, qu'ayant eu la douleur de le perdre, ils l'avait fait enterrer dans la même paroisse :

« Comme le suppliant et la jeune fille, dit-il en terminant, habitaient ensemble, on les fit séparer, en faisant mettre le suppliant à Bicêtre, d'où il est sorti ; et la jeune fille à la Salpêtrière où elle est actuellement. Ledit Foulard, plein de probité et de religion demande, pour réparer l'honneur d'une orpheline, de l'épouser, et la dite fille, qui ne désire rien tant que de vivre ensemble, supplie avec instance Votre Grandeur de vouloir bien ordonner qu'il soient mariés à l'Hôpital, c'est-à-dire à la Salpêtrière. »

Le mariage fut célébré le 29 juillet et l'inspecteur de police rendant compte de la cérémonie, dont il fut l'un des témoins, rapporte que les ordres du magistrat y ont été exécutés avec toute l'exactitude possible.

Les jeunes gens, rendus libres, purent s'aimer régulièrement et rentrer, sans déshonorer leur famille ni scandaliser le voisinage, en leur petite mansarde de la rue des Bourguignons.

Parmi les dossiers des Archives de la Bastille, on ne rencontre pas seulement des enfants incarcérés par lettre de cachet à la requête de leurs parents, mais des femmes emprisonnées à la demande de leur mari, et surtout des maris incarcérés sur placet de leur femme.

« J'ai parlé, écrit un commissaire de police, à la femme d'un nommé Lécuyer qui désire faire tirer son mari de Bicêtre (où elle l'a fait enfermer), elle dit qu'elle le trouve dans de très bonnes dispositions. Le lieutenant de police veut encore prendre la vie de l'économie placé à la tête de la prison, et celui-ci lui répond :

« Sa femme le vint voir il y a quelque temps ; il lui parut conforme à ses intentions. » L'écuyer fut mis en liberté.

Combien il est regrettable que nous n'ayons plus de ces lettres de cachet qui rendaient les maris conformes aux intentions de leur épouse !

D'aucuns trop sceptiques ne s'étonneront pas que des hommes internés sur les instances de leur femme aient demandé à rester en prison lorsque celle-ci vint les réclamer. [Gabriel] Taschereau de Baudry [1673-1755], lieutenant de police, écrit en date du 6 septembre 1722.

« Michel Arnu demande à rester en prison le restant de ses jours, assurant qu'il y sera plus heureux qu'avec sa femme. » Cet homme d'esprit était savetier de son métier, et comme l'économie de Bicêtre, assurait qu'on pourrait l'employer dans la prison, il fut autorisé à demeurer à Bicêtre, où on le plaça parmi les « bons pauvres ».

\*  
\* \*

« Le juge qui va prononcer un arrêt contre un criminel note [Louis-]Sébastien Mercier, s'arrête quelquefois en pensant à toute une famille d'honnêtes gens qui serait atteinte. »

Ces sentiments du vieux temps, qui rendaient une famille entière étroitement solidaire de la conduite de l'un des siens – ce que l'on nommait sous l'ancien régime, la *solidité* familiale – étaient plus vifs, plus intransigeants encore dans les classes populaires que dans l'aristocratie. Celle-ci les allège, les détend au courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous l'action des idées nouvelles ; dans la pensée populaire, ils continuent de peser de tout leur poids. [Louis-

] Sébastien Mercier fait observer qu'un duc de Montmorency, un duc de Biron, un maréchal de Marillac, ne se sent pas déshonoré par les têtes ancestrales tombées sur l'échafaud, tandis qu'un marchand de draps, parce que son beau-frère, qu'il n'aura jamais vu, aura subi quelque condamnation de nature à porter atteinte à l'honneur, ne pourra parvenir aux plus modestes charges de sa petite communauté.

Et n'allons pas croire que cette classe populaire fût indifférente aux inégalités sociales, aux degrés que les circonstances ou la coutume établissent entre les individus. Déjà avons-nous vu qu'elle y tenait aussi fortement encore que la noblesse. Marivaux [Pierre Carlet (1688-1763) dit Marivaux] – qui a si bien peint en sa *Vie de Marianne* et en son *Paysan parvenu* la petite bourgeoisie parisienne – le note expressément.

Pas plus que la noblesse, le peuple n'admet l'inégalité dans la conclusion d'un mariage.

Dès qu'on s'lie, il faut s'lier  
Avec des gens du même métier.

chantaient les Parisiens en 1747.

Les exemples tirés des Archives de la Bastille pourraient être cités par centaines.

Comme il s'agit de mariage, revenons à Rétif de la Bretonne qui va nous donner un vibrant tableau d'une noce populaire. Il note l'usage des gens du peuple – et que la bourgeoisie ne connaissait pas – de se cotiser pour se divertir les jours où l'on était de noce après le repas généralement succinct donné par la famille de la mariée.

Invité au souper nuptial d'un marinier qui épousait une fille du quartier Saint Antoine, Rétif arriva à la Rapée [quartier parisien situé sur la rive droite de la Seine, en amont de l'Île Saint-Louis] sur les six heures du soir. Ceux de la noce y étaient venus danser et boire quelques verres après le déjeuner quelque peu frugal, servi à la maison du père de l'épousée. On s'était cotisé en faisant passer un chapeau à la ronde, ce qui avait donné un souper avec matelote, friture, poule d'Inde, aloyau rôti. On chanta à table dès qu'on eut mangé, mais avant le dessert. Pour obtenir qu'on fit silence, une partie des assistants s'étaient mis à hurler et à glapir. Les demoiselles présentes chantèrent toutes, l'une après l'autre ; la mariée chanta la dernière ; après quoi, le vacarme recommença pour durer jusqu'à ce qu'on se levât de table, c'est-à-dire jusqu'à onze heures du soir. Les tables ôtées, les deux jeunes mariés, en hommage aux assistants, dansèrent un menuet, puis une contredanse ; les révérences que la mariée était appelée à faire de temps à autre était d'une grâce parfaite ; enfin, les nouveaux époux s'éclipsèrent pour aller regagner leur logis en l'île Saint-Louis, où une partie de la noce les accompagna en cortège d'honneur. Les jeunes gens allaient se mettre au lit quand ils furent arrêtés par un grand tumulte dans la rue : la maison était assiégée par une vingtaine de gaillards très excités qui, à grand cri, réclamaient la jarretière de la mariée. Celle-ci s'avance à gaiement, tendit une très jolie jambe, dont on détacha un ruban ponceau qui fut incontinent partagé en une vingtaine de morceaux. Et les hommes de la noce, après s'en être parés, retournèrent à la Rapée, dévorer les reliefs du souper.

La scène suivante date du 20 février 1776, mardi gras. Nous sommes dans la rue de l'Arbre-Sec. Le soir, en un cabaret, Rétif entendit rire et chanter. Il entra, demanda une demi-bouteille de vin blanc avec deux verres, comme s'il attendait quelqu'un. La salle des buveurs retentissait de rires joyeux. Répartis en groupe, les clients soupaient pour fêter le mardi gras ; crocheteurs, Auvergnats, décrotteurs du Pont-Neuf, commissaires des ports, chacun avec sa

famille, où l'on voyait quelques demoiselles. Deux de ces dernières avaient avec elle leur amoureux, des crocheteurs (portefaix). L'Assemblée assez calme s'agita peu à peu quand, après les premières pintes, on en vint au secondes, aux troisièmes.

L'un des crocheteur embrassa sa promise. Le père de la demoiselle le trouva mauvais, tandis que la mère le trouvait bon, et les époux d'entamer une querelle :

– Tout beau, Jacques ! disait le père au crocheteur, tu n'es pas ici en mauvaise compagnie ; je compte que tu prends des libertés un peu trop libres et qui ne conviennent pas.

– Oh mon Guieu ! interrompit la fille, vous êtes ben regardant. Mêlez-vous de boire !

– Javotte ! Je t'assenerai mon poing su' la mine !

Et la mère, sur le ton d'une harengère en colère :

– Touche-li donc... N'ont-i point fait grand mal ! Quien que d's'embrasser ! Ils sont l'un pou l'aute !...

Ce qui fit prendre au père un ton rassis et grave. Il dit en récapitulant :

– Ça d'vei ête avents, ça d'vei ête aux Rois, ç'a d'vei ête au jour d'aujourd'hui, mardi gras, et ça n'est pas ! Si 'lli touche, je 'lli toucherai à lui !

Sur cette déclaration, Jacques se leva pour s'en aller ; la mère et la fille s'accrochèrent à lui pour le retenir, et il se rassit auprès de sa promise, mais en grommelant, ne voulant plus ni boire ni manger.

La scène avait été suivie de la table voisine où se trouvaient trois filles dont l'aînée avait, elle aussi, auprès d'elle, un amoureux. Brusquement, la mère, sans autre forme ni cause, donna un grand soufflet à sa fille en lui disant :

– Chienne, si on t'en faisait autant et que tu fusis cause que je grondis ton père, je t'assommerai, vois-tu !

La pauvre fille, qui en saignait du nez, se mit à pleurer ; le gros Auvergnat, son amoureux, fit des représentations à la mère, le père prit le parti de sa femme qui disait en se calmant un peu :

– C'est seulement pou 'lli montrer qui faut qu'a charreye droit.

– Oui, bonico, bonico, disait l'amoureux sur un ton conciliant, mas Mame Grouin, plou doucement.

La fille continue à saigner du nez et à pleurer « avec une musique qui rappelle la musette d'Auvergne » ; mais la mère de l'autre table s'était trouvé insultée par l'explosion de sa voisine et, tandis que les choses s'arrangeaient autour de la fruitière du Pont-Neuf qui avait tenu à faire voir qu'elle était une mère rigide, un nouvel orage allait éclater :

– Dites donc, Mame Grouin, criait la fille qui avait été embrassée, parlez-moi donc un peu : Est-ce que vous pensez que je suis une salope q'vous brutalisez vot' fille à cause d'moi ?

– Pardi, à sa place, appuya la mère, j'veus les jouerais tout du long et j'irais m'mette en chambre avec mon amoureux pou' vous faire enrager.

– V'la d'beaux discours, Madame Tronçon, dit la Grouin en se composant de son mieux, et c'que vous dites là est d'bon exemple pour vot' fiye...

– Meyeux que l'vot'...

– Allons, Mame Tronçon, dit le père Grouin, restez à vot' écot et nou' au nôtre !

Le mari de la Tronçon dit que M<sup>me</sup> Grouin avait raison. Et la Tronçon d'éclater :

– Pardi ! je l’crois bien qu’tu la souquien, c’est ta salope !...

À ce mot, M. Gouin se leva ; sa femme et sa fille se jetèrent à lui, ainsi que les plus jeunes demoiselles. M. Tronçon fit des excuses pour sa femme qui lui déclara qu’il n’avait pas de cœur ; mais les amoureux de part et d’autre s’entremirent ; ils parvinrent même à s’embrasser les deux femmes et les deux ménages ne firent plus qu’une seule table. Le double mariage fut fixé définitivement au lendemain de la Quasimodo et les amoureux eurent permission d’embrasser leur future, de temps en temps, mais décentement, à cause de l’honorables compagnie et des petites sœurs que cela apprenait trop tôt. L’une d’elles leva le nez :

– Bon, ça nous apprend ! Quoiqu’ ça nous apprend ?... Ce que j’savons.

Et dans l’abondance de cœur, d’une réconciliation générale, tout le monde de rire, y compris l’austère M<sup>me</sup> Grouin.

On voudrait suivre Rétif dans les lieux si divers où le mène son vagabondage, dans les cafés, les académies de jeux, les billards, les bureaux de loterie ; analyser aussi les portraits si vivants qu’ils trace des types les plus variés. Le « trouvez », dont le seul métier est de trouver des objets perdus, le décolleur d’affiches qui vit du débit des affiches décollées, le ramasseur des bouteilles cassées... dix autres et les industries frauduleuses : le fondeur de plomb volé ; le fraudeur à l’octroi...

M. Nicolas – on veut dire, Rétif de la Bretonne – se charge de la police des rues. Ils ramènent chez eux les aveugles égarés, un « ouvrier allemand battu pour avoir mal parlé des Français devant des Provençaux ».

« Le peuple de Paris, écrit Marivaux [de son vrai nom, Pierre Carlet] en sa délicieuse *Vie de Marianne*, n’est pas comme ailleurs. En d’autres endroits, vous le verrez commencer par être méchant et puis finir par être humain. Se querelle-t-on ? Il excite, il anime. Veut-on se battre ? Il sépare.

« Celui de Paris n’est pas le même : il est moins canaille et plus peuple que les autres peuples.

« Quand il accourt en pareil cas, ce n’est pas pour tirer amusement de ce qui se passe ; – non, il va voir, ouvrir des yeux avides ; il jouira sérieusement de ce qu’il verra ; il n’est ni polisson, ni méchant, il est seulement curieux, d’une curiosité qui ne veut ni bien ni mal à personne et qui n’y voit pas d’autre finesse que de venir se repaître de ce qui arrivera. »

Le bon peuple des badauds.

\*

\* \*

La beauté des monuments rendait déjà Paris célèbre et le charme des alentours. Écoutons une anglaise, Hélène Williams [1759-1827], au moment où va s’ouvrir la Révolution :

« Les délicieux environs de Paris ne sont pas comme ceux de Londres, encombrés de maisons et de bâties ; il n’y faut pas, comme en quittant Londres, franchir dix ou douze milles avant d’arriver à la campagne ; du moment qu’on a passé la barrière, on a devant soi, en une variété charmante, des coteaux habillés de vigne et des champs et des bois et de vertes prairies... De notre habitation parisienne, en peu de temps, nous pouvions pousser notre promenade jusqu’au beau parc de Saint-Cloud, jusqu’aux bois sauvages de Meudon, aux jardins de Bellevue... Plus près de la ville, des pâturages, semés de hameaux épars, si peu fréquentés que nous n’entendions que les clochettes des moutons et le chant du rossignol, et

nous voyions d'autre figure humaines que celle d'un vieux paysan à barbe blanche qui, avec un grand chien noir, veillait sur son troupeau. »

À la belle saison, dimanche et jour de fête, le peuple se portait en foule dans la campagne prochaine, buvant du lait ou du petit bleu, mais surtout de la bière au seuil des auberges rustiques ou bien organisant des pique-niques sur les verts gazons.

En juin, les établissements de bains froids étaient ouverts sur les bords de la Seine. On en trouvait deux, l'un en amont, l'autre en aval du pont Marie ; ils étaient réservés aux dames ; chacun d'eux divisé en deux parties ; la première destinée à celles qui se baignaient en commun, la seconde aménagée en cabines isolées. Ce qui était annoncé par un grand écrit au où on lisait en caractères énormes :

#### BAIN DE DAMES PUBLIQUES ET PARTICULIÈRES

« Il faut convenir, ajoute Rétif, que la langue française est singulièrement outragée dans les écrits et enseignes de Paris. »

\*

\* \* \*

Vers la fin du règne de Louis XVI, les sentiments sur lesquels reposaient l'ancienne société commencèrent à se modifier ; travail d'altération dont les sources se découvrent à des dates plus anciennes, mais voici qu'il vient au jour. L'académie de Metz va couronner le discours de Robespierre *Contre le préjugé qui déverse sur une famille entière l'infamie d'une condamnation*. Rétif de la Bretonne écrit son grand drame *Les Fautes sont personnelles*. Au IV<sup>e</sup> acte revient sur la scène un vieillard auquel la réprobation, dont l'a couvert le crime de son fils, a fait perdre la raison. Il est conduit par sa fille dont la honte fraternelle a fait une réprouvée. Le vieillard ne peut plus que murmurer :

– Dites, ai-je encore de l'honneur ?

Mais les progrès mêmes créés par cette forte organisation sociale, morale et économique joints à l'inintelligence des classes soi-disant dirigeantes, en amèneraient la ruine et celle de l'ancien régime tout entier.

A mesure que le commerce se développait, que le maître, par la force même du mouvement commercial, en arrivait à s'enrichir, la distance entre le maître, entre le chef d'industrie et ses compagnons, était allée s'agrandissant, sans approcher, il est vrai – tant s'en faut – de ce qu'elle deviendra au XIX<sup>e</sup> siècle par le développement de la machine et l'entrée en jeu des capitaux.

Albert Babeau a terminé ses admirables études sur les communautés et corporations ouvrières par cette observation :

« Dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, la corporation tendit de plus en plus à devenir une association industrielle et commerciale entre patrons, en vue de bénéfices plus grands par la fusion de leurs efforts », perdant ainsi son caractère ancien, qui en avait fait la force et la beauté, d'union du patron et de l'ouvrier.

Les forces vitales qui avaient leurs racines dans les traditions morales allaient s'altérant. Traditions de famille et d'atelier deviennent pour les esprits les plus éminents, préjugés et entraves. Les liens en paraîtront, et plus fortement de jour en jour, des chaînes insupportables imposées à la liberté.

À quoi bon, au reste, ces traditions sociales et familiales et cette réglementation économique ? Considérez l'homme à l'état de nature, dit le prophète des temps nouveaux, Jean-Jacques Rousseau [1712-1778]. Avènement de l'individualisme. Philosophes, physiocrates (nous disons sociologues) et économistes font cause commune. « Laissez faire, laissez passer ! », enseigne le docteur [François] Quesnay [1694-1774]. Puis [Vincent de] Gournay [1712-1759], puis [Pierre-Paul] Lemercier de La Rivière [1719-1801], et quand [Jacques] Necker [1732-1804], nommé contrôleur général des finances par Louis XVI, envoie l'économiste [Jean-Marie] Roland de la Platière [1734-1793] en exploration dans le monde des jurandes et maîtrise, corporations et communautés, celui-ci revient avec cette conclusion :

« Je cherche vainement quel règlement de fabrique il conviendrait de laisser subsister ; je les ai tous lus, j'en ai envisagé l'effet et les conséquences, je crois, qu'on doit tous les supprimer. »

En fait, dès 1776, [Anne Robert Jacques] Turgot [1727-1781] avait décrété l'abolition de nos vieilles corporations ouvrières, décret qui sera confirmé par l'Assemblée constituante le 17 mars 1791.

D'autre part, pour précipiter l'effet de ces belles décisions, dès 1786, le gouvernement français concluait avec l'Angleterre un traité de commerce qui abaissait considérablement les droits de douane sur les produits manufacturés importés par les Anglais en France. « L'idée était bonne, vient encore d'écrire un historien qui occupe une situation éminente dans notre enseignement supérieur ; l'idée était bonne : il était nécessaire d'adopter les "mécaniques" » anglaises et le meilleur moyen de les imposer à l'industrie française était de les soumettre à la concurrence. » L'idée était si bonne qu'elle commença par tuer notre belle, notre incomparable faïencerie populaire : quels nom glorieux, Limoges, Moustier, Nevers, Rouen. Oiron, Strasbourg, tués par la faïencerie mécanique, mais vendue si bon marché, des Anglais ! L'idée était si bonne que du jour au lendemain, elle jeta sur le pavé des milliers et milliers de chômeurs. A Amiens et à Abbeville, sur six mille métiers qui battaient en 1785, quatre mille étaient arrêtés deux ans après ; trente-six mille artisans réduits à l'oisiveté, privés de leurs gains quotidiens. Dans la bonneterie, sur huit mille métiers, sept mille se trouvèrent bientôt sans emploi. Je m'arrête, l'idée était si bonne qu'aujourd'hui encore, elle me ferait pleurer.

Et voici l'activité croissante de la machine, l'introduction de la houille dans les ateliers, puis de l'électricité et d'un outillage de plus en plus perfectionné. Avec la division sans cesse accrue du travail, avec la production en série, le labeur humain est rendu de jour en jour plus mécanique encore et plus impersonnel. De plus en plus, l'homme est asservi à la machine.

« La victoire de la mécanique sur l'art, dit très bien Louis Hourticq [1875-1944], de la matière inerte sur la matière vivante, du travail impersonnel sur le métier original, de l'usine américaine sur les ateliers du faubourg Saint-Antoine ne peut que marquer une défaite française sur tous les terrains : artistique, économique et intellectuel. »

Au fait, où en sont-ils arrivés ces pays si fiers de leur grande industrie et de leur éblouissante activité ? À une production que la consommation ne parvient plus à couvrir, traînant à sa suite, le lamentable, l'inévitable cortège du chômage, douze millions de chômeurs aux États-Unis [il s'agit de la grande crise systémique de 1929] d'après la plus récente statistique, cinq millions cinq-cents mille chômeurs en Allemagne, les deux pays qui, avec le plus d'ampleur et de succès, ont mis en activité les méthodes nouvelles.

J'ai toujours pensé et, si je me trompe, du moins est-ce modestie, que nos ancêtres n'étaient pas plus sots que nous et que l'ancienne organisation des corporations jurandes et maîtrises françaises était d'autant plus respectable – ce qui n'excluait pas de prudentes et progressives transformations – qu'elle n'était pas l'œuvre d'un décret plus ou moins arbitrairement prononcé par un secrétaire d'État, ni le produit de quelque fantaisie législative, mais une lente et profonde création de la classe ouvrière elle-même se donnant, par une expérience séculaire, une organisation adaptée à ses besoins.

## CHAPITRE IV

### GENTILSHOMMES CAMPAGNARDS

[Dans une note, l'auteur précise que pour les pages qui suivent, il s'est plus particulièrement servi des livres de MM. Pierre de Vaissière (1867-1942), Georges d'Avenel (1855-1939), Henri Carré (1850-1939), Albert Babeau (1835-1914) et Humbert de Gallier (1865-1924).]

Nous avons cité l'étrange page de [Jean de] La Bruyère [voir ses deux citations page 17] consacrées aux paysans français au XVII<sup>e</sup> siècle ; ce qu'il écrit sur la noblesse provinciale de la même époque ne paraîtra pas moins incongru :

« Le noble de province, souvent sans toit, sans habit et sans aucun mérite, est inutile à sa patrie, à sa famille et à lui-même. »

La Bruyère, l'hôte logé, nourri, défrayé, pensionné en son beau château de Chantilly par le prince de Condé, était un esprit chagrin, d'humeur aigrie. Dans une existence confortable, membre de l'Académie française, encore estimait-il que justice ne lui était pas rendue. Ils s'en prenait à tout et à tous. Il ne put se décider à faire l'éloge de son prédécesseur en venant prendre possession de son fauteuil académique. Et il se mêlait d'écrire sur ce qu'il ne connaissait pas.

À vrai dire, cette prévention contre la noblesse campagnarde n'était pas chez La Bruyère un fait d'exception. Sur la fin de l'ancien régime encore ; le marquis de Mirabeau [Victor de Riqueti, voir page 6] – celui qu'on nommait l'*Ami des hommes* – le père du fougueux orateur de la Constituante, le marquis de Mirabeau disait que le titre de gentilhomme campagnard était regardé « presque comme une injure » et que les gens semblaient offensés quand on leur demandait dans quelle province résidait leur famille, « comme si être Poitevin ou Dauphinois n'était pas être Français ».

L'*Ami des hommes* poursuit : « On dit que les gentilshommes campagnards sont ivrognes, brutaux et chasseurs et ne sont que cela, c'est un vieux reproche du temps où les gens de ville étaient proclamés carillonneurs, brelandiers et tire-sous. Je ne nierai cependant pas, ajoute-t-il, que l'on ne boive fort dans les provinces, où il y a encore de la noblesse, et que l'on y chasse beaucoup » ; – mais du moins, y fait-on autre chose. Et jusqu'à notre époque : Pierre de Vaissière, en ses admirables travaux sur notre vieille gentilhommerie rustique, ne note-t-il pas que, pour beaucoup de gens, l'expression *gentilhomme campagnard* garde aujourd'hui encore un sens péjoratif, évoquant l'image d'un hobereau débauché, brutal et buveur.

Le bon roi René d'Anjou [René I<sup>r</sup> d'Anjou (1409-1480), comte de Provence et de Forcalquier en 1434], établi en ses bastides provençales, jugeait plus sainement. Délicieux protecteur des lettres et des arts, poète peut-être peintre lui-même, il donnait l'exemple d'une belle vie honnête et saine dans la saine pratique de la vie rustique qu'il alla jusqu'à chanter en vers. Il aimait répéter qu'il plaçait cette existence agreste au-dessus de tout autre « comme la plus sûre et bonne manière de vivre ». Aussi bien l'histoire a-t-elle noté le rôle prépondérant joué par la noblesse campagnarde en France dans la renaissance et le repeuplement des campagnes après les ravages de la Guerre de Cent ans. De même il ne me semble pas contestable que les campagnes aient été la base fondamentale de la grandeur et de la prospérité françaises au XVII<sup>e</sup> siècle. Sully [Maximilien de Béthune, duc de Sully (1559-1641)] le marquait en une phrase devenue classique : Grandeur et prospérité dont, sans aucun doute, notre aristocratie rustique a été la meilleure et la plus féconde ouvrière.

Car la même œuvre de restauration que l'aristocratie rurale avait accomplie après les troubles des guerres anglaises, elle l'accomplit à nouveau à l'issue de cette terrible crise qui secoue la France entière, les guerres de religion. Pour cette œuvre si grandement bienfaisante, son principal moyen d'action se trouvera dans son union avec la classe paysanne. Un des pires dangers que puisse courir un État est la division, la séparation des classes ; et cette division se produit inévitablement si les classes superposées ne vivent plus en contact constant.

Hautains et distants vis-à-vis de la bourgeoisie citadine, les gentilshommes campagnards étaient bons et familiers avec leurs tenanciers, leurs « habitants », comme ils disaient. « Tandis que, devant les premiers bourgeois, ils passent la tête haute, ils saluent leur paysans avec courtoisie et affabilité », note un contemporain. Cette aristocratique campagnarde qui dans les temps difficiles, partage la misère de ses tenanciers, vit en somme comme eux. Les seigneurs s'entremettent dans les procès qui peuvent subvenir à leurs « habitants » ; ils les vont visiter en leur chaumines, donnent des conseils au mari et à la femme, font réciter aux enfants le catéchisme et les leçons que le maître leur a dictées. Ils se plaisent aux noces de village, trinquent avec les convives, dansent avec la mariée. Quand ils chassent le loup ou le sanglier, le curé en fait l'annonce le dimanche, à la suite de son prône, et les gars arrivent gaiement, armés de leur fusil pour se mettre en embuscade aux endroits que le seigneur leur a indiqués.

Les relations sont empreintes de familiarité mutuelle. Le seigneur connaît ses habitants personnellement. Parmi eux, ils trouvent ses serviteurs. Sa femme et lui servent de parrains et de marraines aux enfants de leurs paysans et ne croient pas déroger en choisissant des paysans pour parrains et marraines de leur progéniture. Dimanches et fêtes, au son des musettes, du biniou ou des violons, on danse de compagnie dans la cour du château ou bien au jardin sur les pelouses.

Les uns s'efforcent de développer parmi leur tenanciers le travail utile, au foyer, durant les mois d'hiver quand le travail des champs s'est ralenti ; aux femmes et aux enfants, ils fournissent le chanvre à carder, la laine à filer. D'autres, par la pratique et l'étude, ont acquis des connaissances de vétérinaire ; les cultivateurs les viennent chercher pour les soins à donner au bétail ; parfois, au village, ils remplissent un rôle de médecin. Une expérience de tradition leur a transmis des recettes bienfaisantes.

En maint vieux-manoir on voit installer une manière de petite pharmacie. L'aïeule de [Charles-Maurice de] Talleyrand [1754-1838], en sa vieille gentilhommière de Chalai-lès-Barbezieux, le dimanche, à l'issue de la messe, reçoit en son « apothicairerie ». Onguents, élixirs, juleps, sirops et tisanas sont répartis par ses soins ; pour bander et panser les plaies ses armoires sont approvisionnées de charpie et de toile en rouleaux. La bonne dame est bénie de tout le voisinage.

Juge d'une bonhomie paternelle, les hobereaux parviennent souvent à apaiser les différends qui ont pu surgir entre les « habitants » de leur ressort, leur évitant les frais, les complications, les lenteurs de la justice de robe. En Provence, le grand-père de Mirabeau [Jean-Antoine de Riqueti, marquis de Mirabeau, voir page 6] s'entremettait pour les plaideurs de ses domaines, chassant de ses terres, à coups de canne, les procureurs et autres gens de loi qui venaient y instrumenter, protégeant ses tenanciers contre les ministres, à l'occasion contre le roi lui-même. Des agents de la ferme des tabacs s'étant avisés de venir faire une inspection au

presbytère de son curé, il les attaque à cheval et les poursuit comme des malfaiteurs. À grand peine les malheureux passent ils la Durance ; après quoi il réclame la révocation des chefs responsables des ordres que leurs subordonnés étaient venus exécuter, sans quoi, déclare-t-il « tous les commis des aides tombés entre mes pattes iront dans le fond du Rhône ou de la mer. » « Le directeur du tripot, écrit, Saint-Simon dût venir présenter ses excuses. »

Mais il tient rudement la main à ce que ses hommes travaillent, et de grand effort, à l'amélioration du canton. Lui-même est à la tête des travailleurs et par les plus mauvais temps, dominant la contrainte des blessures reçues au service du roi, le cou soutenu d'une pièce d'argent. On défriche des terres, on plante des oliviers dans les recoins sablonneux de la montagne. « Nul n'eût pu, écrit son fils [Jean-Antoine, bailli de Mirabeau, voir page 6], se dispenser de travailler, qu'il ne fût malade et, en ce cas, secouru, ou occupé à travailler sur son propre bien. »

Tel autre de nos gentilshommes campagnards et que la fortune à favorisé transforme son orangerie en manufacture de soie, où les pauvres de son ressort trouvent un travail rémunérateur. Il fait planter des mûriers et non seulement sur ses propres terres ; il connaît celles de ses vassaux aussi bien qu'eux même, et de toute façon, par ses conseils, souvent par sa bourse, les aide à les faire fructifier. Ainsi les Vogüé, tout au long de ce XVII<sup>e</sup> siècle, en leurs domaines du Vivarais, Georges de Vogüé, sans bouger de ses terres, travaille avec intelligence à en diriger la culture. Ses fils servent le roi : l'un contre les Turcs – il est blessé à Candale – trois autres prennent part à la campagne de 1672 en Hollande [voir la note ci-dessous] ; mais lui, chef de la famille, demeure à la maison où il tient son *livre de raison*. Son successeur, Melchior II [de Vogüé, (1639-1706)], poursuit, toujours chez lui, l'œuvre de ses aïeux et dans le même esprit.

[La guerre de Hollande (1672-1678) oppose la France à la Quadruple-Alliance regroupant la « république des sept Pays-Bas unis »), le Saint-Empire, le Brandebourg et l'Espagne. Triomphant de ses adversaires, la France met fin à la guerre et signe sept traités : quatre sont signés à Nimègue entre août 1678 et le 19 mars 1679 ; trois autres traités sont signés ailleurs entre février 1679 et le 2 septembre 1679 (traité de paix de Fontainebleau).]

L'admirable Vauban [Sébastien Le Prestre (1633-1707), marquis de Vauban] en son fameux mémoire de l'année 1700, parle de ces humbles gentilshommes ruraux : ils ne cessent, écrit-il, de soutenir le menu peuple des campagnes, qui est en coutume de recourir à eux en ses besoins, qu'il s'agisse de payer la taille ou autres dettes urgentes ou d'acheter de quoi vivre et s'entretenir. Aussi Vauban est-il amené à regretter la cherté du temps, les circonstances, les impôts si lourds qui menacent de ruiner sans remède cette classe de citoyens utiles entre tous parmi les sujets du roi.

Certes, nos gentilshommes aimait « lever le coude ». Bons seigneurs justiciers et francs buveurs, dont le Marquis [Victor] de Mirabeau [voir page 6] encore fait un plaisant et vivant tableau. « J'ai connu un vieux gentilhomme qui ne désenivrait pas ; mais il accommodait toutes les affaires à vingt lieues à la ronde. Il se faisait apporter les titres, papiers, consultait sur la forme les gens de loi et puis, sur sa bonne judiciaire, il formait son arrêt. Puis il convoquait les parties en son castel. C'était au dessert, le verre à la main, qu'il appelait les questions à décider. Il énumérait, considérait. Le premier qui était tenté d'interrompre était arrêté d'un ordre sans réponse :

– Un verre de vin à Monsieur !

« L'ordre était exécuté et le verre de vin avalé, le nouveau Rhadamante [fils de Zeus et d'Europe (dans la mythologie grecque), renommé pour sa vertu et sa justice] regardait son plaideur avec cet air de père et de conciliateur qu'une longue habitude donne naturellement.

– Monsieur veut-il encore ?

« Si le plaideur, agacé, voulait finir sa période, on l'écoutait tranquillement, après quoi il subissait un second verre de vin pour bavardise.

« Ce second verre de vin absorbé, l'Aréopagite [membre de l'aréopage d'Athènes, choisi depuis Solon parmi les anciens archontes, et dont l'expérience politique et l'autorité morale étaient réputées] reprenait son dire, toujours attentif à faire boire les mutins, jusqu'à ce que, apercevant que le bruit, la joie et la confiance gagnaient du terrain et que le démon de l'intérêt barbouillé de lie se sauvait en voyant les cœurs attendris, l'aimable magistrat prononçait un arrêt définitif. »

Ainsi que l'a fort bien établi le vicomte [Georges] d'Avenel, la terre noble était moins productive que tout autre, sous ses titres et priviléges qui étaient surtout décoratifs. Les bien féodaux avaient été inféodés à perpétuité moyennant un cens invariable.

À l'origine, ce cens était le fermage effectif de la terre. Les hommes du moyen âge ne donnaient pas leurs biens pour rien. Avec l'abaissement incessant du pouvoir de l'argent, les cens finirent par ne plus constituer qu'un revenu insignifiant. Une livre tournois était sous saint Louis [1214-1270] une somme importante. Nous pourrions approximativement la chiffrer par 500 francs de valeur actuelle [500 francs 1934 = 41.515 Euros 2024]. Sous Louis XIV, elle ne représente plus que 25 francs de notre monnaie.

[1 livre tournois en 1230 = 500 francs en 1934 soit 41.515 Euros en 2024.]

[1 livre tournois en 1680 = 25 francs en 1934 soit 2.076 Euros en 2024.]

Et à cette chute du pouvoir d'achat de l'argent, provenant de l'inflation – comme nous disons aujourd'hui – que produisit l'afflux des métaux précieux du Nouveau Monde après Christophe Colomb [1451-1506], vient s'ajouter, sans doute plus grave encore, le changement qui, avec le temps, s'introduisit dans la matière même dont étaient faites les monnaies.

Les contrats que les générations s'étaient transmis héréditairement stipulés en livres et en sous avaient été conclus à une époque où la livre était une monnaie d'or et les sous une monnaie d'argent. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les livres ne sont plus qu'une monnaie d'argent et les sous une monnaie de cuivre : mais, tout en se métamorphosant d'or en argent et d'argent en cuivre, les livres et les sous sont toujours des sous et des livres ; tant et si bien que le tenancier se libérait en argent et en cuivre d'une créance qui aurait dû se régler en or et en argent.

Quant aux fameux droits féodaux, contre lequel retentissent, de nos jours encore, de si véhémentes et sonores protestations, ils n'étaient plus guère, au XVII<sup>e</sup> siècle, qu'un vain décor, ou, comme on a dit, un symbole. Quelques-uns d'entre eux, évidemment, pouvaient avoir pour ceux sur lesquels ils tombaient, couleur d'ennui ; la bourse seigneuriale n'en devenait guère plus lourde. Le vicomte [Georges] d'Avenel cite, en exemple du peu de profit que notre noblesse rurale pouvait tirer de ces fameux droits, la médiocrité du chiffre qu'en réalisait l'aliénation, une aliénation à titre perpétuel. Ainsi, en 1620, tous les droits féodaux du village de Jumièges sont vendus à Anne de Dampierre, moyennant 2.800 francs. Encore observe justement le vicomte [Georges] d'Avenel, l'honneur, la satisfaction de se voir désormais suzeraine de Jumièges, entraînait-il certainement aux yeux d'Anne de Dampierre, pour la moitié au moins dans le prix consenti. Vers la même époque, les droits féodaux du

baillage de Dreux tout entier sont cédés – et à perpétuité – au comte de Soissons, moyennant 6.900 écus. Le reste à l'avenant.

« Il ne nous manque rien, écrit le seigneur de Franchieu [Charles (1680-1746), 1<sup>er</sup> marquis de Franchieu], il ne nous manque rien pour la vie : pain, vin, volailles, gibier, foin, paille et bois, – il est seulement fâcheux que nous ne puissions pas semer et recueillir de l'or et de l'argent dont nous avons un si pressant besoin. »

Cette pauvreté du gentilhomme campagnard, la langue populaire l'exprimait couramment : « Gentilhomme de Beauce disait-on en commun proverbe, reste au lit pendant qu'on raccommode ses chausses. » L'historien [Louis] Jalengues a dressé une statistique de la noblesse d'Auvergne à l'époque qui nous intéresse. Elle porte sur 520 noms. Quatre-vingt-dix-huit de ces seigneurs suzerains sont pauvres, très pauvres, quelques-uns dans la misère, d'autres labourent eux-mêmes leur terre. L'un d'eux, père de six enfants, est réduit à la mendicité. Soixante et onze d'entre eux sont gênés, quelques-uns très obérés, le revenu [annuel] des plus riches monte à peine à 300 livres qui feraient 7.500 de nos francs-papier. Sur 520 noms beaucoup plus de la moitié se trouvent dans une situation très modeste, une centaine dans la pauvreté.

L'État misérable dégradé, de nombre de gentilshommes, faisait parfois contraste avec l'aspect confortable, voire cossu, de telle et telle habitation paysanne. [Jean-François] Dreux du Radier [1714-1780] en ses *Récréations historiques* place le sort d'un bon laboureur bien au-dessus de celui « d'un petit écuyer, seigneur d'une métairie délabrée, qui nourrit avec peine et aux dépens de ses créanciers sa femme et ses enfants ».

Le gentilhomme campagnard ne pouvait même pas recourir à la ressource de vendre son bien pour se donner de quoi subsister plus aisément : la coutume, les lois de sa province, les substitutions de ses aïeux ne lui en laissaient pas la faculté. Son bien ne lui appartenait pas, il appartenait à la famille ; comme il se voit encore dans certains pays comme la Pologne. De récentes dispositions législatives édicté par le gouvernement hitlérien viennent de soumettre aux mêmes contraintes 200.000 fermes en Allemagne. La construction des fertés (demeure fortifiée) moyenâgeuses avait imposé ses plans à nos gentilhommières aussi dénommés « noblesses ». Un terrain assez étendu, clos de murs, entoure l'habitation du seigneur et les bâtiments d'exploitation, résidence moitié ferme, moitié château. Les murs, d'une maçonnerie généralement très simple, mesurent de quatre à cinq mètres de haut. Des tourelles en poivrière en ornent souvent les quatre angles et les deux côtés de la porte d'entrée.

En de nombreuses habitations seigneuriales, il n'y a plus d'autre tour que celle qui sert de pigeonnier. Les fossés qui bordent le mur d'enceinte sont encore remplis d'eau, ils servent de vivier ; quant au mur d'enceinte lui-même, son principal usage sera désormais de servir d'appui aux espaliers. Mais la plupart de nos hobereaux, à défaut du donjon féodal, avaient conservé sur leur toiture la girouette carrée – image de la bannière seigneuriale – et s'efforçaient d'empêcher les roturiers d'aborder au faite de leurs maisons des girouettes semblables. Sous le règne de Louis XIV, l'exclusivité de ce privilège leur fut encore assurée par la plupart des parlements ; mais qui ne tarderont pas, entraînés par l'esprit des temps nouveaux, à reléguer telles prétentions au domaine des vieilles lunes.

Souvent, les fossés ont été comblés et transformés en terrasses. Il ne s'agit plus de fertés ni de « noblesse », ce ne sont plus que des « maisons des champs ». D'autres ont conservé leurs

tours médiévales : soit que le propriétaire y ait vu, comme dans la consécration de ces droits féodaux, un décor qui flattait une vanité héritaire, légitime en somme ; soit parce que le seigneur du lieu s'était trouvé trop pauvre pour substituer la construction gothique, une habitation plus confortable. Nombre de ces vieilles tours et remparts croulants avaient servi de carrière aux paysans qui y trouvaient des matériaux utiles à bâtir leur propre demeure.

Quant aux dispositions intérieures, on ne les voit guère varier : au fond d'une grande cour, le logis seigneurial, entre les communs, suivi d'un jardin. Les dispositions de la résidence même sont d'ordinaire restés d'un caractère primitif. Quand il y a deux salles, observe Pierre de Vaissière, c'est marque de grande aisance. Une salle au rez-de-chaussée, dite salle basse ou la « chambre » ; une autre premier étage dite salle haute ou, plus simplement, « la salle ». Cette dernière est la pièce de réception destinée aux solennités ainsi qu'aux fêtes de famille.

Et puis le *chauffoir*, c'est-à-dire la cuisine, le foyer domestique. Une pièce très vaste où se trouve, outre les meubles et ustensiles de circonstance, buffets, bahuts, chaudrons, casseroles et poêles, – des couchettes pour l'un et l'autre domestique, des chaises à bras, nous disons des fauteuils, pour le seigneur et sa dame. En son manoir du Mesnil-Au-Val, c'est au chauffoir que le sire de Gouberville [Gilles Picot, sieur de Gouberville (~1522-1578)] fait ses écritures. Il y rédige son fameux journal, y passe volontiers ses soirées, les soirées d'hiver surtout, auprès de la cheminée, où flambent les sarments. Quelque indisposition l'a-t-elle retenu à la « chambre », il est tout heureux le jour où il peut revenir s'installer en son chauffoir. C'est dans la cuisine que le gentilhomme campagnard prend ses repas, entouré de sa famille et de sa domesticité ; quelques « habitant » du voisinage cogne-t-il à l'huis, au moment du repas, on manque rarement de lui faire place à table.

Le sieur du Lys, qui possède la seigneurie de son bourg, mange à la cuisine avec sa femme, ses trois filles et ses quatre fils. Il mange à la table ronde : – cette forme de table paraît avoir joui elle aussi d'une manière de gentilhommerie. Au-dessus de la table ronde pend le portrait de l'aïeul. Un peu plus loin, une autre table, celle-ci, de forme carrée, et très longue, au-dessus de laquelle pend le portrait du père défunt.

A cette seconde table prennent place, les serviteurs, garçons et filles de ferme ; le sexe fort d'un côté, le sexe aimable en face : Germain et les six garçons de charrue, Paulot le vigneron et ses huit compagnons, Jeannot qui s'occupe les chevaux, Claudot, le bouvier, Jacquot, le berger, Courtcou, le chevrier, Lot le porcher. Les servantes en face, au nombre de douze. À la table seigneuriale comme à la table domestique, les sexes sont séparés. : le maître et ses fils d'un côté, « not' maîtresse » – comme on dit en Normandie – et ses filles, de l'autre.

Le seigneur, maître de céans, dirige l'exploitation de son domaine, fréquente foires et marchés, suit avec attention les cours variables du bétail et des céréales, fait les emplettes., voire les emplettes ménagères, et dirige la vente des fruits de sa terre. Sur cette voie, les gentilshommes de fortune modeste – ils sont nombreux – ne diffèrent guère du paysan ; on les voit aller au marché, panier aux bras, épée au côté, vendre le produit de leur basse-cour et de leur culture. Dans le bocage, les dames vont en voiture, traînées par les bœufs.

À peine le baron du Guénie sait-il lire et écrire, calculer, du moins sait-il faire des additions et des soustractions ; mais il possède à fond la pratique et les théories militaires et surtout la science du blason. Il possède une Bible et un Paroissien en dehors desquels il ne lit guère ; à peine a-t-il parcouru trois volumes dans le cours de sa vie. Son costume se compose de gros

souliers cloutés, bas de draps ; culotte de velours verdâtre, gilet de drap et une redingote à collet, dont il prend grand soin et à laquelle est attachée une croix de Saint-Louis.

Mais voyez cet autre gentilhomme qui passe « cheveux courts, couleur poils de vache – je cite un témoin –, boucles d'or aux oreilles, pourpoint en peau de chamois, la taille nouée d'une ceinture de laine brodée, coiffé d'un vieux feutre déformé, des souliers cloutés, des guêtres de cuir. Il porte sous le bras une longue rapière. »

Et la digne, fidèle compagne du seigneur :

Chaste, prude, robuste, au teint jaune, et hâlé  
Et tirant quelque peu sur le cochon brûlé.  
Sa dure et sèche main, depuis le mariage,  
N'a pu souffrir des gants le fâcheux esclavage,  
Mais cette noble main, nourrice de dindons,  
À versé mille fois le lait clair aux cochons.

Et l'héritier, « Monsieur le fils », comme on disait :

C'est un aimable enfant : il garnit bien sa panse  
Et toujours dans sa main il tient quelques morceau  
De flanc ou de pâté, de tarte ou d'gateau ;  
Il a sur son jupon cent taches bien écrites.  
Et son petit minois crasseux de pommes cuites...

Ce noble héritier ne connaît d'autre mouchoir que ses manches et, jusqu'à l'âge d'homme fait, il ne portera que des sabots.

Ces portraits sont de l'année 1670. Nos gentilshommes campagnards ne vont guère à la ville où l'on ne trouve, disent-ils, que fausseté, envie et calomnie, et des gens qui n'ont en vue que de vous attraper votre argent ; en ville, on ne marche que par des voies obliques, on ne réussit que par des moyens sourds. Et que l'argent on y dépense en habits, en festins, en jeux !

Il faut qu'un procès les y amène ou l'envie de corriger de quelque coup de bâton ou coup d'épée l'un ou l'autre malotru, ou bien de quelque petit diable leur ait momentanément soufflé à l'oreille une singulière envie de se débaucher un peu ; ou, tout au contraire, qu'ils y voient l'occasion de marier l'une de leurs filles.

Nous avons déjà dit la pauvreté d'une grande partie de cette gentilhommerie rurale. On rencontre des seigneurs de bonne noblesse, obligés de renoncer au meilleur de leurs plaisirs, à la chasse, faute d'argent pour s'acheter un fusil. En 1713, le maréchal d'Harcourt [Henri d'Harcourt (1654-1718), 1<sup>er</sup> duc d'Harcourt] écrivait au ministre de la guerre, de Normandie où il exerçait les fonctions de lieutenant général : « Je vois la noblesse de ce pays-ci en si pitoyable état que les gentilshommes deviennent paysans pour n'avoir pas le moyen d'être élevés ni d'apprendre seulement à lire et à écrire ; que cette pauvreté les oblige à se marier avec une paysanne pourvu qu'elle ait un arpent de terre à labourer. »

Comment caser les enfants ? Les garçons on s'en tire : il y a l'armée ; mais les filles, où les loger ? [François-Pierre] Colas de la Baronais [1726-1796], gentilhomme du pays de Dinard, en écrit : « Bien qu'ayant onze garçons, c'est le sort de mes filles qui me fait frémir. Deux sont religieuses, mais six sont chez moi, l'une âgée de quarante ans, les autres de trente, vingt-

neuf, vingt et dix-huit. ». Mais si les fils vont à l'armée, pourquoi les filles n'iraient-elles pas au couvent ? Parce que la mère abbesse exige d'une dot et que le père n'en a pas à leur donner.

Et ces familles si difficiles à caser se développent pourtant en des proportions fantastiques. Duplessis de la Haye-Gille a dix-sept enfants d'un premier lit et seize d'un second. Le seigneur de Saint-Paul du Suc en Rouergue, a vingt-six enfants d'un seul mariage. [...]

Parmi les familles pauvres de gentilhomme campagnard au XVII<sup>e</sup> siècle les chiffres de dix, onze, douze enfants sont communs. « En supposant ma maison déchargée de mes cinq aînés écrits Colas de la Baronais au contrôleur général des finances, il me restera encore douze enfants, sans compter que M<sup>me</sup> de la Baronne en aura encore d'autres, tout l'annonce chez elle. »

Épouses fécondes qui doivent néanmoins s'effacer devant une M<sup>me</sup> Denis – ainsi dénommée très bourgeoisement, bien que son mari soit un très authentique gentilhomme breton – lequel ne parvient qu'avec la plus grande peine à nourrir sa famille qui grandit dans des proportions géométriques. Le bureau de secours du Contrôle général des finances ne l'appelle plus que familièrement : « le gentilhomme breton qui fait trois enfants à la fois et attend avec impatience les bontés du roi ».

Car Louis XIV, par édit du 21 juillet 1667, accordait 1.000 livres de rente aux gentilhommes pères de dix enfants, 2.000 livres à ceux qui en avaient douze ; libéralité à laquelle l'état des finances royales ne permit malheureusement pas de faire face régulièrement.

De cette impécuniosité nous avons déjà également indiqué les causes principales : la chute profonde des valeurs monétaires, la fixité depuis le moyen-âge des redevances féodales, enfin l'interdiction à la noblesse de pratiquer le commerce et l'industrie, à l'exception de la si curieuse industrie des gentilshommes verriers et qui ne leur était permise que parce qu'elle était quant et quant [à la fois] dangereuse et peu rémunératrice.

Mais plus ils étaient misérables, plus fermement tenaient-ils aux priviléges honorifiques attachés à leur dignité et dont les principaux étaient ceux qui avaient les cérémonies religieuses pour objet. Que si l'église du bourg avait été fondée par les ancêtres du seigneur local, celui-ci avait le droit de présenter, dans les quatre mois qui suivaient le décès du curé de la paroisse, le prêtre qui devait lui succéder.

Ces honneurs de l'Église étaient divisés en *grands honneurs* et en *petits honneurs*. Les « grands honneurs » consistaient dans la jouissance d'un banc fermé dans le cœur même de l'église, dans le droit de se voir processionnellement accueilli à la porte extérieure du lieu saint, d'être encensé avant le commun des fidèles et séparément, d'être honoré de prières à haute voix spécialement prononcées sous son nom ; les « petits honneurs » en autorisaient le bénéficiaire à recevoir l'eau bénite par présentation du goupillon, et non par aspersion, à aller seul, au premier rang à l'offrande, à posséder pour soi et les siens un banc fermé, non dans le cœur comme pour les « grands honneurs », mais sous la nef de l'église ; enfin à une sonnerie de cloches quotidienne quarante jours durant après décès d'un membre de sa famille. En cas d'absence du seigneur et de sa dame, les domestiques prétendaient, comme leurs représentants, aux honneurs et à occuper le banc seigneurial, mais ceci donna lieu à d'incessantes contestations.

Car ces « honneurs à l'église » engendraient d'innombrables et interminables procès. Encens et eau bénite devenaient l'occasion d'infinies chicanes. Le seigneur, sa femme, leurs enfants, avait-il droit à être encensé séparément, l'un après l'autre, où le prêtre pouvait-il les encenser tous ensemble au banc où ils étaient réunis ? Le curé était-il autorisé à les encenser des marches de l'autel ou devait-il se rendre avec son encensoir immédiatement devant eux ? Les procès allaient aux juridictions diverses, en appel jusqu'au Parlement. Tel curé ne se résigna à encenser la famille seigneuriale individuellement qu'après y avoir été condamné par six arrêts successifs, toutes les échelles des juridictions d'appel étant franchies. Tel autre, après avoir échoué devant les tribunaux dans la question de l'eau bénite, se fit faire un goupillon énorme avec lequel il aspergea le seigneur et sa dame d'une telle quantité d'eau bénite qu'ils durent sortir de l'Église pour aller charger de vêtements. Il était fréquent que deux seigneurs jouissent des honneurs simultanément dans la même église. On imagine les conflits qui en devaient résulter, chacun désirant avoir le pas sur son voisin.

Le seigneur de la Goutte-Bénard, avait gagné à sa cause, le curé de Chézeaux-en-Poitou. Les deux compères convinrent d'avancer la messe d'une heure le dimanche suivant, sans en aviser le seigneur de Gemsay qui prétendait au premier rang au titre de ses aïeux réputés premiers fondateurs de l'église. Aussi Gemsay, éliminé une première fois, se présenta-t-il à l'offrande le dimanche suivant, flanqué de cinq ou six voisins vigoureusement « enbastonnés » qui réduisirent son compétiteur à l'immobilité.

Mais les conflits pour la préséance ne se terminaient pas toujours aussi tranquillement. Le sieur de la Bouverie apprend qu'en l'église de Vitray-en-Beauce, Pierre de Laboullaye, assisté de quelques complices armés d'arbalètes, haquebutes, rondelles, pourpoints d'écailles et autres armes, offensives et défensives, sont résolus à l'empêcher d'aller à l'offrande et recevoir l'eau bénite le premier. Il nomme son fils Palamède capitaine d'une autre troupe d'homme d'armes non moins solidement équipés. Et c'est dans l'Église, une belle bataille à coups d'arbalète et d'épée. Les combattants s'emparent des grands chandeliers de cuivre pour armes offensives ; la cuve où les chandeliers étaient rangés, se transforme en bouclier. Deux des combattants eurent le corps traversé d'un trait d'arbalète ; un troisième eut la main coupée.

Odard de Roffre et Jean Luc Lieur, s'étant pareillement pris de querelle à la messe paroissiale, se rendent sans désemparer dans un champ voisin, tirent leur épée du fourreau et s'envoient réciproquement au paradis dans leur ardeur à faire valoir leur préséance à l'Église ; et nous pensons que saint Pierre n'aura pas hésité à faire bon accueil à deux champions animés d'une telle ardeur pour le culte divin.

Aussi, ne s'étonnera-t-on pas que gentilhommes bâtis de telle sorte aient repoussé avec horreur toute idée de mésalliance. En Auvergne, les nobliaux de bonne souche croiraient déchoir en fréquentant des anoblis.

En ces campagnes rustiques les alliances aristocratiques avec des familles roturières sont infiniment plus rares qu'à la Cour du grand roi. Sous les beaux lambris de Versailles, un financier présente un marquis en qualité de fiancé à sa fille qui l'accueille toute resplendissante d'or, de dentelles et de pierreries ; la noblesse rurale simple de mœurs, économique, d'un esprit sévèrement traditionnel, ne connaît ni les besoins ni les tentations dont se trouve éprouvée la noblesse qui fréquente le Louvre, Fontainebleau et Versailles. D'année en année, l'aristocratie courtisane se laisse davantage envahir par l'aristocratie financière ;

d'un mouvement tout opposé, nos gentilshommes campagnards se montrent de plus en plus résolus à maintenir intact leurs traditions, leur constitution, leurs vertus héréditaires.

« Tandis que le grand seigneur mésallié, mais millionnaire, peut ne se soucier que médiocrement de l'opinion de ses pairs, d'ailleurs tout aussi mésalliés que lui – observe Humbert de Gallier [1865-1924] – le simple gentilhomme, dont la mésalliance n'est pas en quelque sorte dissimulée sous le voile éclatant d'une richesse prodigieuse, redoute par-dessus tout les railleries de ses amis, de ses proches, des hobereaux voisins. Pour maintenir la situation que lui crée son nom, il n'a d'autres ressources que de conserver ce nom intact et pur de toute alliance douteuse. »

« Hauts et puissants seigneurs d'un colombier, d'une crapaudière et d'une garenne, écrit [Hippolyte] Taine [1828-1893], plus la substance leur manque, plus ils s'attachent au nom. » Cette intransigeance à maintenir dans le style traditionnel la maison [au sens figuré de famille] à laquelle on appartenait n'était pas particulière à la noblesse ; nous ne sommes pas le premier à noter que la bourgeoisie témoignait sur ce terrain, d'une rigueur peut-être plus étroite encore. En ville, les bourgeois allaient jusqu'à proscrire les unions de part et d'autre également honorables, mais dont les conjoints auraient été séparés par des nuances professionnelles. La fille d'un notaire n'aurait pas pu, sans scandale épouser le fils d'un procureur, ni le fils d'un greffier s'unir à la fille d'un commis. Une famille de magistrats de condition modeste se serait crue déshonorée par une alliance avec une famille de médecins. Humbert de Gallié cite le cas d'un particulier qui s'adresse aux tribunaux afin qu'ils interdisent par arrêt à sa sœur d'épouser un sergent d'ailleurs digne de tout estime.

Dans la classe des paysans, intransigeance égale. Et, pas plus que les nobles, avons-nous dit, les artisans n'admettent d'inégalité, de disparité dans la conclusion d'un mariage.

Cette pauvre rude, énergique et robuste noblesse de province était la source féconde, inépuisable qui alimentait nos armées de héros sur tous les fronts. « Servir », mot humble, dont ces bons Français avaient fait l'expression du devoir, du patriotisme et de la probité. Sans grand espoir d'avancement, aux dépens souvent de leur modeste patrimoine, les gentilshommes campagnards, eux et leurs fils, sont fiers et heureux de mettre leur vie et leur vaillance à la merci de leur prince pour le bien de leur pays. « Servir », cette forte noblesse rurale ne connaît pas d'honneur plus grand. Et combien il en coûte souvent ! Combien de ces braves, après s'être battus en Flandre, en Allemagne, en Italie, reviennent au logis pour y trouver leur avoir saccagé ; les réparations nécessaires n'ont pas été faites au manoir, parfois parties de leur domaine ont été usurpées ! Et quelle vaillance, quel ardeur française, quelle noblesse, quelle hardiesse de cœur et de corps ! On ne reprocherait à leur bravoure que d'aller à l'excès ; c'est une audace folle. Au cours des campagnes d'Italie, on doit menacer officiers et soldats de les tuer les uns et les autres s'ils ne se décident de se conformer aux ordres de leur chefs. Ils veulent tous, sans plus attendre, marcher à l'ennemi.

« Les Français, disaient les Italiens, vont à la mort comme s'ils devaient ressusciter le lendemain. » Nombre d'entre eux ne veulent pas revêtir d'armes défensives. C'est déjà la guerre en dentelles. Excès de bravoure qui tourne parfois au plus grand dam de la cause même pour laquelle on se bat. Au cours des sièges notamment. « Autant ils pourraient être bons un jour de bataille, écrit un de leur chef, autant ils sont incommodes dans les sièges, où ainsi grand nombre de gens qui voudraient toujours être les premiers partout sous le feu et à

l'attaque de l'ennemi, embarrassent la plupart du temps puisqu'ils ne servent, et se font tuer et tuer les autres mal à propos. »

Mais quand nous prononçons ces noms glorieux : Rocroi, Nordlingen, Lens, Senef, Turckheim, Fleurus, Steinkerque, Denain, n'oublions pas que nos gentilshommes campagnards ont été, pour la plus grande partie, la monnaie dont cette belle gloire a été payée.

Est-ce à dire que, dans cette vie saine et robuste de la noblesse rurale, il ne se soit jamais produit de faits regrettables ? Les hommes sont divers : parmi de bons, de généreux, de dévoués, il en est d'égoïstes, voire de mauvais. On vit des seigneurs tyranniques et brutaux. L'histoire des *Grands Jours*, établie par Louis XIV « pour arrêter les oppressions et réprimer l'insolence de la noblesse » est restée fameuse. Les tribunaux d'exception, nommés les *Grands Jours*, sévirent particulièrement en Auvergne, « province déréglée, dit le pamphlet attribué à Fléchier, où l'on trouve que tous les nobles font des tyrans ».

[Valentin Esprit Fléchier (1632-1710), prêtre en 1648, prédicateur renommé, évêque de Lavaur, puis de Nîmes.]

Disons immédiatement que les célèbres *Mémoires* de Fléchier sur les grands jours, tenus en 1665-1666, et publié pour la première fois en 1844, ne nous paraissent pas d'une authenticité certaine. Nous ne serions pas éloignés de penser qu'il s'agit d'un pamphlet contre l'ancienne noblesse mis sous le nom de l'illustre évêque de Nîmes.

Les commissaires qui tinrent les Grands Jours furent pris parmi les membres du Parlement et les maître des requêtes. Leurs arrêts, qui allèrent jusqu'à prononcer la peine capitale, étaient sans appel. Le seigneur [Gabriel] de la Mothe-Canillac [(~1619-1666), condamné pour avoir entretenu un état perpétuel de guerre civile en Auvergne et pour avoir tué d'un coup de pistolet, le sieur d'Orsonnette] fut exécuté [décapité le samedi 23 octobre 1666] à Clermont en place publique devant la cathédrale. Il y eut des exécutions en effigie, certain jour trente à la fois. Nous lisons dans les *Mémoires* attribuées à Fléchier : « Il faisait beau voir, dans la place des exécutions, tant de tableaux exposés, dans chacun desquels on trouvait un bourreau qui coupait une tête. Ces exécutions non sanglantes étaient un spectacle d'autant plus agréable à voir qu'il y avait de la justice, sans qu'il eût de sang répandu. Ces tableaux restèrent un jour et tout le peuple par curiosité vint voir cette foule de criminels en peinture qui mouraient sans cesse et ne mouraient pas. »

Il faut avouer cependant que ces dernières lignes sont bien dans le style de Fléchier.

Les demeures des condamnés étaient généralement démolies. Il est certain que le pouvoir royal veillait à réprimer les abus. Un premier président au Parlement de Dijon s'était risqué à réclamer des redevances et des corvées indues à ses vassaux, qui s'adressèrent au Conseil du roi, lequel n'hésita pas à rendre un arrêt nettement favorable aux paysans. De cette époque date l'allocution passée en commun proverbe : « Si le roi savait ! »

En jugeant les procès entre seigneurs et tenanciers, les tribunaux royaux, penchaient volontiers en faveur de ces derniers. « Aujourd'hui, lisons nous dans un libelle publié à Amsterdam en 1689, aujourd'hui, il faut qu'un gentilhomme ait droit une fois et demie pour gagner un procès contre un paysan. »

D'autre part, en maint endroit, un esprit nouveau commençait à se manifester dans la classe populaire. Sur la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on cite des paysans qui affectent de ne pas saluer leur seigneur, ainsi que la coutume le voulait. Quelques-uns sont poursuivis pour avoir regardé

fixement leur seigneur « d'une mine narguante, disent les textes, fière, insolente ». D'autres pour avoir mis avec affectation leurs mains dans leurs poches au lieu d'ôter leur chapeau.

Sous Louis XIV on voyait encore là des délits et qui étaient punis judiciairement – peines légères – ; au XVIII<sup>e</sup> siècle, on fermera les yeux, sans doute les incorrections de ce genre seront-elles devenues trop nombreuses.

\*  
\* \*

Pour finir je crois que nous devons souscrire à la conclusion de Pierre de Vaissière à ses admirables études sur les gentilshommes campagnards dans l'ancienne France :

« A cette époque qui s'étend depuis l'aurore de la Renaissance jusqu'à la désorganisation sociale du XVIII<sup>e</sup> siècle, la noblesse française peut soutenir la comparaison avec cette gentry anglaise qu'on lui oppose si souvent. »

« La noblesse campagnarde d'autrefois, écrira le Marquis [Victor] de Mirabeau [voir page 6] sur la fin de l'ancien régime, buvait trop, dormait sur de vieux fauteuils ou sur des grabats, montait à cheval et allait à la chasse de grand matin ; cette vie faisait peu de musiciens, de poètes et d'acteurs ; mais on n'avait pas besoin de noblesse pour cela ; cette noblesse menait une vie gaie et dure, coûtait peu de chose à l'État, et lui produisait plus par sa résidence sur ses terres et son fumier que nous ne lui valons aujourd'hui, par notre goût, nos recherches, nos coliques et nos vapeurs. »

« J'ai vu, dit encore l'*Ami des hommes* [Victor, marquis de Mirabeau ; voir page 66], des exemples que je pourrais citer, de communautés qui se sont rachetées de leurs seigneurs qui voulaient les vendre, pour se rendre à lui », et ne pas en être séparées.

Les journaux révolutionnaires sont eux-mêmes amenés à rendre justice à nos campagnards, jusqu'au *Père Duchesne* [journal des hébertistes dont le principal rédacteur a été Jacques Hébert ; durant la Révolution, ce journal est tiré tous les trois jours à cinq mille exemplaires] qui, en sa *cinquième lettre*, nous dirions son cinquième numéro à la bonne foi de les représenter comme de braves gens préférant leur manoirs aux splendeurs de Versailles, préparant des médecines et les emplâtre pour les malheureux et, par leurs services militaires, se dévouant à la patrie. Ce sont les propres expressions de la feuille jacobine.

On cite souvent cette parole de Louis XIV dont l'authenticité n'est pas certaine. Le roi aurait regretté l'absence de ces gentilshommes, demeurant obstinément perdus en leur province, au lieu de venir à Versailles offrir au roi leur respects et leurs devoirs. Frédéric Le Play a repris cette parole pour la commenter, car ce furent précisément les provinces, la Bretagne, l'Anjou, la Vendée, le Poitou, où ces gentilhommes rétrogrades étaient demeurés traditionnellement parmi leurs paysans, qui furent les dernières à défendre cette royauté les armes à la main, et à répandre leur sang pour elle, témoignant que par l'accomplissement de leurs devoirs traditionnels, elles l'avaient mieux servie que par des réverences.

Mais n'avons-nous pas vu que la transformation des conditions économiques avait rendu impossible sur bien des points, la résidence de la noblesse campagnarde sur ses terres ? C'est la tristesse des plus grandes institutions et qui incline l'historien à la mélancolie, de vivre, après leur naissance, des années de jeunesse, après quoi viennent la maturité, un temps de force et d'éclat, et ensuite, comme dans une vie humaine, c'est le déclin, on dirait d'une agonie de vieillesse avant de disparaître.

Grands problèmes, graves, lourds, qui tourmentent : peu de pensées humaines ont eu la puissance nécessaire à les résoudre ou à les dominer.

## CHAPITRE V

### LA COUR DU ROI-SOLEIL

Pour bien comprendre la manière dont s'est formée la Cour de Louis XIV, il faudrait remonter aux origines de la monarchie capétienne, suivre le rôle du roi de France depuis les premiers siècles de notre histoire.

Le roi n'avait cessé de former le centre de la vie nationale, d'être le médiateur dans les luttes sociales, le *pacificateur*, disait saint Louis [Louis IX], et il avait ainsi progressivement fait l'unité du pays.

Cette grande monarchie du XVII<sup>e</sup> siècle dont la postérité reste éblouie, s'était ainsi formée peu à peu ; incessantes alluvions apportées par le flot populaire ; il avait fallu des siècles pour la constituer.

Approcher du roi, être domestique dans sa maison, huissier, portemanteau, valet de chambre, représente des charges de la plus haute dignité que l'on achète encore à la veille de la Révolution, 40, 50 et 100.000 livres, qui feraient, à présent [en 1934], 400.000 francs à un million.

Pour les premiers personnages du royaume, hommes et femmes, ecclésiastiques et laïques, de grande affaire, le principal emploi de la vie, le vrai travail, sera d'être à toute heure, en tout lieu, sous les yeux du roi, à portée de sa parole et de son regard.

« Toute la France en hommes remplissait la « grand'-chambre », disait Saint-Simon.

Nulle des grandes familles ne voudrait bouger de Versailles. – Et pourquoi ? Le valet de chambre du maréchal de Noailles lui dit le soir en fermant ses rideaux :

« – À quelle heure Monseigneur veut-il que je l'éveille demain ?

– A dix heures, s'il ne meurt personne cette nuit. »

On cite de vieux courtisans qui, âgés de quatre-vingts ans en ont passé quarante-cinq sur leurs jambes dans l'antichambre du roi. L'un d'eux disait à un débutant :

– Vous n'avez que trois choses à faire : dire du bien de tout le monde, demander tout ce qui vaquera et vous assoir quand vous pourrez.

Dans les salons de Versailles, si nombreux, si vastes, la presse est telle qu'on ne peut parler qu'aux deux ou trois personnes auprès desquelles on se trouve placé. Et tout le monde y est confondu. « J'étais stupéfait, dit l'italien Visconti, de voir le cardinal de Bouillon et les cardinaux de Retz, de Bonzi et les autres dignitaires ecclésiastiques qui occupent un si haut rang à Rome, être heurtés dans la foule. On m'expliqua qu'il y avait à la Cour trop de personnes de qualité pour qu'on fasse des cérémonies. »

[Jean-Baptiste Primi Visconti Fassola de Rasa (1648-1713), arrive au palais du Louvre en 1673 ; il en sera le chroniqueur, consignant ses observations dans son ouvrage intitulé *Mémoires sur la cour de Louis XIV, 1673-1681.*]

[Emmanuel-Théodore de La Tour d'Auvergne, (1643-1715), cardinal de Bouillon.]

[Jean-François Paul de Gondi, (1613-1679), cardinal de Retz.]

[Pierre de Bonzi (1631-1703), florentin, évêque de Béziers, cardinal.]

Cette vie commune où l'on vivait si étroitement confondu a eu des conséquences que Taine a bien indiquées : « La Cour de Louis XIV est le lieu du monde où les hommes ont connu le

mieux l'art de vivre ensemble. On l'y a réduit en maximes et on l'y a rédigé en préceptes. On en a fait l'objet des réflexions, la matière des entretiens, le but de l'éducation, le signe du mérite, l'emploi de la vie. »

Cette réunion constante de tant de personnes aux intérêts opposés, profondément divisées parfois par des conflits d'ambition et de vanité, a donné d'autre part aux hommes du temps un art singulier dans l'étude des caractères, et de là cette admirable littérature où l'âme humaine et ses passions sont décrites comme dans nulle autre au monde. Pensez à [François de] La Rochefoucauld, à [Jean de] La Bruyère, à Molière [Jean-Baptiste Poquelin (1622-1673), dit Molière], à [Jean] Racine [1639-1699], à [Louis] Bourdaloue [(1632-1704), jésuite, prédicateur renommé].

Foule compacte, remuant et bourdonnant du matin au soir autour du monarque, « une foule épouvantable », écrit une Allemande, la duchesse d'Osnabrück, et qui fait le tapage le plus fatigant.

[Sophie-Charlotte de Hanovre (1668-1705), duchesse d'Osnabrück ; par son mariage – en 1701 – avec Frédéric de Brandebourg, électeur de Prusse et roi – en 1684 –, elle devient la première reine de Prusse.]

La duchesse d'Osnabrück arrive à Fontainebleau le 30 août 1679, pour les noces de Mademoiselle d'Orléans [Marie-Louise d'Orléans (1662-1689)] avec le roi d'Espagne Charles II [Charles II de Habsbourg (1661-1700), roi d'Espagne]. À la chapelle, dit-elle, la bonne reine Marie-Thérèse [1717-1780] suait à grosses gouttes sous une robe « plus pesante que celle qu'on met sur les chevaux ».

Le soir après la cérémonie, M<sup>me</sup> d'Osnabrück rend une visite particulière à la reine. Le duc d'Orléans l'y mena. « Il prit la chandelle, dit la noble dame, pour me faire considérer les admirables pierreries dont la reine était chargée. J'ôtai la chandelle des mains de Monsieur pour bien considérer celle qui les portait par devant et par derrière. »

[Philippe de France (1640-1701) – appelé “Monsieur” puisqu'il est le frère cadet de Louis XIV –, duc d'Orléans en 1661, année de son mariage avec Henriette d'Angleterre (1644-1670) ; en 1671 ; il épouse en secondes noces Élisabeth-Charlotte de Bavière (1652-1722) qui met au monde Marie-Louise d'Orléans (1662-1689).]

Singulière manière de rendre visite à une reine ; mais, loin de s'en offenser, Marie-Thérèse indiquait du doigt ses pierreries en disant : « Il faut regarder là » ; puis, en montrant son visage, : « Et non pas là. »

Enfin, quand la duchesse d'Osnabrück eut suffisamment examiné la reine de France à la chandelle, elle se retira.

« Je trouvais à la reine, écrit-elle, une fort grande blancheur et qu'elle était beaucoup plus belle de près que de loin ; car sa taille n'était pas avantageuse, son dos avait trop d'embonpoint et elle avait le col trop court, ce qui la rendait engoncée. Sa bouche était vermeille ; mais ses dents étaient noires et gâtées. »

Le même jour, notre duchesse vit encore « la belle reine d'Espagne », dit-elle. Elle trouva à sa toilette, entourée d'un cercle de courtisans, la jeune princesse qui n'avait jamais vu le mari auquel elle venait d'être unie par procuration. Il s'agit de Marie-Louise [1662-1689], fille aînée du duc d'Orléans, qui venait d'épouser par procuration le roi d'Espagne Charles II.

Tandis qu'on l'accompmodait, la nouvelle reine regardait d'une mine assez déconfite le portrait du prince espagnol qui, depuis quelques instants, était son mari ; mais la figure que lui offrait cette image ne la remplissait que d'un enthousiasme modéré. Notre duchesse s'efforce de lui faire bon courage. Il ne fallait pas se désoler comme ça ; c'était sans doute la faute du peintre si le tableau n'offrait pas une effigie plus séduisante :

— Oui, sans doute, répondait en pleurnichant à la jeune épousée, mais savez-vous qu'on dit qu'il ressemble à un vilain magot ?

Après avoir encore assisté à la comédie, la duchesse d'Osnabrück se retira pour souper, *non* auprès de sa nièce, la duchesse d'Orléans, comme on aurait pu le croire, mais toute seule dans sa chambre. On s'était trouvé dans l'impossibilité de concilier les règles de l'étiquette de son pays avec celle de la Cour de France, ce qui avait abouti à cet isolement. Les étiquettes princières étaient tyranniques.

Il avait donc été décidé que le duc et la duchesse d'Orléans, frère et belle-sœur du roi, iraient à Bar-le-Duc rendre visite au duc de Lorraine. « Mais, écrit Madame Palatine [Élisabeth-Charlotte du Palatinat, (1652-1722)] en date du 1<sup>er</sup> octobre 1699, le roi n'a pas voulu permettre qu'on trouvât un moyen terme pour les difficultés au sujet du cérémonial. Le duc de Lorraine prétendait avoir une chaise à bras devant Monsieur, — c'est-à-dire le duc d'Orléans — et devant moi, parce que l'empereur lui en accordait une. Le roi répondit que l'empereur avait son cérémonial et lui le sien. Ainsi, l'empereur, par exemple, accorde une chaise à bras aux cardinaux, tandis qu'ils ne peuvent s'asseoir devant le roi. Monsieur veut bien donner une chaise à dos et le roi y consent ; mais le duc prétend être traité comme un Électeur (l'un des sept grands Électeurs qui élisent l'empereur d'Allemagne), et c'est ce que le roi ne veut pas admettre. Monsieur avait proposé de faire comme chez le roi d'Angleterre. Celui-ci prétend ne pas nous donner de chaise ; nous, de notre côté, nous en prétendons une, c'est pourquoi il ne s'assied que sur un tabouret quand nous sommes là. Mais le roi n'a pas voulu en entendre parler et alors, pour ne pas faire de haute lutte, un affront au duc de Lorraine, nous avons renoncé à notre voyage de Bar. »

La Duchesse d'Osnabrück quitta la Cour de France avec l'impression d'un lieu très fatigant à cause du tapage, des bousculades et du nombre infini de références qu'on y devait faire du matin au soir. Puis une remarque assez profonde. Elle estime que cette vie de Cour faisait perdre à la noblesse française de sa dignité. « La vie que les courtisans mènent ne seraient pas mon fait ; leur nécessité les rend esclaves et, pour avoir une garniture plus magnifique que son camarade, toutes les souplesses sont permises ; on brigue la faveur pour nourrir la vanité. »

Ce dernier mot serait injuste si on le généralisait. Si l'on briguaît la faveur, c'était surtout pour subsister. Avec la baisse rapide de la valeur de l'argent qui s'était produite depuis la Renaissance, par l'afflux de l'or du Nouveau Monde, — et que l'on pourrait comparer à ce que nous avons vu nous-mêmes depuis la guerre — une grande partie de la noblesse ne pouvait plus vivre du revenu de ses terres, car généralement les baux des fermages reposaient sur des chiffres immuables. On a pu calculer que du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, les revenus fonciers de la noblesse étaient tombés des trois quarts. Nous avons rappelé qu'à la noblesse commerce et industrie étaient interdits et que la bourgeoisie était la première à veiller activement à ce que cette interdiction — pour elle, bourgeoisie, un privilège — fut rigoureusement respectée. Les charges de la Cour, les grades militaires, les dignités ecclésiastiques devenaient des ressources

indispensables à la noblesse française, ressources que la Cour était à peu près seule à pouvoir lui procurer.

\*  
\* \*

Les scènes que nous venons de relater se passèrent à l'époque où la Cour de Louis XIV résidait à Fontainebleau.

En la plus belle des demeures  
dit un rimeur du temps.

Où l'on va par terre et par eau  
C'est assavoir Fontainebleau.

Le géographe [Nicolas] de Fer [1646-1720] note que ce fut en cette année 1679, à l'occasion du mariage de Marie-Louise d'Orléans, fils aîné de Monsieur [le duc d'Orléans], avec Charles II, roi d'Espagne – mariage dont il vient d'être question – que furent établis les coches d'eau qui allaient quotidiennement de Valvins-sur-Seine à Paris et de Paris à Valvin. « Cette voiture, écrit [Nicolas] de Fer – il s'agit d'un bateau – ne va que pendant le séjour du roi à Fontainebleau, elle est fort commode. » De Valvins à Fontainebleau le trajet était court et par des sites admirables.

Ces déplacements de la Cour, Jean Lauret, fidèle gazetier de la duchesse de Longueville [Anne-Geneviève de Bourbon (1619-1679), duchesse de Longueville] ne manque pas de les noter en son journal rimé.

À la date du 7 novembre 1650 :

La Cour un peu lasse et crottée,  
Moitié nus pieds, moitié bottée,  
Lundi qu'il faisait assez beau  
Arriva dans Fontainebleau.

Et le 16 mai 1654 :

Lundi, le quart du présent mois,  
Partit quantité de charrois  
Transportant du roi le bagage,  
Qui, le lendemain, fit voyage  
De son désert, grand, vaste et beau,  
Intitulé Fontainebleau.

En parlant de cette quantité de charrois, Lauret n'exagérait pas. Voici le compte d'un « petit voyage » que la Cour fit à Fontainebleau : on y note, pour chaque relais 95 postillons, 294 chevaux de trait et 60 bidets, encore ne s'agit-il pas du transport des meubles et bagages des tapisseries de la « Chapelle du roi », de la Comédie italienne et du jeu de paume, lequel transport donnerait un chiffre de postillons et de cavalerie bien supérieur encore.

Toute une ville, avec ce qui était nécessaire, non seulement à sa subsistance, mais à ses plaisirs et à sa sécurité, se déplaçait dans ces occasions. Aussi voit-on que les dépenses d'un voyage de la Cour à Fontainebleau montaient à cinq ou 600.000 livres ; plus de 12 millions de francs, valeur actuelle [en 1934].

Au reste, ces déplacements étaient nécessaires. Pendant que la Cour était à Fontainebleau, on nettoyait le Louvre – la construction de Versailles n'était pas achevée ; on sait l'effroyable saleté des demeures royales dans l'ancien temps – et après nettoyage, on parfumait en brûlant du bois de genièvre.

À chaque séjour de la Cour à Fontainebleau, on y apportait pas seulement les tapisseries du garde-meuble – incessants déplacements qui contribuèrent tant à les détériorer –, mais tout le mobilier. Quand la Cour n'y séjournait pas, ces résidences, Fontainebleau, Saint-Germain, Saint-Cloud, Marly étaient vides et dégarnies. J'en ai encore eu l'aspect, peu avant la dernière guerre, en voyageant en Autriche. Le Hraschin, l'immense palais impérial qui domine la ville de Prague : de vastes salles, entretenues avec soin, aux parquets cirés, aux grands lustres de bois doré, un nombre infini d'appartements, sans mobilier aucun – comme une ville splendide, nue et déserte, mais où ne se trouveraient pas la moindre trace de vétusté. Voici qu'un beau jour, tout à coup, apparaissent des centaines d'hommes affairés, de femmes élégantes, de domestiques, de soldats, de carrosses, de chevaux ; en un clin d'œil, le palais s'est transformé en une ruche bourdonnante de vie, d'éclat, de bruit, d'animation ; après quoi, certain jour, avec une égale soudaineté, il retombera dans son immuable silence.

[Nicolas] de Fer note que Louis XIV fit élargir en 1660 la route de Tomery, parce qu'il allait souvent se baigner dans la rivière vis-à-vis [en face] des Pressoirs du roi.

La légende fameuse du bain de l'année 1665, le seul bain que Louis XIV aurait pris en sa vie entière, n'est, elle aussi, qu'un conte ridicule.

En septembre 1661 [Jean] Loret note la promenade en galère, sur le canal, des trois reines : Marie-Thérèse, la femme du grand roi [Louis-XIV], Henriette de France [Henriette-Marie de France (1609-1669), reine consort d'Angleterre de 1625 à 1649], veuve du roi d'Angleterre [Charles I<sup>er</sup> (1600-1649) décapité à Londres le 30 janvier 1649] et Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII. Elles voguent sur le grand canal :

Sur les flots bleus, unis et cois.

Une galère de féerie :

La richesse des banderoles  
Et l'émail de pourpre et d'azur,  
D'argent, de soie et d'or tout pur  
Dont cette galère est pourvue,  
Réjouissaient si bien la vue  
Qu'on croyait dans Fontainebleau  
Voir voguer sur cette belle eau  
Non des reines et des princesses,  
Mais des nymphes et des déesses...

Après les plaisirs de l'eau, ceux de la forêt, la chasse « troupes énorme de gentilshommes, quatre ou cinq cents, les dames montées sur des haquenées richement harnachées, cohues, multicolore et gaies ». On organise des soupers aux grottes de Franchard. Les chemins sont illuminés par ces torches ; les branches des arbres sont devenues des candélabres. « On croyait, dit [Nicolas] de Fer, que le feu était dans la forêt. »

La musique du roi jouait des marches joyeuses qui résonnaient aux échos des rochers et jusqu'au fond des grottes. « Un pavillon, dit encore [Nicolas] de Fer, est placé sur le plus haut

de ces rochers autour desquels vont des précipices affreux qui, dans leur rusticité, ne laissent pas de donner de l'admiration par l'émail continual des arbres de différentes couleurs dont cet endroit sauvage est orné. »

Quand ces déménagements se décidait brusquement, ils se faisait dans le plus grand désordre et brouhaha. [Claude-Henri de] Saint-Simon, a peint en termes dramatiques la confusion à Marly, où la Cour se sauve le 16 avril 1711 après la mort imprévue, à Meudon, du Grand Dauphin [Louis de France (1661-1711)]. A Marly, on ne trouve rien de prêt ; point de clés des appartements, à peine quelques bouts de chandelle. « Le roi fut plus d'une heure dans cet état, avec M<sup>me</sup> de Maintenon dans son antichambre à elle, M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans, M<sup>me</sup> la princesse de Conti, M<sup>mes</sup> de Dangeau [1664-1736] et de Caylus [1671-1729], celle-ci accourue auprès de sa tante (M<sup>me</sup> de Maintenon)... Ce qui avait suivi et qui arrivait à la file était dans le salon, en même désarroi et sans savoir où gîter et toujours sans feu et toujours les clés mêlées par l'égarements des valets. »

A Fontainebleau, aller jeter à manger au célèbres carpes du canal offrait aux dames de la Cour une de leurs distractions préférées. Elles trouvaient également grand plaisir à se réunir pour voir pêcher le poisson. La muse gazettière du bon [Jean] Loret en trace le tableau à la date du 30 octobre 1655 :

Le temps était calme et paisible  
Et ne régnant nul vent nuisible,  
Le vivier de Fontainebleau,  
Si poissonneux, profond et beau,  
Fut pêché dès l'autre semaine,  
Devant le roi, devant la reine :  
D'Anville, concierge de delà,  
De ce plaisir les régala.  
Outre les perches et les truites,  
Que j'aime lorsqu'elles sont cuites,  
Outre les brochets monstrueux  
Et l'anguille aux plis tortueux,  
On trouva d'admirables carpes  
Larges quasi comme des harpes :  
Qu'on mit en cet étang fécond.  
Dès le temps de Henri second.  
On n'en vit jamais de leur taille,  
Et de leur gros dos chaque écaille,  
Grande ronde et brillante encor,  
Semblait une médaille d'or...

On jetait du pain non seulement au carpes, mais aux grands cygnes voguant au long du canal, aux beaux cygnes blancs qui inspirent au poète Lainez ces vers inattendus :

Cygne voluptueux  
Veux-tu savoir entre nous deux,  
Pourquoi je t'aime ?  
Tu vis libre avec mille attraits,  
Tu bois sans contrainte, à longs traits,

Cygne , je bois, je vis même,  
Et Bacchus viendrait chez Rousseau  
(un marchand de vin célèbre)  
Régler sur mes plaisirs la volupté suprême,  
Si j'avais pu goûter le champagne nouveau  
Ce col qui ne te sert, fi ! qu'à boire de l'eau !

Car le goût de la nature, comme on le répète trop souvent, n'était pas étranger au XVII<sup>e</sup> siècle. M<sup>me</sup> de Maintenon n'écrit-elle pas (15 juillet 1708) :

« Le combat d'Oudenarde se donna le même jour que nous faisions une collation en forêt. J'aime mieux Fontainebleau en cette saison que dans celle où l'on a coutume d'y venir : les jours longs sont bien plus propres à jouir de ce beau lieu. » Et M<sup>me</sup> des Ursins [1642-1722] à M<sup>me</sup> de Maintenon : « Sans les brouillards contraires aux rhumatismes, je vous envirais de plaisir que doit vous donner ainsi beau lieu : la solitude des forêts me plaît infiniment. »

\*  
\* \*

Un prestolet Bolonais, Sébastien Locatelli assiste à la toilette de la reine qui se faisait généralement en public :

« Pendant qu'on la coiffait, écrit-il, elle portait un léger corset de toile blanche, garnie de baleines, serré à la taille et une jupe si étroite qu'elle en semblait prise dans un sac de son. Quand la reine fut coiffée, des pages apportèrent ses vêtements de dessus, d'une étoffe très riche, à fleurs bleues et or sur fond d'argent, et des ornements qui lui furent ajustés à la taille par des cavaliers. Ils [les pages] la lacèrent même et achevèrent de l'habiller, mais les femmes placèrent les bijoux de la tête et du corsage. Sa toilette terminée, elle se tourna vers les étrangers, fit une grande révérence et vola pour ainsi dire à l'appartement de la reine mère. »

Le prince de Marcillac [voir ci-dessous] fait assister l'italien [Jean-Baptiste] Primi Visconti au petit coucher du roi.

[François VII de La Rochefoucauld (1634-1714), prince de Marcillac puis 3<sup>e</sup> duc de La Rochefoucauld et pair de France, grand officier de la maison du roi (Louis XIV), grand-maître de la garde-robe (en 1672) et grand veneur (à partir de 1679).]

« Le petit cocher, écrit Visconti, c'est le moment où le roi, après s'être déshabillé et avoir souhaité le bonsoir aux courtisans, a passé sa robe de chambre et s'est installé sur sa chaise percée pour se faire plaisir. Ne peuvent y être présents que ceux qui ont charge de gentilhomme de la Chambre ou des brevets que l'on paie jusqu'à 60.000 écus et que beaucoup achètent pour 100.000.

« Ainsi vous pouvez voir quel prix a pour cette nation tout ce qui vient du roi. Il est vrai que ce roi est fort honnête et qu'il se met en cette posture par cérémonie bien plus que par nécessité. » [traduit de l'italien au français par Lemoine].

La plume vive et charmante de M<sup>me</sup> de Sévigné a décrit une journée de gala à la Cour de Louis XIV, fête où ne fut admise qu'une compagnie de choix. La spirituelle marquise en écrit à Madame de Grignan, sa fille, en date du 29 juillet 1676. On est à Versailles.

« A trois heures, le roi, la reine, le duc d'Orléans, Madame [la duchesse de Montpensier, son épouse], M<sup>lle</sup> de Montpensier, tout ce qu'il y a de princes et de princesses, M<sup>me</sup> de Montespan, toute sa suite, tous les courtisans, toutes les dames, enfin ce qui s'appelle la Cour de France, se trouve dans ce bel appartement du roi que vous connaissez. Tout est meublé divinement,

tout est magnifique. On ne sait ce que c'est que d'y avoir chaud ; on passe d'un lieu à l'autre sans faire la pause en nul lieu. (C'était chose rare à la Cour de France, et valait d'être noté.) Un jeu de reversis donne la forme et fixe tout. M<sup>me</sup> de Montespan tient la carte. Monsieur [le duc d'Orléans], la reine et M<sup>me</sup> de Soubise ; [M. de] Dangeau et compagnie ; [M. de] Lenglée et compagnie. Mille louis sont répandus sur le tapis : il n'y a pas d'autres jetons. (Ce chiffre est tous ceux qui suivent doivent être multipliés par 25 pour donner en franc la valeur d'actuelle [en 1934]). Je voyais jouer Dangeau et j'admirais combien nous sommes sots auprès de lui. Il ne songe qu'à son affaire et gagne où les autres perdent ; il ne néglige rien, il profite de tout, il n'est point distract ; en un mot, sa bonne conduite défie la fortune, aussi les deux cent mille francs en dix jours, les cent mille écus en un mois, tout cela se met sur le livre de sa recette. Il dit que je prenais part à son jeu, de sorte que je fus assise très agréablement et très commodément.

« Je saluais le roi comme vous me l'avez appris : il me rendit mon salut comme si j'avais été jeune et belle.

« La Reine me parla aussi longtemps de ma maladie que si c'eût été une couche. Elle me parla aussi de vous. M. le duc [d'Orléans], me fit mille de ces caresses à quoi il ne pense pas. Le maréchal de Lorges [Guy Aldonce de Durfort (1630-1702), duc de Lorges, neveu de Turenne] m'attaqua sous le nom du chevalier de Grignan [des chevaliers de ce nom avaient figuré à la première croisade], enfin, *tutti quanti*. Vous savez ce que c'est que de recevoir un mot de tout ce qu'on trouve en chemin. M<sup>me</sup> de Montespan me parla de Bourbon et me pria de lui conter Vichy et comme je m'en étais trouvée. Elle me dit que [Louis de] Bourbon [(1667-1683) fils légitimé de Louis XIV et de Louise de La Vallière], au lieu de lui guérir un genou, lui avait fait mal aux deux. Je lui trouvais le dos bien plat comme dit la maréchale de La Meilleraye [née Marie de Cossé-Brissac (~1621-1710), épouse en 1637 Charles II de La Porte (1602-1664), 1<sup>er</sup> duc de La Meilleraye, maréchal de France en 1639] ; mais sérieusement, c'est une chose surprenante que sa beauté ; et sa taille, qui n'est pas de la moitié si grosse qu'elle était, sans que son teint, ni ses yeux, ni ses lèvres en soient moins bien. Elle était tout habillée de point de France ; coiffée de mille boucles, les deux tempes lui tombant fort bas sur les joues ; des rubans noirs sur la tête, des perles de la maréchale de l'Hospital, embellie de boucles et de pendeloques de diamant de la dernière beauté ; point de coiffe, en un mot une triomphante de beauté à faire admirer à tous les ambassadeurs. Elle a su qu'on se plaignait qu'elle empêchât toute la France de voir le roi ; elle l'a redonné et vous ne sauriez croire la joie que tout le monde en a, ni de quelle beauté cela rend la Cour. Cette agréable confusion, sans confusion, de tout ce qu'il y a de plus choisi, dure jusqu'à six heures depuis trois. S'il vient des courriers, le roi se retire pour lire ses lettres et puis revient. Il y a toujours quelque musique qu'il écoute et qui fait un très bon effet. Il cause avec celles qui ont accoutumé d'avoir cet honneur.

« A six heures on monte en calèche, le roi, M<sup>me</sup> de Montespan, Monsieur [le duc d'Orléans], M<sup>me</sup> de Thianges et la bonne d'Heudicourt sur le strapontin. Vous savez comme les calèches sont faites : on ne se regarde point, on est tourné du même côté. La reine était dans une autre avec les princesses et ensuite tout le monde attroupé selon sa fantaisie. On va sur le canal, dans les gondoles, on y trouve de la musique. On revient à dix heures, on trouve la comédie, minuit sonne, on fait médianoche. Voilà comment se passe la soirée. »

Au ballets de la Cour, le roi dansait en personne, conduisant l'une des entrées. « Il ne pouvait manquer de ravir les spectateurs, lisons nous dans la *Gazette*, puisque le plus charmant de tous les monarques s'y fait voir avec la majesté et les grâces inséparables de sa personne. »

La foule affluait. « Tout le monde y vient sans être prié, écrit M<sup>e</sup> de Montpensier. Il y a toutes sortes de gens, les places en arrière sont occupées par la canaille. »

M<sup>e</sup> de Sévigné fait commencer sa journée de gala à la Cour de Versailles sur les trois heures de l'après-midi, c'est-à-dire après le dîner. Au XVII<sup>e</sup> siècle, en effet, on dînait à la Cour de Versailles sur les une heure et demie, deux heures de l'après-midi. Au XIV<sup>e</sup> siècle, à Paris, l'heure du dîner était dix heures du matin ; nous voyons qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, on était arrivé à onze heures, midi. Sous Louis XIV nous voilà donc à une heure et demie, deux heures ; le XVIII<sup>e</sup> siècle monte à trois ; avec Napoléon I<sup>r</sup> on atteint quatre heures ; cinq heures avec Louis-Philippe (1830). Je me souviens que lors de mon arrivée à Paris, il y a un demi-siècle, on dînait généralement sur les six heures et demie de l'après-midi, ceux qui se mettaient à table à sept heures dînaient tard. Aujourd'hui, on vous invite couramment pour huit heures, quand ce n'est pas à huit heures et demie ; si cette progression se poursuit, nos arrière-neveux finiront sans doute par rejoindre les dix heures du matin pratiquées au temps des Valois.

M<sup>e</sup> de Sévigné vient d'indiquer que les poules, au jeux de la Cour, montaient à 1.000 et 1.200 louis ; qui ferait de nos jours [1934] de cinq à six cent mille francs ? Car en cette existence toute de luxe et d'éclat, l'ennui finissait par envahir cette aristocratie concentrée en son oisiveté courtisane.

« Que ne puis-je, écrit M<sup>e</sup> de Maintenon, vous faire voir l'ennui qui dévore les grands et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées. Je meurs d'ennui dans une fortune qu'on aurait eu peine à imaginer. »

L'ennui entraînait au jeu – à un jeu sans frein car, là du moins, l'émotion s'éveillait-elle – pour noyer l'affreux ennui dans l'angoisse ou dans l'espoir.

« On joue des sommes immenses à Versailles, écrit encore M<sup>e</sup> de Sévigné à M<sup>e</sup> de Grignan (9 octobre 1675). À Paris, l'hoca est défendu sous peine de la vie, et on le joue chez le roi. Cinq mille pistoles en un matin, ce n'est rien. »

Cinq mille pistoles feraient 750.000 francs aujourd'hui [en 1934] ; et pour une matinée, ce n'était rien.

Louis XIV et les dames de son entourage semblent par moments des écoliers en vacances. À table, le roi jette des boulettes de pain aux dames qui lui répondent. Des boules de pain, on en vient aux pommes et aux oranges ; enfin, M<sup>lle</sup> de Viantais, à qui le roi venait de faire mal par un de ces projectiles, lui jette à la figure une salade tout assaisonnée.

Jeunesse de caractère et qui se traduit par des espiègleries et des turbulences d'enfant. À Marly, on tire les rois. Louis XIV ne se contente pas de crier : « La reine boit ! », mais de sa cuiller, de sa fourchette frappe sur la table et sur son assiette. Chacun l'imiter : charivari qui dure tout le repas.

On entrat dans le palais du roi comme dans un moulin. Contrairement à ce qui se verrait de nos jours, tout y est banal, hors la chapelle. Les étrangers ne cessent d'en exprimer leur surprise. J'allais au Louvre, écrit [Sébastien] Locatelli en 1665, « je m'y promenais en toute liberté et, traversant les divers corps de garde, je parvins enfin à cette porte qui est ouverte dès qu'on y touche et le plus souvent par le roi lui-même. Il suffit d'y gratter et l'on vous introduit aussitôt. Le roi veut que tous ses sujets entrent librement. »

Dans le jardin des Tuileries, « le jardin du roi » avant que Louis XIV transférât sa résidence à Versailles, le public coudoie le ménage royal. Locatelli y assiste [en 1667] à de petites scènes intimes entre Louis XIV, Marie-Thérèse et le Dauphin [Louis de France], scènes qu'il rapporte avec grâce :

« Un soldat en passant devant le Dauphin inclina sa hallebarde ; mais le Dauphin – il était dans sa sixième année – dégaina une petite épée qu'il portait, en criant.

« Holà ! bâtonnez-moi cet homme, en passant devant moi, il n'a pas ôté son chapeau !

« La reine (Marie-Thérèse) lui dit tendrement :

« – Mon fils, suivant les règles militaires, ce soldat ne devait pas ôter son chapeau, mais seulement incliner sa hallebarde comme il l'a fait.

« Mécontent de ces paroles, le Dauphin repoussa la reine de sa main et s'enfuit vers le roi (Louis XIV) assis derrière la grille du jardin pour faire terminer la revue.

« Louis XIV avait pris son fils entre ses bras et le couvrait de baisers quand Marie-Thérèse les rejoignit. Elle tenait dans sa main, dit Locatelli, une tige de laitue confite. (Sans doute de l'Angélique.)

« Son fils s'arrêta court à cette vue et saisissant de ses bras les deux bras de sa mère, il s'efforçait de s'emparer de la friandise, mais la reine dit, en la levant en l'air :

« – Si vous la voulez, mon mignon, j'exige d'abord que vous pardonniez au soldat l'injure qu'il ne vous a pas faite.

« Le Dauphin détournait la tête en signe de refus. Alors le roi faisant mine de se fâcher :

« – Pour vous faire changer d'idée, ne suffit-il pas que votre père et votre mère vous dise qu'il n'a pas commis de faute ?

« Le Dauphin leva à ses mots les mains et le visage vers son père, comme pour l'embrasser. Le roi se mit tout près de son fils et lui dit :

« – Pardonnez-vous aux soldat ?

« – Oui, Monsieur, répondit le Dauphin à mi-voix.

« – Et pourquoi ?

« – Parce que papa et maman le veulent.

« – Et aussi parce que c'est votre devoir, ajouta le roi.

« Puis il se pencha pour recevoir son baiser et le Dauphin, lui jetant un bras autour du cou, faisait de l'autre signe à sa mère de lui donner cette friandise.

« La cérémonie terminée, le roi et la reine se retirèrent, ayant entre eux leur fils qu'ils tenaient chacun par une main. »

Dans les appartements du roi, si grands, si vastes, se pressait une telle foule qu'il fallait attendre un quart d'heure à chaque porte avant de pouvoir entrer. Madame Palatine [Élisabeth-Charlotte du Palatinat], belle-sœur de Louis XIV se plaint du tumulte qui règne autour d'elle, de la presse, de l'odeur que répand cette multitude ; on risque d'être étouffé.

La maison du roi devenait une place publique. On imagine la difficulté d'y maintenir l'ordre et la propreté. Du matin au soir si pressait une cohue de gens de toutes sortes de conditions. Les dessous et les encognures des escaliers, les balcons, les tambours des portes servaient de réceptacle à tout ce que vous pouvez imaginer. Les paliers des châteaux du Louvre, de Vincennes, de Fontainebleau se transformaient en sentines. Pour entrer chez la reine, les dames relevaient leurs jupes. Jusqu'au troisième quart du XVII<sup>e</sup> siècle, le Louvre est signalé pour ses odeurs et ses « mille puanteurs insupportables », qui faisaient un étrange

contraste avec la splendeur des appartements. C'était une des raisons qui motivaient les déplacements continuels de la Cour afin qu'on pût aérer et désinfecter.

« Louis XIV et Monsieur le duc d'Orléans, écrit Madame Palatine [Élisabeth-Charlotte du Palatinat], avaient été habitués dès l'enfance à des maisons sales, de sorte qu'il regardaient la chose comme naturelle, mais sur leurs personnes, ils étaient fort propres. » [Roger de] Bussy-Rabutin admire Louis XIV d'être parvenu à mettre un peu d'ordre dans sa demeure et à lui donner « la propreté des particuliers. »

« Il était facile, écrit le docteur [Joachim Christoph] Nemeitz [1679-1753], de voir souper Sa Majesté. Il recevait à sa table toute sa famille et, à moins qu'il n'y eût trop de monde, ce qui arrivait parfois, on était admis. D'ailleurs on pouvait toujours être admis quand on arrivait de bonne heure. »

Au dessert, Sa Majesté offre aux dames présentes des fruits et des glaces ; parmi elles se trouve une jeune Genevoise, Rosalie de Constant : « On offrit, dit-elle, les glaces du dessert aux dames qui étaient là pour voir, je les trouvais [les glaces] bien bonnes. »

Fréquemment entre le roi et les assistants, des gens du peuple, la conversation s'engage, gaillarde et familière. Des échos en sont conservés par les *Lettres* de M<sup>me</sup> de Sévigné et les *Mémoires* de Saint-Simon. « Il y eut l'autre jour une vieille décrépite qui se présenta au dîner du roi. Elle faisait frayeuse, écrit M<sup>me</sup> de Sévigné à sa fille. Monsieur (le Duc d'Orléans), la repoussa en lui demandant ce qu'elle voulait. – Hélas ! Monsieur, lui dit-elle, c'est que je voudrais bien prier le roi de me faire parler à Monsieur Louvois. Le roi dit : – Tenez, voilà Monsieur de Reims (frère de Louvois) qui a plus de pouvoir que moi. »

[François Michel Le Tellier (1641-1691), marquis de Louvois, ministre de Louis XIV.]

[Charles Maurice Le Tellier (1642-1710), archevêque de Reims ; il est le frère de Louvois.]

Ces traditions de vie commune, il n'était pas possible de les modifier, les souverains eux-mêmes sentaient qu'ils n'en avaient pas le droit et ce fut ainsi que Louis XIV fut amené, en 1671, à la résolution de transférer à Versailles la demeure de la monarchie. A Paris, avec l'accroissement de la ville et la multiplication des rapports entre le roi et ses sujets, elle en était venue à ne plus pouvoir respirer. Il en fut d'ailleurs à Versailles comme au Louvre. « Un jour, écrit Viollet-Le-Duc, que je visitais, étant très jeune, le Palais de Versailles avec une respectable dame de l'ancienne Cour, passant dans un couloir empesté, elle ne put retenir cette exclamation : « Cette odeur me rappelle un bien beau temps ! »

Pour transporter à Versailles les Parisiens qui désiraient aller voir le monarque, on avait organisé des manières d'omnibus appelés, les uns des « carrabas », les autres des « pots de chambre ». Mercier, en donne la description. Ceux qui prenaient place sur le devant étaient appelés, les *singes*, et ceux qui étaient assis sur le derrière étaient appelés les *lapins*.

« Le *singe* et le *lapin*, écrit [Louis-Sébastien] Mercier, descendant à la grille dorée du château, ôtent la poudre de leurs souliers, mettent l'épée au côté, entrent dans la galerie et des voilà qui contemplent à leur aise la famille royale et qui jugent de la physionomie et de la bonne grâce des princesses. Ils font ensuite les courtisans tant qu'ils veulent. Ils se placent entre deux ducs, ils coudoient un prince trop empressé, qui retient son geste quand il l'a outrepassé, et rien n'empêche de *lapin* et le *singe* de figurer dans les appartements et aux grand couvert comme les suivants de la Cour. » Aussi, comme le note encore Mercier, dans toute la France

on s'entretient de la Cour de Versailles. Dans toute la France, on s'entretient de la Cour de Versailles, et il est rare que, dans le village le plus écarté, il n'y ait quelqu'un qui puisse dire *de visu*, pour y être venu en carraba ou en en pot de chambre, comment le roi est fait, combien la reine aime les « pommes d'orange » [fruit de l'oranger], si la Dauphine est jolie et si les princesses marchent d'un bon air.

Ainsi [Nicolas] Rétif de la Bretonne en viendra-t-il à dire : « Un chacun en France considérait le roi comme une connaissance personnelle. »

De temps à autre, cependant, on donnait un coup de balai, quand le Palais de Versailles en arrivait à être envahi de mendians qui exerçaient leur profession comme dans la rue. On lit dans le journal de Dangeau à la date du 2 juillet 1700 : « On a mis sur pied cinquante Suisses pour chasser les gens qui y gueusaient. »

Et la Cour devient une ville entière, Versailles, une ville de 80.000 âmes, alors une des plus vastes du royaume, remplie, peuplée, tout occupée par la vie d'un seul homme, le roi. Au centre s'étend le palais, prodigieux de beauté et de grandeur. Et il semble qu'il ait lui-même comme essaimé ces hôtels, ces bâtisses seigneuriales qui font admirer aux alentours leur façade sculptée, leurs corniches et leurs balustres, leurs escaliers monumentaux. Là, se presse active, affairée, brillante, bourdonnante, la noblesse du royaume. Puis tout autour, à dix lieues à la ronde, à Sceaux, à Gennevilliers, à Brunoy, à l'Isle-Adam, à Saint-Germain, à Marly, à Clagny, à Bellevue, en cent endroits, une couronne de châteaux, ruches somptueuse d'où partent chaque matin mille guêpes dorées qui viennent voler, susurrer, butiner à Versailles, où il semble que s'épanouissent toutes les fleurs de la vie nationale et en mûrissent tous les fruits.

La noblesse est à Versailles où elle cherche sa fortune, où elle trouve sa vanité, où elle voudrait ses plaisirs :

« Tout ce monde est logé à Versailles, écrit Gustave Geffroy [1855-1926], animé par la vie et les ambitions de dix mille personnes. Une ou deux chambres étroites taillées à l'aile des cloisons dans de grands appartements et dont le provisoire dure des années, voilà tout le logement de ces privilégiés. Longtemps, le duc de Saint-Simon n'a qu'une chambre, et ce n'est que quand M<sup>me</sup> de Saint-Simon a été nommée dame d'honneur que la Duchesse de Berry [Marie Caroline Ferdinandine Louise de Bourbon (1798-1870), princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berry], qu'il obtient un appartement de cinq pièces. Ainsi, pressés les uns contre les autres, satisfaits en apparence et fébriles à huis clos, pleins du tumulte intérieur de leurs intérêts et de leurs passions, ayant peine à conserver sur leur visage crispé le masque de l'impénétrabilité aimable, les seigneurs vont et viennent, descendant de leur greniers misérables, de ces combles dont ils ont brigué l'honneur avec persistance, assistent aux cérémonies quotidiennes de l'existence royale, le grand et le petit lever, les repas, la messe matinale. Plus d'un gémit des conditions faites à sa vie, plus d'un maudit ce palais immense qui absorbe l'activité du royaume, où tout s'entasse avec tous, les ministères, les services publics, services de la Cour, service de la chapelle, de la chambre du roi, de son cabinet, de sa bouche, des menus-plaisirs, de l'écurie et de la maison militaire. »

« Je fus tellement surprise, écrit M<sup>me</sup> de Staal [Marguerite de Launey (1684-1750), baronne de Staal par son mariage], en voyant la demeure qui m'était destinée. C'était un entresol si bas que j'y marchais pliée et à tâtons. On ne pouvait y respirer, faute d'air, ni s'y chauffer faute de

cheminée. Mon habitation à Versailles, où nous passions l'hiver avec M<sup>me</sup> la Duchesse du Maine, était encore plus insoutenable. Le moindre rayon de lumière n'y avait jamais pénétré. »

[Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon-Condé (1676-1753), devient duchesse du Maine par son mariage avec Louis-Auguste de Bourbon (1670-1736), fils légitimé du roi Louis XIV et de la marquise de Montespan.]

D'autre part, ce n'est pas sans étonnement qu'en étudiant ces hommes de près, on découvre en eux, sous la forme et les apparences si brillantes, un fond très rude. Qui n'a été surpris en parcourant la correspondance de M<sup>me</sup> Palatine [Élisabeth-Charlotte du Palatinat], belle-sœur de Louis XIV, de lire ses plaintes : « En hiver, dit-elle, l'eau et le vin gelaient dans les verres à la table du roi. » Cependant, les dames causaient rieuses, les épaules nues, décolletées.

Ailleurs, la Palatine écrit à ses parents d'Allemagne : « J'ai froid à n'en pouvoir tenir la plume. »

Les salons du roi, si grand, si vaste, si élevés, n'étaient chauffés que par un feu de cheminée. Ce feu était pour le décor ; en réalité, il n'étaient pas chauffés du tout.

Le spirituel Daniel Huet, évêque d'Avranches, invité à dîner par la marquise de Montespan s'excuse de ne pas accepter ses invitations par les vers suivants :

Un barbon frileux comme moi,  
A perruque et barbe chenue,  
Ne doit pas, ailleurs que chez soi,  
Montrer sa mine morfondue.

Votre palais est tout ouvert,  
L'on y voit l'un et l'autre pôle,  
Et l'on y sent, comme au Cap-Vert,  
Les trente-deux souffles d'Éole.

Quand la bise perce les os  
Des rigueurs de sa froide haleine,  
Ni les bons mets, ni les bons mots  
Ne valent pas l'ouate et la laine.

Vos yeux, astres des beaux esprits,  
Font tout l'ornement de notre âge ;  
Mais la martre et le petit-gris  
M'échauffent pourtant davantage.

L'on souffre plus d'une langueur  
Près de votre beauté divine ;  
Si l'amour attaque le cœur,  
Le rhume attaque la poitrine.

Quand je vous conte mes douleurs  
Vous ne daignez pas me répondre ;  
Ce sont de nouvelles froideurs  
Et vous me laissez me morfondre.

Vous en trouverez-vous bien mieux

Si j'en reviens malade et triste  
De ce repas délicieux  
Où vous souhaitez que j'assiste ?

N'attendez donc plus mon retour  
Qu'au retour des chaleurs nouvelles :  
Je n'irai vous faire ma cour  
Qu'au premier vol des hirondelles.

Soucis tumultueux, préoccupations fébriles jusque dans les soirs de fête, quand l'éclat des lustres réfracte sa chaude lumière dans la magnificence des appartements. « La beauté des choses et la vertu de l'art, dit encore [Gustave] Geffroy, restent impuissants à discipliner le flux et le reflux des passions. »

« Vie d'hôtel, observe de son côté Voltaire, une manière de grand caravanséral qui cachait bien des misères et n'avait même pas l'avantage du confortable. »

Pauvre Noblesse déracinée !.. On lui a reproché de ne pas s'être obstinée à vivre dans ses terres ; nous venons de dire qu'elle n'avait plus les moyens d'y subsister. La voilà donc, par les nécessités mêmes de la vie, transplantée à Versailles et à Paris : « On mange un peu partout, écrit encore Visconti, et l'on est toujours en mouvement comme des bohémiens ! Il y a à Paris 20.000 gentilshommes qui subsistent à l'aventure ; aujourd'hui à pied, demain en carrosse. Pour les jeunes gens insouciants, c'est d'ailleurs le plus beau pays du monde. »

Malgré tout, néanmoins, par sa volonté forte, par le respect qu'il imposait, Louis XIV maintenait cette ville, perpétuellement agitée qui composait la Cour de France, dans un ordre et une tenue qu'admire encore [Ezéchiel] Spanheim [1629-1710], le représentant de l'Électeur palatin.

Le roi lui-même menait la vie la plus exactement réglée, et il était un chef d'orchestre dont chacun observait et suivait les moindres mouvements.

« Il était si sage, si régulier dans sa conduite, dit M<sup>me</sup> de Caylus, qu'il ne manqua d'entendre la messe tous les jours que deux fois dans toute sa vie et c'était à l'armée. »

À tel point que la Dauphine, qui est née princesse de Bavière, s'accorde assez mal de cette extrême régularité.

[Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière (1660-1690) ; en 1668, alors qu'elle n'est âgée que de huit ans, elle est promise en mariage à son cousin germain Louis de France – fils aîné de Louis XIV et Marie-Thérèse d'Autriche – qui n'a alors que sept ans ; étant le Grand Dauphin, Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière devient Dauphine de France.]

Une journée est la répétition de la journée précédente : rien d'imprévu. Elle compare – d'une manière assez inattendue pour nous – la Cour de France à un couvent.

En couronnement, arrêtons-nous à Louis XIV lui-même. Il a été le roi par excellence. Gœthe [1749-1832] l'appelle, *l'homme souverain*.

« Il parlait parfaitement bien, lisons nous dans les *Mémoires* de Madame de Caylus ; s'il fallait badiner, il faisait des plaisanteries, s'il daignait faire un conte, c'était avec des grâces infinies, un ton aimable et fin que je n'ai vu qu'à lui. »

Il était presque en tout temps très simplement vêtu. Les étrangers qui viennent à la Cour de France en expriment leur étonnement. Est-ce vraiment là ce prince si magnifique ? Les gentilshommes de son entourage sont plus richement vêtus que lui. Locatelli le trouve habillé d'un simple juste-au-corps tirant sur le brun, orné d'une mince broderie avec, sur l'épaule, le ruban rouge fixé par un bouton d'or qui le distinguait parmi ses courtisans.

« Jamais homme si naturellement poli, dit de son côté Saint-Simon, ni d'une politesse si mesurée, si fort par degrés, ni qui distingua mieux l'âge, le mérite, le rang et dans ses réponses et dans ses manières. Ses réverences plus ou moins marquées, mais toujours légères, avec une grâce et une majesté incomparable... Il était admirable à recevoir différemment les saluts à la tête des lignes de l'armée et aux revues. Mais surtout, pour les femmes, rien n'était pareil... Jamais il n'a passé devant la moindre coiffe sans ôter son chapeau, je dis aux femmes de chambre et qu'il connaissait pour telles... Jamais il ne lui arriva de dire rien de désobligeant à personne... Jamais devant le monde rien de déplacé ni de hasardé, mais jusqu'au moindre geste, son marcher, son port, toute sa contenance, tout mesuré, tout décent, noble, grand, majestueux et toutefois très naturel. »

Mais celui qui a le mieux parlé de la grandeur et de la majesté de Louis XIV est peut-être – ô surprise ! – Victor Hugo. Écoutons l'historien poète.

« Combien j'admire l'époque claire, loyale et pompeuse de Louis XIV !

« Louis XIV, c'est le pouvoir comme Richelieu, plus la majesté, c'est la grandeur comme Cromwell, plus la sérénité. Louis XIV, ce n'est pas le génie dans le maître, mais c'est le génie autour du maître, ce qui fait le roi moindre peut-être, mais le règne plus grand. Quant à moi, qui aime les choses réussies et complètes, j'ai toujours eu une sympathie profonde pour ce grave et magnifique prince, si bien né, si bien venu, si bien entouré, roi dès le berceau et roi dans la tombe ; vrai monarque dans la plus haute acception du mot, souverain central de la civilisation, pivot de l'Europe, auquel il fut donné d'user, pour ainsi dire, et de voir tour à tour pendant la durée de son règne, paraître, resplendir et disparaître autour de son trône : huit papes, cinq sultans, trois empereurs, deux rois d'Espagne, trois rois de Portugal, quatre rois et une reine d'Angleterre, trois rois de Danemark, une reine et deux rois de Suède, quatre rois de Pologne et quatre czars de Moscovie ; étoile polaire de tout un siècle qui, pendant soixante-douze ans, en a vu tourner majestueusement autour d'elle toutes les constellations. »

Et ce tableau a été placé par [Victor] Hugo dans son livre *Le Rhin*.

L'italien Primi Visconti ne peut s'empêcher d'écrire : « C'est un beau spectacle de voir le roi sortir du château avec les gardes du corps, les carrosses, les chevaux, les courtisans, les valets et une multitude de gens, tous en confusion, courant avec bruit autour de lui. Cela me rappelle la reine des abeilles quand elle sort dans les champs avec son essaim. » Plus beau encore quand Louis XIV, en son uniforme de colonel, aux couleurs françaises, bleu, blanc et rouge, sortait à la tête de ses régiments, la magnificence joyeuse, harmonieuse et brillante des vives couleurs ; l'éclat de l'acier, le mouvement au vent des grandes plumes écarlates sur les amples chapeaux de feutre gris, le bruissement des armes, le trot sonore de la cavalerie sur les pavés noircis, et les fanfares sonnant le *Royal Turenne* dont [Georges] Bizet [1838-1875] nous a transmis le splendide écho en son *Arlésienne*. Et toute cette magnifique pompe, cette grandeur de la Cour de France, étroitement unie à son caractère populaire : le moindre citoyen pénétrant librement dans la chambre du roi, harengères et lavandières familièrement mêlées aux marquises et aux princesses lors des fêtes de la Maison de France, fêtes de la France entière ;

les nouvellistes enfin, débitant leurs pamphlets sur les marches des degrés royaux : spectacle unique dans l'histoire et la France peut être fière de l'avoir donné.

FIN

## GLOSSAIRE DES TERMES ANCIENS

Apothicairerie : boutique où l'on range les onguents, les élixirs, les juleps, les sirops, les tisanes et autres médicaments (du latin <i>apotheca</i> , du grec ἀποθήκη, boutique, de ἀπό, indiquant la mise à l'écart, en réserve, et de θήμι, mettre ; voir Littré).
Appas : pluriel de “appât” qui désigne les attractions d'une personne (cf. Littré).
Appentis : demi-comble en auvent, à un seul égout (pente du toit), appuyé à une muraille et porté par des piliers.
Apprêts : <i>pluriel</i> , préparatifs méticuleux.
Assavoir : que l'on écrit maintenant “à savoir” ; “faire assavoir” c'est “faire savoir” (cf. Littré).
Bail ( <i>au pluriel baux</i> ) : <i>terme juridique</i> qui désigne un contrat par lequel on cède la jouissance d'une chose pour un prix et pour un temps (cf. Littré).
Bailler : <i>en termes de pratique</i> , placer, mettre en main ; bailler par contrat, c'est accorder un bail.
Barbon : <i>avec une idée de dénigrement</i> , vieillard (cf. Littré).
Bidet : cheval ordinairement de petite taille, spécialement destiné à porter un cavalier dans les voyages (cf. Littré).
Biniou : nom breton d'une espèce de cornemuse.
Bouracan : grosse étoffe de poil ou de laine, mêlée quelquefois de soie en chaîne.
Boutonnier : artisan qui fabrique des boutons.
Brelandier : <i>terme péjoratif</i> pour désigner celui qui fréquente les brelans, c'est-à-dire qui joue continuellement aux cartes (cf. Littré).
Cabriolet : voiture légère à deux roues (cf. Littré).
Cadis : sorte de serge de laine, de bas prix (cf. Littré).
Caïque : sorte d'embarcation légère ou de chaloupe qui servait autrefois avec les galères dans la Méditerranée (cf. Littré).
Camisole : vêtement à manches, court et qui se porte sous ou sur la chemise.
Canaille : utilisé pour désigner le petit peuple.
Caravansérail : en Orient, grand bâtiment au milieu duquel existe une vaste cour et où les voyageurs rencontrent, pour eux-mêmes et pour leurs bêtes de somme, tous les approvisionnements désirables (cf. Littré).
Carder : peigner avec des cardes ou des chardons à foulon (voir Foulon) ; carder du chanvre, de la laine, du drap,...
Carillonneur : <i>familièrement</i> , celui qui fait grand bruit.
Carraba : terme désignant un moyen de transport omnibus de passagers entre Paris et Versailles.
Castel : <i>synonyme de château</i> .
Cavalier : un homme à cheval <i>ou bien</i> un objet en forme de U permettant de lier deux choses l'une à l'autre.

Céans : ici dedans, surtout en parlant de la maison où l'on se trouve (cf. Littré).
Cens : redevance qu'un fermier payait au propriétaire pour exploiter à son profit une terre agricole.
Chaise à bras : <i>terme ancien</i> qui désigne un fauteuil.
Chaise à porteur : siège (avec un accent aigu) fermé et couvert dans lequel on était porté par deux hommes l'un à l'avant, l'autre à l'arrière (cf. Littré).
Chaise percée : siège (avec un accent aigu) garni d'un vase où l'on pouvait satisfaire ses besoins naturels.
Chalemie ou chalémie : instrument à vent et anche double de perce conique, de la famille du hautbois.
Chaperon : insigne porté par les officiers municipaux qui portaient le nom de consuls.
Charivari : bruit assourdissant, huées, vacarme.
Charpie : amas de fils tirés de vieilles toiles, servant à faire des pansements.
Charreyer : tirer une charrette où l'on transporte (on charroie) quelque chose.
Charroi : transport par chariot ou par charrette ; charroyer – verbe actif – c'est transporter par chariot ou par charrette (cf. Littré).
Chauffoir : foyer domestique qui sert principalement de cuisine, mais pas seulement.
Chaumine : tiré de <i>chaume</i> , ce mot désigne une cabane ou une chétive maison de paysan (cf. Littré).
Chenu : tout blanc de vieillesse (cf. Littré).
Clinquant : lamelle brillante d'or, d'argent, etc. qui entre dans certaines parures (cf. Littré).
Coche d'eau : grand bateau usité pour le transport des voyageurs (cf. Littré).
Cohue : <i>anciennement</i> , criailleurie, clameur (cf. Littré).
Coi : <i>adjectif</i> qualifiant un être ou un lieu où règne le repos (cf. Littré).
Col : <i>terme ancien</i> pour désigner le cou, partie du corps qui supporte la tête (cf. Littré).
Colon : cultivateur d'une terre (cf. Littré).
Comble : <i>au sens figuré</i> , le dernier degré, le plus haut point ; <i>au sens propre</i> , construction couronnant le sommet d'un édifice ; et <i>au pluriel</i> , les combles, espace situé juste au-dessous de la toiture.
Commis : employé comme adjoint à une tâche administrative ou commerciale.
Communes : <i>au pluriel, signifiait autrefois</i> , biens communaux.
Confusion : état de ce qui est confondu, pêle-mêle, indistinct ; <i>appliqué aux personnes</i> , en confusion <i>signifie</i> dans la promiscuité.
Conter : utilisé aussi pour <i>signifier</i> parler de, relater.
Contredanse : danse de salon (pratiquée au XVII <sup>e</sup> siècle par un couple unique) dans laquelle le danseur et la danseuse sont en vis-à-vis et font des pas et des figures semblables.
Corporation : association de personnes qui forment un corps ayant des règlements, des droits et des priviléges particuliers ; les corporations peuvent être de nature locale

(habitants d'une contrée ou d'une cité), professionnelle (corps de métier), culturelle, artistique, religieuse, ...
Corroyeur : artisan qui travaille le cuir déjà tanné pour le rendre utilisable et le transformer en articles finis (les tanneurs transforment les peaux brutes en cuir ; cette opération est appelée tannage).
Cotillon : jupe de dessous appelée aussi cotte ou jupon.
Couche : se dit aussi d'un enfantement.
Coudoyer : <i>au sens propre</i> se toucher du coude ; <i>au sens figuré</i> , côtoyer.
Crapaudière : <i>au sens propre</i> , demeure entourée de fossés ; <i>au sens figuré et familièrement</i> , lieu bas, humide, malpropre et c'est ainsi que l'on dit : ce jardin est une crapaudière (cf. Littré).
Crocheteur : portefaix.
Crotte : <i>terme qui signifie</i> la fiente des animaux <i>mais aussi</i> la boue, et cela s'applique à celui qui est crotté (cf. Littré).
Czar : <i>ce terme s'écrit maintenant</i> tsar.
Dame : personne de sexe féminin, mariée religieusement, quel que soit son âge.
Débit : droit de vendre certaines marchandises ; commerce en détail et en boutique ; on dit encore « débit de boissons ».
Décrotteur : celui qui décrotte et cire les souliers et les bottes.
Déjeuner : autrefois ce terme désignait ce qu'on appelle aujourd'hui le petit-déjeuner (la raison de ce transfert est donnée page 17).
Denier : monnaie de compte égale à la douzième partie d'un sou ; il faut 12 deniers pour faire un sou et 240 deniers pour faire une livre.
Dîner : autrefois ce terme désignait ce qu'on appelle aujourd'hui le déjeuner (la raison de ce transfert est donnée page 17).
Dispute : du latin <i>disputatio</i> i.e. discussion ; ce terme s'appliquait aux actes et discussions publiques.
Dringuer : trinquer (de l'allemand <i>trinken</i> ).
Ducat : monnaie d'or fin (ou d'argent, de valeur moitié à celle du ducat d'or).
Échoppe : petite boutique en planches, ordinairement bâtie en appentis
Écot : une compagnie de gens qui mangent ensemble dans une auberge, dans un cabaret ; <i>exemple</i> , il y a deux écots dans cette auberge (cf. Littré).
Écu : en France, ce type de pièce apparaît en 1263 ; le nom d'écu est initialement attribué à des monnaies en or d'une valeur de trois livres tournois puis, à partir de la fin du règne de Louis XIII (1601-1643), l'édit de 1640 institua le terme « écu blanc » pour désigner une grande pièce d'argent, toujours d'une contre-valeur de trois livres (ou soixante sous).
Émine : mesure de volume de grains ; en Bourgogne (ailleurs les valeurs diffèrent notamment), l'émine contenait environ vingt litres et un muid valait douze émines.
Encor : <i>en poésie</i> , on écrit indifféremment encore et encor, suivant le besoin (cf. Littré).

Encognure *ou* Encoignure : coin (saillant *ou* rentrant) formé par la jonction de deux murailles ; petit meuble fait pour être placé dans un coin (rentrant) d'une maison.

Engoncé : se dit du cou lorsqu'il est *ou* paraît être enfoncé dans les épaules.

Espalier : rangée d'arbres fruitiers dont les branches sont dressées et appliquées contre un mur ou sur un treillage qui lui est associé.

Éventailliste : artisan qui fabrique des éventails.

Fabrique : *se dit d'abord* d'un établissement où l'on fabrique tel ou tel objet et de ceux qui y travaillent lorsqu'on dit, par exemple : « toute la fabrique est en émoi » ; *se dit aussi* des meubles et objets qui appartiennent à une église paroissiale, notamment les objets de culte.

Famille : maisonnée incluant le chef de famille, sa parentèle, les domestiques, les serviteurs et les servantes.

Fermage : prix d'un bail à ferme, payé annuellement au propriétaire pendant la durée du bail (cf. Littré).

Ferme : convention par laquelle un propriétaire abandonne à quelqu'un, pour un temps et moyennant un prix, la jouissance d'un bien (terre, maison, ...). On dit : "donner à ferme" ou "prendre à ferme" (cf. Littré).

Ferté : demeure, château ou village fortifié.

Filer : tordre ensemble des brins de chanvre, de lin, de soie, de laine, et en former un fil.

Filoselle : soie irrégulière, dite aussi fleuret ou bourre de soie, que l'on voit distribuée autour des longs fils qui forment le corps des cocons (cf. Littré).

Finage : délimitation d'un domaine communal, paroissial ou privé.

Forain : (du latin *foras*, hors) qui est de dehors, étranger au pays ou à la ville.

Fort-en-diable : tissu de coton très serré, utilisé pour la fabrication de vêtements de travail.

Foulon : artisan (appelé aussi foulonnier ou moulinier) qui prépare les étoffes en les faisant fouler au moulin.

Fripoquerie : vol commis en employant quelque ruse.

Fumiste : celui dont le métier est la fumisterie définie comme étant l'art de construire et d'entretenir les cheminées et les conduits qui évacuent la fumée.

Garenne : *proprement et anciennement*, défense de pêcher dans une rivière, de chasser dans un bois (cf. Littré).

Garniture : ornement ajouté à une chose pour qu'on la remarque.

Gaudir : *du latin gaudere*, se réjouir (cf. Littré).

Gaze : espèce d'étoffe fort claire, faite de soie ou de fil d'or et d'argent (cf. Littré).

Gazetier : celui qui compose, publie un journal, une gazette (cf. Littré).

Gazier, gazière : ouvrier, ouvrière en gaze (cf. Littré).

Grabat : méchant lit, tel que sont ceux des pauvres gens (cf. Littré).

Grisette : vêtement de modeste étoffe de couleur grise ; <i>par extension</i> , gracieuse jeune fille de petite condition ainsi nommée parce qu'autrefois ses semblables portaient une grisette (vêtement) sans grande valeur.
Gueuser : faire métier de demander l'aumône (cf. Littré).
Habitants : quand les gentilshommes campagnards parlaient de leurs « habitants », ils désignaient les familles des petits fermiers qui occupaient leurs métairies.
Haquebut : petit canon utilisé le plus souvent pour la protection des remparts à partir du XV <sup>e</sup> siècle.
Haquenée : cheval ou jument docile, et marchant ordinairement à l'amble c'est-à-dire en levant ensemble les deux jambes du même côté, alternativement avec celles du côté opposé (cf. Littré).
Harengère : au sens propre, femme qui vend au détail des harengs et du poisson ; <i>au figuré</i> , femme grossière (crier comme une harengère).
Harnaché : <i>participe passé</i> , appliqué à un cheval de selle, il signifie qu'il est équipé d'un harnais c'est-à-dire de tout ce dont il doit être équipé pour être monté.
Hâve : <i>adjectif</i> , pâle, maigre et défiguré (cf. Littré).
Herbes ou herbages : mot générique utilisé pour désigner les légumes dont la partie comestible est hors du sol : épinards, oseille, salade, choux, poireaux, ...
Hermine : voir Martre.
Hobereau : <i>au figuré et parfois par dénigrement</i> , petit gentilhomme campagnard (cf. Littré).
Hoca : sorte de jeu de hasard composé de trente points marqués de suite sur une table, et se jouant avec trente petites boules dans chacune desquelles on enferme un billet de parchemin où il y a un chiffre ; quand on joue, on remue ces boules dans un sac, on en tire une dont on fait sortir le billet qu'on déplie pour voir ce qui est perdu ou gagné (cf. Littré).
Hoqueton : casaque assez courte et sans manche, en étoffe ou en cuir ; elle était portée par les hommes d'armes au-dessus de leur vêtement.
Huis : <i>terme ancien</i> qui signifie porte (cf. Littré).
Hymen : nom de la divinité païenne qui présidait aux noces ; <i>par extension et en langage poétique</i> , mariage, union conjugale (cf. Littré).
Jarretière : lien ou ruban avec lequel on soutient un bas au-dessus ou au-dessous du genou.
Judiciaire : <i>substantif féminin ancien</i> qui désigne la faculté par laquelle on juge, on apprécie ; il peut aussi désigner un assesseur juridique (cf. Littré).
Julep : <i>vieux terme</i> désignant une préparation pharmaceutique, à base d'eau distillée, d'eau de fleur d'oranger, de sirop, de gomme arabique, etc., servant d'excipient à certaines substances médicamenteuses.
Jupon : Jupe plus courte que les femmes mettent sous les robes ; se disait aussi de la partie de l'habit de l'homme qui descend comme une jupe (cf. Littré).
Jurande : nom donné à un office annuel attribué à un juré élu dans un corps de métier.
Justaucorps : vêtement à manches qui descend jusqu'aux genoux et qui serre la taille.
Juveigneur : le plus jeune des enfants d'un chef de famille.

Lavandière : femme qui lave le linge (cf. Littré).
Libelle : écrit, ordinairement de peu d'étendue, satirique, injurieux, diffamatoire (cf. Littré).
Livre de raison : document servant d'aide-mémoire au chef de famille qui le rédige et aux descendants qui en héritent ; ce document contient les renseignements relatifs aux comptes de la famille et toutes les informations générales, locales ou familiales dont il convient de conserver la mémoire.
Livre tournois : ancienne monnaie de compte française valant 20 sous ou 240 deniers ou, frappée originellement à Tours et utilisée en France sous l'ancien régime. Elle remplace progressivement la livre parisie à partir du XIII <sup>e</sup> siècle mais ne devient l'unique monnaie de compte qu'en 1667.
Livrées des épousailles : <i>séminin pluriel</i> , rubans de couleur que la mariée distribuait aux parents et amis pour assister à ses noces (cf. Littré).
Magot : <i>au figuré et familièrement</i> , ce substantif désigne un homme fort laid (cf. Littré).
Maison de force : elles accueillent des condamnés frappés d'une lettre de cachet du roi ou d'une condamnation par un tribunal de police.
Maison : <i>au sens figuré</i> , race, famille, en parlant des familles nobles, des grandes familles.
Maître : dans un corps de métier, un maître est celui qui a obtenu une lettre de maîtrise après avoir accompli son apprentissage et réalisé son chef-d'œuvre.
Maîtrise : qualité de maître dans un corps de métier.
Malotru : personne aux mœurs et aux manières grossières.
Martre : la martre blanche est appelée hermine ; de sa peau on fait de la fourrure.
Mas : terme provençal qui désigne une ferme ou une métairie.
Mascaron : <i>terme d'architecture</i> , figure de tête faite en caprice, qu'on met aux fontaines, aux portes, aux clefs des arcades ; et aussi en décoration sur les superstructures d'un navire (cf. Littré).
Matelote : poissons apprêtés à la manière dont on suppose que les matelots les accommodent ; une sauce matelote est faite avec du vin ou du cidre (en vertu de la même supposition).
Médianoche : ce terme espagnol – introduit par Anne d'Autriche –, signifie minuit ; à la Cour, il désigne un repas en gras, qui se fait après minuit sonné, particulièrement lorsqu'un jour gras commence à la suite d'un jour maigre (médianoche était le terme de la cour, tandis que réveillon était celui de la ville).
Ménager : chef de maison ou tasin.
Menuet : air à danser, dont la mesure se bat à trois temps, dans lequel il y a un repos de quatre en quatre mesures, et qui est composé de deux reprises (cf. Littré).
Merluche : morue séchée.
Mets : <i>au singulier</i> , portion d'une substance alimentaire destinée à un repas (cf. Littré).
Mine : pour dire visage ; dans ce sens “bonne mine” signifie “bon visage” et “belle mine” signifie “beau visage”.
Modiste : ouvrier/ouvrière fabriquant des chapeaux.

Monopoleur : mot <i>péjoratif</i> pour désigner celui qui exerce un monopole à son seul profit et au détriment de son entourage.
Mores : nom ancien des habitants du nord de l’Afrique (cf. Littré).
Muid : mesure de volume de grains ; en Bourgogne (ailleurs, les valeurs diffèrent notamment), un muid valait douze émines soit 240 litres environ.
Musette : synonyme poétique de cornemuse (cf. Littré).
Nargue : dédain témoigné ; faire nargue ou narguer signifie témoigner du dédain.
Niche ou Nid : <i>au sens figuré</i> , tour de malice que l’on fait ou que l’on conte à quelqu’un.
Octroi : <i>par extension du sens de subside accordé</i> , droit qu’on lève sur certaines denrées à leur entrée dans une ville (cf. Littré).
Ouvroir : lieu de travail en commun.
Patelin : <i>familier et parfois péjoratif</i> , village, localité de peu d’importance.
Parentèle : ensemble des personnes avec lesquelles l’individu est apparenté par le sang ou par son mariage.
Paroissien : livre de prières dont on se sert pour suivre l’office (cf. Littré).
Petit bleu : vin de qualité médiocre que l’on appelle aussi piquette.
Petit-gris : écureuil gris ; de sa peau on fait de la fourrure appelée vair.
Pistole : en France, unité de compte qui se disait de dix livres tournois.
Placet : demande succincte par écrit, pour obtenir justice, grâce ou faveur.
Point de France : dentelle à l’aiguille caractérisée par un réseau de fines mailles.
Poivrière : <i>terme de fortification</i> , guérite de maçonnerie placée à l’angle d’un bastion, sur le faîte du mur d’enceinte.
Pomme d’orange ; fruit de l’oranger.
Ponceau : autre nom du coquelicot qui servait à teindre en rouge vif des rubans plutôt onéreux.
Portemanteau : <i>anciennement</i> , officier qui portait le manteau du roi (cf. Littré).
Postillon : second cocher qui mène les chevaux de devant, quand on marche à quatre ou à six chevaux (cf. Littré).
Pots de chambre : expression désignant un moyen de transport omnibus de passagers entre Paris et Versailles.
Poule : <i>terme de jeu</i> , mise de chacun des joueurs, qui appartient à celui qui gagne le coup.
Poule d’Inde : appelée par la suite “dinde”.
Pourpoint : nom qu’on donnait autrefois à l’habit français qui a précédé les justaucorps, et qui couvrait le corps depuis le cou jusqu’à la ceinture (cf. Littré).
Presse : peut signifier une multitude de personnes serrées les unes contre les autres.
Prestolet : <i>terme ancien et péjoratif</i> qui signifie petit ecclésiastique sans importance, sans utilité et sans valeur spirituelle ou intellectuelle.
Prix : peut se dire du salaire octroyé à un compagnon ou un apprenti.

Prône : ce peut être l’homélie que fait un prêtre à ses ouailles ; mais hors de ce contexte le mot peut aussi vouloir signifier une observation ou une remontrance (cf. Littré).

Racines : mot générique utilisé pour désigner les légumes dont la partie comestible est dans le sol : salsifis, navets, raves, carottes, oignons, échalotes, ... puis pommes de terre – dont la culture a été autorisée en France grâce aux travaux d’Antoine Parmentier (1737-1813) à la suite des disettes survenues en France en 1769-1770 – et topinambours.

Rapière : épée longue et affilée ; elle porte comme garde une coquille hémisphérique percée de trous dans lesquels peut s’engager la pointe de l’épée de l’adversaire ; c’est une arme de duel (cf. Littré).

Réactionnaire : qui coopère à la réaction contre l’action de la révolution (cf. Littré).

Rebec : violon à trois cordes.

Re recru : *adjectif*, excédé de fatigue (cf. Littré).

Redingote : vêtement différent de l’habit parce que les pans de la jupe y sont entiers, tandis que ceux de l’habit sont coupés sur le devant ; on met la redingote par-dessus l’habit (cf. Littré).

Répréhensif : adjectif masculin du latin *reprehensivus*, qui signifie “qui contient une réprimande” (répréhensive au féminin).

Reversi ou reversis : *substantif masculin singulier* qui désigne un jeu de cartes où le valet de cœur, appelé le quinola, est la carte principale ; quatre personnes jouent, le but étant de faire le moins de levées possibles à moins de faire toutes les levées.

Robe : vêtement d’un seul tenant ; pour les hommes il descend aux genoux ou aux pieds (porté par exemple par les magistrats dans l’exercice de leur fonction) ; pour les femmes il est de longueur variable.

Robe de chambre : longue redingote portée dans l’appartement.

Rondelle : utilisé comme un synonyme de rondache, ce terme désigne un ancien bouclier circulaire, employé par les hommes à pied (cf. Littré).

Roulette : voir Vinaigrette.

Salope : *au sens figuré et par injure*, une femme de mauvaise vie (cf. Littré).

Savetier : ouvrier qui raccommode de vieux souliers.

Sentine : *terme de marine*, partie la plus basse de l’intérieur d’un navire où les eaux s’amassent et croupissent ; *au figuré*, se dit d’une personne ou d’un lieu qui amassent tous les vices (cf. Littré).

Siège : *académiquement* ce substantif s’écrit avec un accent aigu, comme dans les verbes siéger ou assiéger ; ce terme a de très nombreuses significations – indiquées dans le dictionnaire de Littré –, dont les deux suivantes : (1) meuble fait pour s’asseoir ; (2) ensemble des opérations que fait une armée pour attaquer une place et la prendre, à l’aide de travaux de terrassement combinés avec l’usage de ses armes ; ainsi dit parce que l’armée assiégeante établit pour ainsi dire son siège, sa demeure autour de la place assiégée.

Sou ou Sol : monnaie de compte égale à la vingtième partie d’une livre ; il faut donc 20 sous (*ou* sols) pour faire une livre.

Souper : autrefois ce terme désignait ce qu'on appelle aujourd'hui le dîner (la raison de ce transfert est donnée page 17).
Suitier : paysan qui partage la propriété d'un cheval ou d'un bœuf avec un autre paysan
Susurrer : murmurer doucement.
Taille : la taille (ou les tailles) désigne l'imposition qu'on levait dans l'ancien régime sur les personnes qui n'étaient pas nobles ou ecclésiastiques, ou qui ne jouissaient pas de quelque exemption (cf. Littré).
Tanneur : artisan qui transforme les peaux brutes en cuir.
Tasin : chef de maison ou ménager.
Teiller : détacher avec la main le filament du chanvre en brisant la chènevotte i.e. la partie ligneuse du chanvre utilisée pour faire de la cellulose.
Tenancier : celui, celle qui tenait en roture des terres dépendantes d'un fief ; ce mots désignera ensuite un petit fermier qui tient une métairie dépendante d'une grosse ferme (cf. Littré).
Tester : déclarer par acte notarial ce que l'on veut qui soit exécuté après sa mort.
Tire-sou : <i>terme populaire</i> pour désigner un usurier ; désigne aussi un importun qui demande sans cesse de l'argent ; au pluriel, des tire-sous (cf. Littré).
Tripot : au figuré, intrigue, tripotage.
Trouveur : celui dont le métier consiste à retrouver les objets perdus.
Tutti quanti : <i>vieille expression</i> , pour désigner un ensemble de personnes dont on ignore ou ne veut pas préciser le nom.
Vaquer : être inoccupé.
Vair : voir Petit-gris.
Vassal : celui qui relève d'un seigneur en raison d'un fief ; <i>par abus de langage</i> , le terme s'applique à celui qui occupe une terre qui ne lui appartient pas.
Viatique : sacrement de l'Eucharistie administré aux malades en danger de mort, afin de les disposer à passer de cette vie à l'autre (cf. Littré).
Villette : très petite ville (cf. Littré).
Vinaigrette : petite voiture à deux roues, traînée par un homme, et servant à porter des personnes : on attribue son invention à l'abbé Michel de Saint-Martin (1614-1687) surnommé la Calotte.
Voiture : autrefois se disait des moyens de transport par terre ou par eau.



## BIBLIOGRAPHIE

Arouet : <i>Le Siècle de Louis XIV</i> (1751) ; <i>Candide</i> (1759).
Avenel, Georges d' : <i>Les Octrois, en France et à l'étranger</i> (1881) ; <i>Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général, depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800</i> (1894-1926) ; <i>La Fortune privée à travers sept siècles</i> (1895) ; <i>Paysans et ouvriers depuis sept cents ans</i> (1899) ; <i>Histoire de la fortune française. La Fortune privée à travers sept siècles</i> (1927).
Babeau, Albert : <i>Le Village sous l'Ancien Régime</i> (1878) ; <i>La Vie Rurale dans l'ancienne France</i> (1883) ; <i>Les Artisans et les domestiques d'autrefois</i> (1886) ; <i>La Vie militaire sous l'Ancien Régime</i> (1889) ; <i>La Province sous l'Ancien Régime</i> (1894).
Balzac, Honoré de, <i>Mémoires de deux jeunes mariées</i> (1841).
Béraud, Henri : <i>Le bois du Templier pendu</i> (1926).
Carré Henri : <i>Le Parlement de Bretagne après la Ligue 1598-1610</i> (1888) ; <i>Recherches sur l'administration municipale de Rennes au temps de Henri IV</i> (1888) ; <i>Le Pouvoir législatif au temps de Louis XV</i> (1889).
Caylus, Mme de : <i>Les Souvenirs de madame de Caylus</i> (1770) ; <i>Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon et à celle du siècle passé</i> (1755 et 1756).
Châteaubriand, François-René : <i>Mémoires d'outre-tombe</i> (1849-1850).
Cheysson, Jean Jacques Émile : <i>La famille, l'association et l'État</i> (1904) ; <i>Œuvres choisies</i> (1911).
Colas de la Baronnais ; <i>Mémoires d'outre-tombe</i> .
Corneille, Pierre : <i>Galerie du palais</i> (1633) ; <i>Horace</i> (1640) ; <i>Le Menteur</i> (1644).
Croÿ, Emmanuel de : <i>Mémoires de ma vie</i> (manuscrits conservés à l'Institut).
Dreux du Radier : <i>Bibliothèque historique et critique du Poitou</i> (1754) ; <i>Récréations historiques</i> (1767).
Fail, Noël du : <i>Propos rustiques de maistre Léon Ladulfi, Champenois</i> (1547).
Fléchier, Valentin Esprit : <i>Lettres choisies de Mr Fléchier, avec une Relation des fanatiques du Vivarez et des réflexions sur les différens caractères des hommes</i> (1715) ; <i>Voyage de Fléchier en Auvergne</i> (1796) ; <i>Mémoires de Fléchier sur les Grands-jours tenus à Clermont en 1665-1666</i> (1844) sachant que le pamphlétaire qui a rédigé cet ouvrage a très vraisemblablement manqué de courage et préféré l'attribuer à Fléchier.
Frantz Funck-Brentano : <i>La société sous l'Ancien Régime</i> (novembre 1934).
Gallier, Humbert de : <i>Fin de siècle</i> (1889) ; <i>Filles nobles et magiciennes</i> (1914) ; <i>Les mœurs et la vie privée d'autrefois</i> (1921) ; <i>Gens de cour et d'autres lieux</i> (1921).
Gallier, Humbert de : <i>Les mœurs et la vie privée d'autrefois</i> ; <i>Gens de Cour et d'autres lieux</i> ; <i>Usages et mœurs d'autrefois</i> ; <i>Comment on voyageait autrefois</i> .

Gaxotte, Pierre : <i>Le Siècle de Louis XV</i> (1933) ; <i>La France de Louis XIV</i> (1946) ; <i>Histoire des Français</i> (1951) ; <i>Histoire de France</i> (1960) ; <i>Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> (1968) ; <i>Louis XIV</i> (1974) ; <i>Louis XV</i> (1980).
Gœthe : <i>Campagne de France</i> (1822 en allemand ; traduit en français en 1889).
Gouberville, Gilles de : <i>Journal de Gilles de Gouberville</i> (de 1549 à 1562).
Huet, Daniel : <i>Censura philosophiae cartesianae</i> (1689) ; <i>Nouveaux mémoires pour servir à l'histoire du cartésianisme</i> , (publié en 1698 sous le nom de Gilles de L'Aunay).
Hugo, Victor, <i>Le Rhin</i> , lettres à un ami (1842).
Jalenques, Louis, <i>La noblesse de la province d'Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> (1912).
Jean Barruol : <i>Les cahiers de Haute-Provence</i> .
La Bruyère, Jean de : <i>Les Caractères</i> (1687).
La Rochefoucauld, François : <i>Mémoires</i> (1662) ; <i>Réflexions ou sentences et maximes morales</i> (1665).
Lainez : <i>Poésies de Lainez</i> (1753).
Le Play, Frédéric : <i>Paysans en communauté du Lavedan (Hautes-Pyrénées, France)</i> . <i>Propriétaires-ouvriers dans le système du travail sans engagements</i> (1857) ; <i>Instruction sur la méthode d'observation dite des monographies de familles</i> (1862) ; <i>L'Organisation du travail selon la coutume des ateliers et la loi du Décalogue</i> (1870) ; <i>L'Organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps</i> (1871) ; <i>L'École de la paix sociale, son histoire, sa méthode et sa doctrine</i> (1881) ; <i>Œuvres de F. Le Play</i> (1941) en deux tomes (– Tome I, <i>Principes de paix sociale : La famille</i> – Tome II, <i>La Réforme de la société : Le travail</i> ).
Loret, Jean, <i>La Muse Historique</i> (mai 1650 ; mars 1665).
Marivaux, de son vrai nom Pierre Carlet : <i>La Vie de Marianne</i> (écrit entre 1731 et 1742, inachevé) ; <i>Le Paysan parvenu</i> (écrit en 1734-1735, inachevé) ; et de très nombreuses pièces de théâtre.
Marmontel, Jean-François : <i>Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants</i> (1800) ; <i>Leçons d'un père à ses enfants sur la langue française</i> (1806).
Mathieu, François-Désiré : <i>L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois, d'après des documents inédits 1698-1789</i> (1879).
Mercier, Louis-Sébastien, <i>Tableau de Paris</i> (1781).
Mistral, Frédéric : <i>Mireille ou Mirèio</i> (1859) ; <i>Lis Isclo d'or</i> (1875) ; <i>Lou Pouèmo dòu Rose</i> (1897).
Montlosier, François de (1755-1838) : <i>Mémoire à consulter sur un système religieux et politique, tendant à renverser la religion, la société et le trône</i> (1826) ; <i>Mémoires sur la Révolution française, le Consulat, l'Empire, la Restauration et les principaux événements qui l'ont suivie</i> (1829).
Nemeitz, Joachim Christoph : <i>Séjour de Paris</i> (1727).
Noël, Lucien : <i>Montfermeil et sa région</i> (1933).

Pasquier, Estienne : <i>Les Recherches de la France</i> (1581).
Pierre, Victor : <i>L'École sous la Révolution</i> (1881).
Primi Visconti, Jean-Baptiste : <i>Mémoires sur la cour de Louis XIV, 1673-1681</i> (publié pour la première fois en français en 1908).
Rétif de la Bretonne, Nicolas : <i>La vie de mon père</i> (1779) ; <i>Les fautes sont personnelles</i> (1786) ; <i>Les Nuits de Paris ou le Spectateur-nocturne</i> (1788-1794).
Ribbe, Charles de : <i>Les familles et la société en France avant la Révolution</i> (1873) ; <i>La vie domestique : ses modèles et ses règles</i> (1877) ; <i>Une famille au XVI<sup>e</sup> siècle</i> (1879) ; <i>Le livre de famille</i> (1879) ; <i>Le Play d'après sa correspondance</i> (1884) ; <i>Les fiançailles et les mariages en Provence à la fin du Moyen Âge, d'après des documents inédits</i> (1896) ; <i>La société provençale à la fin du Moyen Âge</i> (1898).
Sagnac, Philippe : <i>La Législation civile de la Révolution française (1789-1804)</i> ; <i>Essai d'histoire sociale</i> (1898).
Saint-Simon, <i>Mémoire sur la Science de l'Homme</i> (1813).
Sévigné, Mme de : <i>Lettres</i> (1725 et 1726).
Spanheim, Ezéchiel. <i>Relation de la cour de France</i> (1690).
Taine, <i>Les Origines de la France contemporaine : L'Ancien Régime</i> (1875) ; <i>Carnets de voyage : Notes sur la province</i> (1863-1865).
Vaissière, Pierre de : <i>Gentilshommes campagnards de l'ancienne France : étude sur la condition, l'état social et les mœurs de la noblesse de province du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> (1903).
Vauban : <i>Projet d'une dîme royale</i> (1700) ; dans ce document ; il émet l'idée d'un impôt universel et équitable.
Young, Arthur : <i>Voyage en France</i> (1792).



## INDEX DES NOMS DE PERSONNES

- Adam, Lambert Sigisbert ..... 9  
 Angleterre, Henriette d' ..... 58  
 Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII ..... 61  
 Argenson, d' ..... voir Voyer de Paulmy  
 Arouet, François-Marie dit Voltaire 27, 29, 70, 83  
 Aubigné, Françoise d' . voir Maintenon M<sup>me</sup> de Autriche, Marie-Thérèse d' ..... 70  
 Avaux ..... voir Mesmes, Jean-Antoine de Avenel, Georges d' ..... 44, 47, 83  
 Babeau, Albert ..... 18, 27, 41, 44, 83  
 Balleroy, M<sup>me</sup> de ..... 4  
 Balzac, Honoré de ..... 11, 14, 15, 16, 83  
 Barbezieux ..... voir Le Tellier de Barbezieux  
 Baronais ..... voir Collas, François-Pierre  
 Barruol, Jean 17, 18, 21, 23, 24, 26, 28, 29, 84  
 Bavière, Élisabeth-Charlotte de ..... 58  
 Bavière, Marie-Anne-Christine-Victoire de ..... 70  
 Béraud, Henri ..... 17, 83  
 Berry, duchesse de ..... 68  
 Béthune, Maximilien, duc de Sully ..... 5, 44  
 Bizet, Georges ..... 71  
 Bonald, Louis-Gabriel-Ambroise ..... 16  
 Bonzi, cardinal de ..... 57  
 Bouche, Charles-François ..... 28  
 Bouillon, cardinal de ..... 57  
 Boujet, juge seigneurial ..... 18  
 Bourbon, Anne-Geneviève devoir Longueville, duchesse de  
 Bourbon, Louis-Auguste de ..... 69  
 Bourbon, Marie Caroline, Ferdinande Luise de ..... voir Berry, duchesse de  
 Bourbon-Condé, Anne-Louise-Bénédicte de ..... voir Maine, duchesse du  
 Bourbon-Condé, prince ..... 23  
 Bourbonne, M<sup>lle</sup> de ..... 5  
 Bourdaloue, Louis ..... 58  
 Bourget, Paul ..... 17  
 Brandebourg, Frédéric de ..... 58  
 Bussy-Rabutin, Roger de ..... 8, 67  
 Carlet, Pierre ..... 38, 40, 84  
 Carré, Henri ..... 44, 83  
 Caylus, M<sup>me</sup> de ..... 62, 70, 83  
 Cazalès, Jacques Antoine, Marie ..... 10  
 Chardin, Jean Siméon ..... 32  
 Charles II, roi d'Espagne ..... 58, 60  
 Châteaubriand, François-René de ..... 1, 83  
 Châteaubriand, René-Auguste de ..... 2  
 Cheysson, Jean Jacques Émile ..... 18, 83  
 Clodion, Claude Michel ..... 9  
 Collas, François-Pierre ..... 50, 51, 83  
 Colomb, Christophe ..... 47  
 Constant, Rosalie de ..... 67  
 Conti, M<sup>me</sup> la princesse ..... 62  
 Corneille, Pierre ..... 4, 83  
 Cossé-Brissac, Marie ..... 64  
 Couperin, François ..... 9  
 Coustou, Guillaume ..... 9  
 Cromwell, Oliver ..... 71  
 Croÿ-Solre, Emmanuel ..... 23  
 Dagnan-Bouveret, Pascal ..... 23  
 Dancourt ..... voir Carton, Florent  
 Dangeau, M. de ..... 64, 68  
 Dangeau, M<sup>me</sup> de ..... 62  
 Dreux du Radier, Jean-François ..... 48, 83  
 Duplessis de la Haye-Gille ..... 51  
 Duquesne, Abraham ..... 14  
 Durfort, Guy Aldonce devoir Lorges, maréchal de  
 Escoubleau de Sourdis .. voir Sourdis, Henri de Fail, Noël du ..... 22, 25, 83  
 Fer, Nicolas de ..... 60, 61  
 Fléchier, Valentin Esprit ..... 54, 83  
 Foudriat, Antoine curé de Nitry ..... 18  
 France, Louis de ..... 70  
 Francieu, Charles, marquis de ..... 48  
 Gallié, Humbert de ..... 53  
 Gallier, Humbert de ..... 44, 53, 83  
 Gaxotte, Pierre ..... 29  
 Geffroy, Gustave ..... 68, 70  
 Goethe, Johann Wolfgang von ..... 70, 84  
 Gondi, Jean-François Paul .. voir Retz, cardinal de  
 Gouberville, Gilles de ..... 49  
 Gournay, Vincent de ..... 42  
 Grégoire, Henri, dit l'abbé Grégoire ..... 27  
 Grignan, chevalier de ..... 64  
 Grignan, M<sup>me</sup> de ..... 7, 63, 65  
 Habsbourg, Charles de ..... voir Charles II, roi d'Espagne  
 Hanovre, Sophie-Charlotte de . voir Osnabrück, duchesse d'  
 Harcourt, Henri d' ..... 50  
 Henri IV, roi de France ..... 23  
 Henriette-Marie de France ..... 61  
 Heudicourt, M<sup>me</sup> ..... 64  
 Homère ..... 22  
 Hourticq, Louis ..... 42  
 Huet, Daniel, évêque ..... 69, 84  
 Hugo, Victor ..... 71

Jalengues, Louis ..... 48  
 Jaurès, Jean ..... 28  
 La Bruyère, Jean de. 17, 19, 21, 23, 44, 58, 84  
 La Meilleraye, duc de. *voir* La Porte, Charles II  
     de, maréchal  
 La Meilleraye, maréchale devoir Cossé-Brissac  
     Marie de  
 La Porte, Charles II de, maréchal ..... 64  
 La Rochefoucauld, François ..... 84  
 La Rochefoucauld, François de ..... 58  
 La Rochefoucauld, François VII de ..... *voir*  
     Marcillac, prince François de  
 La Tour d'Auvergne. *voir* Bouillon, cardinal de  
 La Vallière, Louise de ..... 64  
 Laboullaye, Pierre de ..... 52  
 Lainez, le poète ..... 62, 84  
 Lamoignon de Malesherbes, Chrétien-  
     Guillaume ..... 35  
 Launey, Marguerite de ..... *voir* Staal, M<sup>me</sup> de  
 Lauren, Jeanne du ..... 21  
 Le Nain, Antoine, peintre ..... 19  
 Le Nain, Louis, peintre ..... 19  
 Le Nain, Mathieu, peintre ..... 19  
 Le Peletier, Louis-Michel ..... 10  
 Le Play, Frédéric ..... 18, 55, 84  
 Le Prestre, Sébastien .. *voir* Vauban, Sébastien,  
     marquis de  
 Le Tellier de Barbezieux, Louis-François-  
     Marie ..... 8  
 Le Tellier, Charles-Maurice, archevêque de  
     Reims ..... 67  
 Le Tellier, François-Michel ..... 8, 67  
 Lemercier de La Rivière, Pierre-Paul ..... 42  
 Lenglée, M. de ..... 64  
 Locatelli, Sébastien ..... 63, 65, 66, 71  
 Longueville, duchesse de ..... 60  
 Loret, Jean ..... 60, 61, 62, 84  
 Lorges, maréchal de ..... 64  
 Lorraine, duc de ..... 59  
 Louis de France, le Grand Dauphin ..... 62, 66  
 Louis IX, roi de France, saint ..... 47, 57  
 Louis XIII, roi de France ..... 21, 75  
 Louis XIV, roi de France 8, 14, 23, 27, 29, 47,  
     48, 51, 54, 55, 57, 60, 61, 63, 64, 65, 66,  
     67, 69, 70, 71, 83, 84  
 Louis XV, roi de France ..... 27  
 Louis XVI, roi de France ..... 14, 41, 42  
 Louis, saint. *voir* Louis IX, roi de France, saint  
 Louis-Philippe, roi de France ..... 65  
 Louvois ..... *voir* le Tellier, François-Michel  
 Lully, Jean-Baptiste ..... 9  
 Maine, duchesse du Maine ..... 69  
 Maintenon, M<sup>me</sup> de ..... 8, 62, 63, 65

Malesherbes... *voir* Lamoignon de Malesherbes  
 Marcillac, prince François de ..... 63  
 Marie-Antoinette, reine de France ..... 34  
 Marie-Thérèse, reine de France ..... 58, 61, 66  
 Marivaux ..... *voir* Carlet, Pierre  
 Marmontel, Jean-François ..... 20, 21, 84  
 Mathieu, François-Désiré ..... 18, 84  
 Mélian, M<sup>le</sup> ..... 4  
 Mercier, Louis-Sébastien ..... 32, 37, 38, 67, 84  
 Mesmes, Jean-Antoine de ..... 5  
 Mirabeau, Honoré-Gabriel, comte de ..... 6, 10, 28  
 Mirabeau, Jean-Antoine, bailli de ..... 6, 7, 46  
 Mirabeau, Jean-Antoine, marquis de ..... 6  
 Mirabeau, Victor, marquis de. 6, 7, 44, 45, 46,  
     55  
 Mistral, Frédéric ..... 3, 4, 22, 84  
 Molière ..... 58  
 Montataire, M<sup>me</sup> de ..... 8  
 Montespan, marquise de ..... 63, 64, 69  
 Montlosier, François de ..... 13, 84  
 Montpensier, M<sup>le</sup> de ..... 63, 65  
 Montpensier, M<sup>me</sup> de ..... 63  
 Mothe-Canillac, Gabriel de la ..... 54  
 Nemeitz, Joachim Christoph ..... 67, 84  
 Noël, Lucien ..... 26, 84  
 Orléans, duc d' ..... 58, 59, 60, 63, 64, 67  
 Orléans, duchesse d' ..... 59, 62  
 Orléans, Marie-Louise d' ..... 58, 60  
 Osnabrück, duchesse d' ..... 58, 59  
 Palatinat, Élisabeth-Charlotte du ..... 59, 66, 67, 69  
 Palatine, M<sup>me</sup> ..... *voir* Palatinat  
 Parmentier, Antoine ..... 80  
 Pasquier, Estienne ..... 1, 85  
 Phéypeaux, maison de ..... 8  
 Philidor, François-André ..... 9  
 Philippe de France ..... *voir* Orléans, duc d'  
 Philippe Le Bel, roi de France ..... 8  
 Picot, Gilles ..... *voir* Goubergville, Gilles de  
 Pierre, Victor ..... 27, 85  
 Poquelin, Jean-Baptiste ..... *voir* Molière  
 Primi Visconti, Jean-Baptiste ... 57, 63, 70, 71,  
     85  
 Proudhon, Pierre-Joseph ..... 33  
 Quesnay, François ..... 42  
 Racine, Jean ..... 58  
 René I<sup>er</sup> d'Anjou, comte de Provence ..... 44  
 Rétif de la Bretonne, Edmond . 2, 3, 18, 19, 22  
 Rétif de la Bretonne, Nicolas . 2, 3, 17, 18, 19,  
     20, 21, 25, 27, 34, 38, 40, 41, 68, 85  
 Rétif de la Bretonne, Pierre ..... 2, 3  
 Retz, cardinal de ..... 57

Reynaud, François Dominique de .....	<i>voir</i>
Montlosier, François de	
Ribbe, Charles de.....	21, 85
Richelieu, Armand Jean du Plessis de.....	21
Richelieu, cardinal de .....	71
Riqueti .....	<i>voir</i> Mirabeau
Robespierre, Maximilien.....	10, 11, 41
Rohan, Henri de.....	5
Rousseau, Jean-Jacques .....	42
Rouvroy .....	<i>voir</i> Saint-Simon
Sagnac, Philippe .....	10, 85
Saint-Martin, Michel de, abbé .....	81
Saint-Simon, Claude-Henri, comte de...	29, 46, 57, 62, 67, 71, 85
Saint-Simon, duc de .....	68
Saint-Simon, M <sup>me</sup> de .....	68
Savoillan.....	<i>voir</i> Vincent, César de
Sévigné, M <sup>me</sup> de.....	7, 8, 63, 65, 67, 85
Soubise, M <sup>me</sup> de.....	64
Sourdis, Henri de .....	21
Spanheim, Ezéchiel.....	70, 85
Staal, M <sup>me</sup> de .....	68
Sully .....	<i>voir</i> Béthune, Maximilien
Sully, M <sup>lle</sup> de .....	5
Taine, Hippolyte .....	53, 57, 85
Talleyrand, Charles-Maurice.....	11, 12, 45
Taschereau de Baudry, Gabriel.....	37
Thianges, M <sup>me</sup> de.....	64
Turgot, Anne Robert Jacques .....	42
Ursins, M <sup>me</sup> des .....	63
Vaissière, Pierre de .....	44, 49, 55, 85
Vauban, Sébastien, marquis de .....	46
Vernet, Joseph .....	9
Viantais, M <sup>le</sup> de .....	65
Vincent, César de .....	24
Viollet-Le-Duc.....	67
Visconti .....	<i>voir</i> Primi Visconti
Vogüé, Georges .....	46
Vogüé, Melchior II de .....	46
Voltaire.....	<i>voir</i> Arouet, François-Marie
Voyer de Paulmy, Marc-Pierre de , comte d'Argenson .....	36
Voyer de Paulmy, Marc-René de, 1 <sup>er</sup> marquis d'Argenson .....	36
Voyer de Paulmy, René-Louis de, 2 <sup>e</sup> marquis d'Argenson .....	4
Williams, Hélène.....	40
Young, Arthur.....	1, 28, 85